



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°60

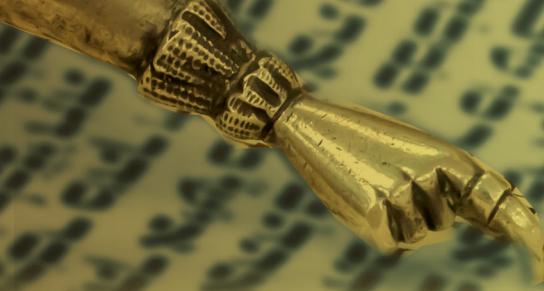
MATOT-MASSÉ

17 & 18 Juillet 2020

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles... 3	
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Tora Home.....	24
Mayan Haim.....	28
Koidinov	32
La Daf de Chabat	33
Honen Daat	37
Autour de la table du Shabbat.....	41
Apprendre le meilleur du Judaïsme	43
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	47



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

La Paracha de Matot nous relate la requête particulière que formulèrent les Tribus de Réouven et de Gad avant de rentrer en Terre d'Israël. Contrairement aux autres Tribus, Ils demandèrent à recevoir en héritage les terres du côté oriental du Jourdain, qui avaient de nombreux pâturages propices au bétail nombreux qui fut le leur: «Les enfants de Réouven et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'ils virent le pays de Yaazer, (...) ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail. (...) Ils dirent [à Moché]: 'Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné à tes serviteurs; ne nous fais pas passer le Jourdain...', (Bamidbar, 32, 1- 5). Le Midrache enseigne que leur préférence pour une terre fertile en dehors d'Erets Israël provoqua qu'ils furent les premiers à partir en Exil, environ cent cinquante ans avant la destruction du premier Beth HaMikdache. Le Rav Aaron Kotler explique que bien que leurs intentions étaient louables, puisqu'il est évident qu'ils ne voulaient pas s'enrichir par amour de l'argent, mais uniquement pour pouvoir étudier la Thora sans joug financier, ils furent quand même punis d'avoir délaissé la sainteté inhérente à Erets Israël. En effet, bien que la rive orientale du Jourdain soit partiellement considérée comme Erets Israël, certaines Mitsvot (prémices, Omèr, deux pains de Chavouot) ne peuvent provenir que de la partie occidentale du Jourdain! Ainsi, abandonner ces quelques Mitsvot provoqua un exil prématûré! Nous apprenons de là à quel point il faut être vigilant de ne pas abandonner un endroit de Thora pour des considérations financières ou matérielles. On risquera de perdre la partie spirituelle mais également les avantages financiers

espérés, comme ce fut le cas de ces deux Tribus! A propos du verset: «Le cœur du sage est à sa droite, et le cœur de l'insensé est à sa gauche» (Kohélet 10, 2), le Midrache [Bamidbar Rabba 22, 9] enseigne: «Le cœur du sage est à sa droite», c'est Moché, «Le cœur de l'insensé est à sa gauche», ce sont les Tribus de Réouven et de Gad, car elles négligèrent le principal (Ykar – עיקר) et privilégièrent le secondaire (Tafél – טפל). En effet, ils demandèrent d'abord à construire des enclos et abris pour leurs troupeaux et seulement ensuite des villes pour leurs familles! Moché Rabbénou les corrigea en inversant le sens de leur demande! L'enseignement à retenir est que nous devons être conscients des vraies valeurs dans la vie. Rien n'est plus important que la Thora et le Service Divin (les Mitsvot et la prière). Si dans notre éducation, nous montrons à nos enfants ce que nous considérons comme important, nous aurons le mérite de les voir grandir à leur tour dans la Thora et l'Avodat Hachem. En cette période de vacances si propice à baisser la garde devant le Yétsèr Hara, sachons montrer à nos enfants que nous ne baisserons la garde à aucun moment, que ce soit pour les prières à la synagogue, le respect de la Cacherout, et bien sûr les règles de Tsniyout (pudeur) à respecter même loin de notre cocon familial et même en périodes de fortes chaleurs. Lorsque nos enfants verront que ces points sont essentiels, ils grandiront en se souvenant que rien ne vaudra jamais le respect des Commandements divins. Ainsi, «Nous irons jeunes gens et vieillards; nous irons avec nos fils et nos filles...» (Chémot 10, 9), à la rencontre du Machia'h, rapidement, de nos jours.

Collel

Quel lien profond relie le Taanit (jeûne) et la réparation de l'Exil?

Le Récit du Chabbath

Il y a vingt ans, Reb Chlomo Carlebach voyageait régulièrement en avion. Lors de l'un de ses vols, il aperçoit une hôtesse de l'air prier dans un Siddour. Après sa prière, il lui demande: «Je vois que vous priez dans un Siddour, vous êtes juive?» L'hôtesse lui répond: «Oui, je me suis récemment convertie. Mes parents ne sont pas Juifs, mais j'ai toujours été attirée par le Judaïsme. Comme vous le voyez, je mène une vie orthodoxe et j'observe les commandements. Vous semblez être un Rav, puis-je vous poser une question?» Le Rav répond: «Avec plaisir! Je vous écoute.» L'hôtesse prend alors une grande inspiration et dit au Rav: «J'ai rencontré un jeune homme Juif et nous souhaitons nous marier, mais ses parents s'opposent catégoriquement à notre union vu que je suis convertie. Ils ont exigé de leur fils de couper tous ses liens avec moi. Nous nous aimons beaucoup, mais il est très attaché à ses parents et ne veut pas leur faire de peine. Il a le cœur brisé et je crains qu'il

לעילוי נשמה

¶David Ben Rahma ¶Albert Abraham Halifax ¶Abraham Allouche ¶Yossef Bar Esther ¶Mévorakh Ben Myriam ¶Meyer Ben Emma
¶Ra'hel Bat Messaouda Koskas ¶Chlomo Ben Makhlouf Amsellem ¶Yéochoua ben Mazal Israël ¶Moché Haïm Ben Sim'ha Aouizerate ¶Chlomo Ben Fradj

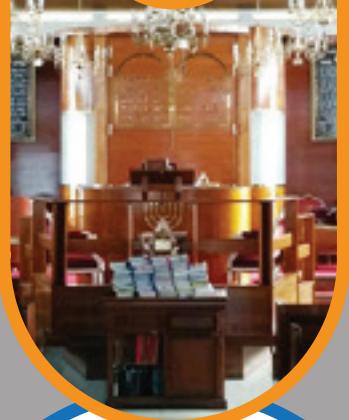
Matot-Massé

26 Tamouz 5780

18 Juillet

2020

85



CHABBAT MATOT-MASSÉ

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 21h29

Motsaé Chabbat: 22h47



1) Les décisionnaires ont des avis controversés si le début de la 'Amida doit coïncider avec le début de l'apparition du disque solaire, ou avec le moment où ce dernier est entièrement visible. Il y a un écart de deux ou trois minutes entre les deux temps. L'habitude la plus répandue est de considérer le début de l'apparition du soleil, ce qui est justifié, mais il est cependant préférable de prier à la fin de l'apparition du soleil, afin de se conformer à tous les avis (les quatre minutes qui suivent le lever du soleil sont de toutes les façons assimilées à l'instant même du lever). Si, au contraire on suit la première opinion, on aura prié avant le lever du soleil selon le second avis, ce qui n'est valable qu'à posteriori. Tel est l'avis de Rabbi Maslia'h Mazouz et c'est l'horaire adopté dans les calendriers de la Yéchiva. Si on peut terminer le Chéma' avant le lever du soleil et prolonger la bénédiction de "Émet Véyatsiv" durant deux minutes et demi jusqu'à la fin du lever du soleil, on est digne de louanges et de bénédictions.

2) Lorsqu'on s'apprête à prier, si on se trouve en dehors d'Israël, on doit se tenir debout en direction du pays d'Israël, en pensant que sa prière passe par Israël, Jérusalem, le Mont du Temple et enfin l'emplacement du Saint des Saints. Si on est en Terre sainte, on doit se diriger vers Jérusalem, en pensant que notre prière passe par Jérusalem, le Mont du Temple et l'emplacement du Saint des Saints. Si on se trouve à Jérusalem, on doit tourner sa face vers le Mont du Temple, en pensant que notre prière passe par le Temple et l'emplacement du Saint des Saints, porte du Ciel par laquelle toutes les prières transiennent.

3) On ne doit pas commencer à prier dans un état de légèreté d'esprit, occupé par des frivolités et futilités, ni en état d'énervernement. Il convient de se préparer à la 'Amida avec crainte et soumission au Maître du monde, animé d'une joie authentique. On doit se tenir debout, les pieds joints, en inclinant légèrement la tête. Il convient de suivre l'habitude de notre maître le Ari zal qui récitait sa 'Amida les yeux fermés. Cependant, si on sait que l'on prie avec plus de ferveur en lisant les mots du Siddour, c'est ce qu'on fera en prenant soin de ne pas détacher ses yeux du Siddour

(D'après le Kitsour Choulhan Aroukh du Rav Ich Maslia'h)



finisse par abandonner l'idée de se marier avec moi. Pouvez-vous m'aider?» Touché par son histoire, le Rav répond:

«Je vais essayer. Donnez-moi le numéro de téléphone des parents ainsi que le vôtre. Je ferai de mon mieux pour convaincre les parents de ne pas s'opposer à votre mariage.» Après avoir atterri, le Rav appelle les parents du garçon mais la conversation ne se passe pas très bien. Plus le Rav tente de défendre la jeune fille, plus le père s'énerve. Très en colère, il s'exclame: «Sachez que je suis un survivant de la Shoah! J'ai vu qu'Hachem avait permis aux Juifs d'être tués par les non-juifs, c'est pourquoi je déteste le Judaïsme. Mon fils n'épousera pas une non-juive! Je le tuerai d'abord!» Voyant qu'il n'y a rien à faire, le Rav n'insiste pas. Il appelle ensuite l'hôtesse de l'air pour lui annoncer l'échec de sa tentative, mais c'est le père de la jeune femme qui répond. Il lui avoue qu'il a tout essayé pour convaincre les parents du jeune homme de le laisser épouser sa fille, mais que c'est peine perdue. Il termine en disant: «Il est écrit que Dieu consacre un tiers de Son temps à former des couples, et mes efforts constituent une petite goutte d'eau pour L'aider. J'ai bien compris que votre fille et le jeune homme s'aiment beaucoup. Je suis attristé du fait qu'ils ne peuvent se marier...» Profondément ému par la préoccupation du Rav Chlomo, le père lui avoue: «Ecoutez, je vais vous révéler un secret que je n'ai jamais révélé à personne. Ma femme et moi, nous ne sommes pas réellement catholiques mais des Juifs survivants de la Shoah. Nous haïssons le Judaïsme en raison de ce qu'Hachem a fait aux Juifs. Nous avons élevé nos enfants comme de bons catholiques et ils ne connaissent pas la vérité...» Le Rav n'en revient pas: «Mais alors, cela veut dire que votre fille est juive de naissance et qu'il n'y a plus aucun problème! Appelez le père du jeune homme, dites-lui que vous êtes Juifs et votre fille pourra se marier avec son fils!» Le père accepte, et un peu plus tard, une rencontre est organisée entre les parents du futur couple. Le moment de la rencontre arrivé, l'un des pères dit à l'autre: «Yankel! C'est bien toi?» Surpris, l'autre père répond: «Hershel? Comment est-ce possible?» Une fois remis de leurs émotions, ils expliquent à leurs femmes qu'avant le début de la guerre, ils avaient étudié ensemble à la Yéchiva. Chacun était persuadé que l'autre avait été tué durant cette terrible guerre. Yankel dit ensuite à Hershel: «Tu te rappelles de la promesse qu'on s'était faite à la Yéchiva? On s'était promis que nos enfants se marieraient ensemble et qu'on ne formerait qu'une seule famille. On a fini par oublier notre vœu, mais Hachem, Lui, ne l'a jamais oublié...»

Réponses

Nos fautes sont la cause de l'Exil, comme on le dit dans le Moussaf de Yom Tov [les trois fêtes de Pèlerinage]: «A cause de nos fautes, nous avons été exilés de notre Terre». Aussi, pour mériter la Délivrance (la venue du Machia'h, la reconstruction du Temple et le retour des exilés sur la Terre Sainte), il nous faut faire Téchouva, comme le déclare la Guémara [Sanhédrin 97b]: «C'est seulement par la Téchouva qu'Israël sera délivré» (à noter que le Rambam rapporte cet enseignement dans son livre de Lois [Lois de la Téchouva 7, 5]). Aussi, nos Sages ont-ils instauré quatre jeûnes liés à la destruction du Temple et à l'Exil: le 10 Tévet [le début du siège de Jérusalem], le 17 Tamouz [la première brèche dans la muraille du Temple], le 9 Av [la destruction du Beth HaMikdash] et le 3 Tichri [l'assassinat de Cuédalia fils d'A'hikam, malheur qui éteignit «la braise d'Israël» qui restait]. En effet, le Rambam nous enseigne [Lois des Jeûnes 5, 1]: «Il y a des jours où tout le Peuple Juif jeûne du fait des malheurs qui ont eu lieu (les événements liés aux quatre dates citées plus haut), afin d'éveiller les coeurs et d'ouvrir les voies de la Téchouva. Cela sera un souvenir de nos mauvaises actions et des actions de nos pères qui étaient comme les nôtres maintenant, ce qui nous a causé, à eux et à nous, ces malheurs. Et par ce souvenir, nous reviendrons vers le bien...» La Téchouva entraînera donc la Guéoula mais aussi la transformation des jours de jeûne en jours de fête, comme le déclare le Rambam, à la fin des Lois des Jeûnes: «Tous ces jeûnes seront abrogés à l'époque de Machia'h. De plus, ce seront alors des jours de fête et de joie, ainsi qu'il est dit: Ainsi dit le Dieu des Armées, le quatrième jeûne [17 Tamouz – Tamouz étant le quatrième mois depuis Nissan], le cinquième jeûne [9 Av], le septième jeûne [3 Tichri], et le dixième jeûne [10 Tévet] seront pour la Maison de Yéhouda de la joie et des fêtes. Ils aimeront la Vérité et la Paix» (Zacharie 8, 19).» Bien qu'il soit enseigné que dans le futur, les jours de fête «disparaîtront» (leur lumière visible dans ce Monde-ci sera couverte par la lumière, plus intense, de la Délivrance) [Yalkout Chimonim Michlé Rémez 944], ces nouveaux jours de fête (anciennement les jours de jeûne) continueront de briller de façon manifeste. À noter que d'après le Ohev Israël, les vingt-et-un jours de «Ben Ha-Métsarim» [entre le 17 Tamouz et le 9 Av] correspondent aux vingt-et-un jours lumineux de l'année (Chabbath [1], Roch Hodech [1], Pessa'h [7], Chavouoth [1], Roch Hachana [2], Yom Kippour [1], Souccot [7] et Chemini Atséreth [1]). Aussi, dans les temps futurs ces jours de jeûnes transformés en jours de fête, remplaceront-ils, par leur éclat, les jours de fête «annulés». Cette dimension positive et lumineuse, cachée dans ces quatre jeûnes commémorant la destruction du Temple, est déjà visible, du moins, à travers la valeur numérique. En effet, les quatre mois mentionnés dans le verset de Zacharie (4, 5, 7 et 10) totalisent la valeur numérique de 26, celle du Nom de Dieu correspondant à l'Attribut de Miséricorde intervenant dans la Délivrance. [À noter que 4 et 5 font 9 – la valeur numérique de la lettre Têt ט, qui apparaît la première la fois dans la Thora dans le mot טוב (Tov – Bien), et que 7 et 10 font 17 – la valeur numérique du mot בָּהֵד (Hachem E'had – Dieu est Un) faisant allusion à deux choses: 1) [L'aspect négatif] Aux 39 Malédictions que provoqua la faute d'Adam HaRichone [Zohar] (en relation avec les 39 coups de la flagellation [Malkout] et les 39 travaux principaux interdits de Chabbath – Chlal) [à noter que l'expulsion des Juifs de leur Terre (l'Exil), suite à leurs fautes, est similaire à l'expulsion d'Adam HaRichone du Gan Eden suite à la sienne – Peti'hata Ekha Rabbati 4]. C'est pourquoi, Adam HaRichone, lorsqu'il regretta sa faute et fit Téchouva, pris sur lui de jeûner durant toute sa vie, c'est-à-dire durant 930 ans dont fait allusion la valeur numérique du mot תענית (Taanit – jeûne) [Yalkout Réouvéni sur Béréchit 5, 5]. 2) [L'aspect positif] A la «Résurrection des Morts» qu'Hachem accomplira à l'aide de la «Rosée du ciel», qui se dit en hébreu טל (Tal) et qui a pour valeur numérique 39.

A propos des pérégrinations des Béné Israël dans le Désert, la Thora déclare: «Moché inscrivit leurs départs וְמִצְעָדָם et leurs stations לַמְּסֻדָּתָם sur l'ordre de l'Éternel; voici donc leurs stations et leurs départs...» (Bamidbar 33, 2). Pourquoi l'Écriture fait-elle d'abord précéder «leurs départs et leurs stations» pour dire ensuite «leurs stations et leurs départs»? Apportons plusieurs réponses: 1) Relatons cette parabole: Un fils avait perdu sa mère, son père prit une deuxième épouse, qui faisait beaucoup souffrir le garçon. Quand il grandit et devint adulte, on lui proposa un Chidoukh honorable avec la fille d'un Talmid 'Hakham. Son père s'empressa d'accepter et se réjouit beaucoup que son fils puisse quitter la maison car enfin sa belle-mère ne pourra plus le faire souffrir. Quand le père et le fils prirent la route, le fils demanda au cocher: «Combien de kilomètres avons-nous déjà fait depuis notre départ?», mais le père demanda: «De combien de kilomètres nous sommes-nous rapprochés de l'endroit où habite la belle-famille?» Le fils s'étonna de la question du père. Le père lui expliqua: «Je connais la belle-famille, et j'ai hâte de les voir, c'est pourquoi je m'intéresse à la distance qui nous reste encore avant d'arriver. Mais toi, tu ne les connais pas, tout ce que tu connais, c'est ma femme qui te fait souffrir, et tu as hâte de t'enfuir». C'est cela l'explication du verset: Moché, qui savait et avait compris la grandeur de notre Terre, avait hâte de la voir, c'est pourquoi les «départs» n'étaient pour lui qu'une introduction aux «stations». Mais les Béné Israël ne connaissaient par la grandeur d'Erets-Israël, et tout leur désir était de fuir et de s'éloigner de l'Egypte, c'est pourquoi le but de leurs «stations» étaient les «départs», s'éloigner de l'endroit d'où ils étaient sortis. 2) Il semble que le verset veuille nous dire de quelle façon les voyages ont été inscrits. Ils n'ont pas été notés en un seul jour, mais dans l'ordre suivant: Moché a commencé par inscrire dans ses notes sur l'ordre du Roi à partir du jour où ils sont sortis d'Egypte: le jour où ils sont sortis d'Egypte, il a écrit le verset: «les Béné Israël sont partis de Ramsès...», et quand ils ont campé à Souccot, il a écrit le verset: «ils partirent... et campèrent à Souccot»; quand ils sont partis de Souccot il a écrit: «Ils partirent de Souccot», quand ils ont campé à Eitam il a écrit: «et ils ont campé à Eitam», et ainsi de suite, il écrivait chaque étape au moment où elle se produisait, jusqu'à ce qu'ils arrivent dans la plaine de Moav, et ensuite Hachem lui a dit de les insérer dans la Thora comme ils étaient écrits chez lui. C'est le sens du verset: «Moché inscrivit leurs départs...». Quant aux mots: «voici donc leurs stations...», ils signifient: «Ce sont bien les stations mentionnées qu'a inscrites Moché selon leur départ, chacune en leurs temps et en leurs lieux» [Or Ha'haim]. 3) «Car parfois, l'endroit où ils se rendaient était funeste à l'extrême, tandis que le lieu qu'ils venaient de quitter était favorable ... et d'autres fois, l'inverse était vrai» [Sforno]. Ce récit est, pour nous, porteur d'un message vibrant que formula le Sfat Emet en ces termes: «Toutes ces pérégrinations sont énumérées pour faire savoir au Peuple de Dieu, qu'un serviteur de l'Éternel ne doit pas désespérer face aux nombreux échecs qu'il peut rencontrer dans sa vie. Il devra savoir que les choses sont ainsi: tout homme a des hauts et des bas... et cette réalité se retrouve chez chaque individu, quel qu'il soit» [Sfat Emet Massé 5646]. 4) «Moché inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Éternel» – lors de la Sortie d'Egypte. «Voici donc leurs stations et leurs départs...» – ces chemins qui seront aussi empruntés par ceux qui sortiront du dernier Exil et qui passeront par ces étapes [Abravanel].

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5780

PARACHA MATOT-MASSE 5780

REALITE ET VERITE

De nombreux ouvrages traitent du pouvoir de la parole, parole constructive ou parole destructrice. En général, rares sont les personnes qui lisent de tels ouvrages et ceux qui les lisent pensent que le sujet ne les concerne pas et que l'auteur parle pour les autres qui en ont besoin. Notre génération n'aime pas les moralisateurs et sont insensibles aux propos lénifiants à l'opposé des réalités de la vie moderne qui exige une course permanente vers la réussite matérielle aux dépens de la vie spirituelle et de la vie tout court qui elle, apprécie la jouissance de joies simples, de vraies joies intimes.

Lorsque nos Sages ont introduit la lecture hebdomadaire de la Torah, c'est justement pour que, une fois par semaine, détaché de toute préoccupation matérielle, l'homme puisse jouir d'une journée consacrée à son corps et à son âme. En effet, pendant le Shabbat, il est un devoir de consommer trois repas avec des menus richement diversifiés selon les possibilités de chacun mais aussi de consacrer un moment à la lecture de la Paracha de la semaine dont il peut tirer des enseignements pour le plaisir de l'esprit ou des conseils salutaires. Ce conseil de nos Sages peut être transposé pour tout le monde, quelles que soient les tendances religieuses ou culturelles, pourvu que la personne pense à elle-même et à sa vie intime profonde.

ENTRE VERITE ET REALITE.

Notre œil perçoit des choses et des évènements. Ces choses ou ces évènements ne sont perçus que si on en prend conscience. Un exemple courant. « Sarah se plaint que Dinah ne l'a pas saluée, pourtant leurs regards se sont croisés ». Sarah en conçoit une profonde amertume qui gâche sa vie. Finalement à force de ruminer cette vexation et de la raconter à ses intimes, la chose finit par arriver aux oreilles de Dinah qui se met aussitôt en contact avec Sarah en disant : « je suis vraiment désolée, mais je t'assure que je ne t'ai pas vue ». Dinah disait vrai, mon regard était bien dirigé vers ton regard mais en réalité je ne t'ai pas vue. Un tel incident est un phénomène courant : on regarde des choses ou des personnes sans les voir, car notre esprit est préoccupé ailleurs. En fait ce genre d'incident peut donner lieu à diverses interprétations selon son état d'âme « elle peut penser : soit, la personne ne m'a probablement pas vue mais elle est toujours mon amie, soit le contraire, c'est un geste hostile de sa part pour me faire comprendre qu'elle n'est plus mon amie ».

Cet exemple banal est en fait très profond lorsqu'il est transposé dans certaines situations de la vie, selon l'interprétation que l'on donne de ce que l'on a vu. Ainsi, dans la Paracha Massé, qui établit de manière "très sèche" et sans autre commentaire la liste des 42 étapes parcourues par les Enfants d'Israël, la Torah écrit à propos de la première étape « Ils partirent de Ra'amsès dans le premier mois, au quinzième jour du mois, le lendemain de Pessah ; les Enfants d'Israël sortirent la main haute aux yeux de toute l'Egypte, tandis que les Egyptiens enterraient leurs morts, les premiers-nés qu'Hashem avait frappés » (Nb 33,3). Rashi ressent le besoin de donner cette précision : « Les Egyptiens étaient absorbés par leur deuil ». En écrivant ce détail, Rachi voulait rappeler ce qu'il avait écrit à propos des explorateurs. L'épisode des explorateurs a été tragique pour le peuple d'Israël, puisque c'est à cause de leurs paroles, que le peuple fut découragé et n'avait plus confiance en la promesse divine.

Mais comme l'écrit le Keli Yakar (Rabbi Shlomo Efroim, 1619) en quoi les explorateurs ont-ils fauté ? Ils n'ont fait que rapporter ce qu'ils ont vu « Le pays dans lequel nous sommes passés pour l'explorer, est un pays qui dévore ses habitants » (Nb33,32).

Rachi commente ainsi les paroles des explorateurs : « Partout où nous sommes passés, les habitants étaient occupés à enterrer leurs morts ». Mais le Keli Yakar ajoute « Les explorateurs auraient dû être étonnés de ce que leurs yeux voyaient et comprendre que les habitants ne mourraient pas à cause de l'air nocif de la contrée, puisque le pays était luxuriant et produisait de très beaux fruits. Ils auraient dû comprendre qu'ils se trouvaient dans la même situation qu'à la sortie d'Egypte. Si les Enfants d'Israël sont sortis la main haute, c'est que les Egyptiens étaient absorbés par leur deuil. En effet, aucune maison égyptienne n'était épargnée par la mort des premiers nés. Même quand les Egyptiens voyaient les Enfants d'Israël se diriger vers la frontière, ils ne pensaient pas qu'il s'agissait d'un exode, tant ils étaient occupés à enterrer leurs morts.

Comme tous les Enfants d'Israël, les explorateurs savaient que cette situation était un acte de bienveillance de la part de l'Eternel. En voyant autant d'enterrements, les explorateurs comprirent que l'Eternel avait reproduit la même situation en leur faveur, pour leur permettre de circuler et visiter le pays, de cueillir et de rapporter de beaux fruits sans être inquiétés. Leur faute est d'avoir menti, en dramatisant ce qu'ils ont vu, ce qui a eu pour conséquence de faire subir à leurs frères, quarante ans d'errance dans le désert.

LA RAISON DU RAPPEL DU MIRACLE DE LA SORTIE D'EGYPTE.

Pour quelle raison le passage (Nb33,4) rappelant le miracle de la sortie d'Egypte apparaît dans la Paracha de Mass'é, alors que ce verset aurait dû logiquement trouver sa place dans le récit de la sortie d'Egypte dans le livre de Chemot (Ex12,31-40).

Rav David Breisacher dans son livre "Nahalat Devash", émet la raison suivante : la Torah a tenu à rappeler la bienveillance divine et Sa sollicitude en faveur d'Israël, avant d'énumérer les autres étapes dans le désert, afin d'affirmer que les Enfants d'Israël ont bénéficié de la même bienveillance lors de toutes les étapes du désert et qu'il en est toujours ainsi.

Les explorateurs ont interprété en mal ce qu'ils ont vu lors de leur mission, parce qu'ils sont partis avec l'intention de faire échouer leur mission, ainsi qu'i est écrit. « **vayélekhou, vayavo-ou**, ils allèrent et ils revinrent », (Nb13,26) dans le même esprit, avec la même intention défaitiste.

En quoi cette histoire nous intéresse-t-elle ? Au quotidien nous sommes confrontés à ce problème dont les retombées pourraient être néfastes pour notre santé physique et psychique. En effet, nous sommes constamment en train de juger toute personne à qui on a à faire et parfois on se juge soi-même. Si nous le faisons dans un bon esprit, comme le disent nos Sages « et juge toujours ton prochain avec bienveillance », c'est-à-dire avec un a priori favorable, on évite et on s'évite bien des tourments. Ce "prochain" peut être l'Eternel qui nous envoie des épreuves, qui peuvent devenir salutaires, si l'on sait que Dieu agit envers nous avec bienveillance, et si l'on interprète ce que l'on voit selon la réalité et non sur l'apparence. C'est la sagesse même, mais on n'y arrive pas toujours. En mettant en exergue notre volonté de sourire même dans l'adversité, comme les véritables croyants convaincus que « tout ce qui vient de Dieu est pour le bien », on peut avoir quelque chance de réussir. Ce problème est d'une actualité brûlante : notre santé physique et psychique dépend de notre attitude face à la catastrophe.



La Parole du Rav Brand

Les prophètes ont instauré quatre jeûnes, qui correspondent à quatre étapes de la destruction du Temple : « Le quatrième mois (17 Tamouz), le cinquième (9 Av), le septième (3 Tichri) et le dixième mois[1] (10 Tevet). »

Le 10 Tevet de la 9ème année du règne du roi Yéhoyakim, l'armée babylonienne assiégea la ville de Jérusalem ; pendant le mois de Tamouz, une première brèche fut ouverte dans les murailles de la ville ; le 9 Av, le Temple fut détruit et le 3 Tichri, le gouverneur Guédalia fut assassiné et les derniers juifs quittèrent alors Erets Israël[2]. Mais, comme l'écrit le Rambam[3], si le but d'un jeûne est d'amener le peuple à se repentir de ses fautes afin que Dieu écarte de lui le malheur, alors à quoi bon jeûner si ces malheurs se sont déjà réalisés ? Cependant, grâce au repentir, le Temple sera reconstruit. Toutefois, pourquoi les prophètes ont-ils instauré quatre jeûnes ? Un seul n'aurait-il pas suffi ? Et pourquoi ont-ils préféré ces jours-là à d'autres ?

En fait, les dates où se déroulent les grands événements heureux ou tristes sont choisies avec précision[4] : « Il y a un temps préparé pour le malheur, comme dit le verset : "Le jour de pokdi, de souvenir, Je leur demanderai compte de leurs péchés[5]", et il y a un temps fixé pour le bonheur, ainsi que l'exprime le prophète Isaïe[6] : "A l'heure de la clémence, Je t'exauce ; au jour du salut, Je viens à ton secours. Je veille sur toi..." » A ce propos, l'heure de Minha de Chabbat est un moment propice[7], et c'est pour cela que l'on récite ce verset des Téhilim[8] : « Ma prière s'élève vers Toi, Eternel, au moment propice...»

Au moment de la « pékida », du souvenir, Dieu prépare ce qu'il accomplira plus tard : « Dieu pakad, se souvint de ce qu'il avait dit à Sarah, et Dieu accomplit pour Sarah ce qu'il avait promis[9]. » C'est le jour de Roch Hachana qu'il s'est souvenu de Sarah, Rivka, Rachel et Hanna[10]. C'est en ce jour que Dieu se

souvient et fixe qui vivra cette l'année et qui mourra, qui sera créé et qui naîtra[11]... A partir de ce « souvenir », certaines personnes sensibles perçoivent cette décision céleste, et les Matriarches ont peut-être aussi senti un changement dans leur corps. Concernant un décret de mort, certains le ressentiront par une maladie ou une faiblesse inhabituelle. Quand Moché lance à Korah et à ses acolytes : « Si ces gens meurent comme tous les hommes meurent, et qu'ils subissent la pékouda, le rappel commun à tous les hommes, alors ce n'est pas Dieu qui m'a envoyé[12] », il fait sans doute allusion à ce phénomène où apparaissent des marques de faiblesse qui annoncent une mort prochaine. En fait, lorsque l'homme remarque les signes d'un décret pénible, il doit prier et se repentir afin de l'écartier : « Un malade qui craint son heure... ou qui est jugé... pourra échapper grâce à ses nombreux défenseurs... qui sont le repentir et les bonnes actions. Quand bien même 999 accusateurs l'incrimineraient et qu'un seul le défendrait, il en réchappera[13]... » ; « Deux hommes atteints du même mal et qui sont alités, ou deux jugés pour une même faute : l'un sera sauvé... car il a prié de tout son cœur ; l'autre ne sera pas sauvé, car il n'a pas prié de tout son cœur[14]. » Chaque année à l'approche du 10 Tevet, du 17 Tamouz, du 9 Av et du 3 Tichri, le souvenir des malheurs est rappelé. En fait, un danger pourrait en annoncer d'autres, mais cette chaîne peut être interrompue grâce au jeûne et au repentir. Et c'est pourquoi les prophètes ont instauré justement ces quatre jeûnes. Le repentir hâtera la reconstruction du troisième Temple, vite et de nos jours.

[1] Zékharia 8,19. [2] Mélékhim II 25. [3] Ta'anit 1,1. [4] Sanhédrin 102a. [5] Chémot 32,34. [6] Ichayahou 49,8. [7] Zohar, Itro, 88 ; Ma'hazor Vitry. [8] Téhilim 69,14. [9] Béréchit. [10] Roch Hachana 11a. [11] Ounetané Tokéf de Rabbi Amnon de Mayence. [12] Bamidbar 16,29. [13] Chabbat 32a. [14] Roch Hachana 18a.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'Est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.

- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

Enigmes



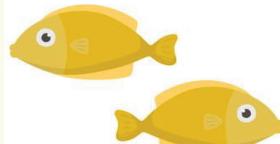
Enigme 1 :

Il existe six circonstances où l'on rompt un jeûne en buvant du vin. Quelles sont-elles ?

Enigme 2 :

Il y a 10 poissons dans l'aquarium !

- 2 se noient
 - 4 nagent au loin
 - 3 meurent
- Combien en reste-t-il ?



Yaacov Guetta

Chabbat Matot Massé

18 Juillet 2020

26 Tamouz 5780

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	19:04	20:26
Paris	21:29	22:48
Marseille	20:56	22:06
Lyon	21:07	22:20
Strasbourg	21:06	22:24

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N°197

Pour aller plus loin...

1) A quoi la Torah fait allusion à travers l'expression « lo ya'hel èté dévaro kékhhol » (31-3) ? (Sifté Cohen)

2) A quel message d'une importance capitale la Torah fait allusion en juxtaposant le mot « véicha » (et la femme) à l'expression « ki tidor néder l'Hachem » (30-4) ? (Or Ha'hama)

3) A quoi fait allusion le passouk (31-24) déclarant : « vous laverez vos habits au 7ème jour, vous serez purs , et après vous viendrez vers le camps » ? (Pitouhé 'Hotam, Rabbi Yaacov Abi'hséra)

4) Par quelle épée Bilam fut-il tué par Pin'has ? (Roch)

5) Pour quelle raison est-il écrit : « na'hnu naavor 'haloutsim lifné Hachem » et non « ana'hnu naavor » (32-32) ? (Rabbénou Bé'hayé)

6) Il existe dans la Torah 11 psoukim (dont le passouk 32-32 de notre paracha) commençant et finissant par la lettre « noun », et ne contenant pas la lettre « samèkh ». Qu'apporte la lecture avec kavana de ces psoukim ? ('Hida)

7) Le terme « rotséah » (tueur) apparaît 17 fois dans la section des villes de refuge. A quoi font allusion les 17 occurrences de ce terme ? (Talélé Orot)

On s'abstiendra depuis Roch hodech Av de faire toute sorte d'activité qui procure de la joie [Ch. Aroukh 551,1].

C'est pourquoi plusieurs décisionnaires rapportent qu'il convient de ne pas se baigner à la piscine ou à la plage (séparée bien entendu) depuis Roch hodech Av si ce n'est qu'on le fait pour des raisons de santé [Chout Yitshak Yeranene 1,44 ; Peniné halakha 8,6]. Il en est ainsi aussi pour d'autres activités qui procurent une grande satisfaction. On pourra cependant être plus tolérant concernant les enfants qui n'ont pas encore conscience du deuil.

Aussi, on n'achètera pas de nouveaux vêtements/bijoux/meubles... (ou autre chose qui nous procure de la joie) pendant ces 10 jours [Ch. Aroukh /rama 551,7].

On s'abstiendra de les acheter même si on compte les offrir après Ticha Béav. Cependant, dans le cas où il y a des soldes et que les prix augmenteront par la suite, il sera permis de les acheter. [Hazon Ovadia page 167; Or Letzion 3 perek 26,2]

De même, celui qui est à l'étranger et que le prix de certains articles est très bas, pourra acheter s'il ne pourra pas le faire après Ticha Béav [Peniné halakha perek 8,18].

De plus, l'habitude s'est répandue de s'abstenir de manger de la viande depuis Roch hodech Av jusqu'au 10 av inclu. [Voir Ch. Aroukh 551,9 et 558,1. Concernant le 10 av, la coutume achkenaze est de se montrer indulgent à partir de Hatsot ainsi que le rapporte le Rama].

Le minhag séfarade dans son ensemble est de se montrer indulgent concernant le jour même de Roch hodech [Caf Ha'hayim 551,125 et 551,126; Alé Hadass perek 14,3 page 618].

Bien que le Ch. Aroukh (551,10) rapporte que certains autorisent de manger un plat dans lequel on a cuit de la viande (sans manger la viande) le minhag est de s'en abstenir. [Michna beroura 151,63; Caf ha'ayim 151,142]

David Cohen

Réponses aux questions

1) Les lettres finales des termes "lo" (alef), "ya'hel" (lamed), "dévaro" (vav) et "kéhol" (lamède) forment le mot « Eloul ». La Torah fait allusion par là que le mois de Eloul est propice à l'annulation des vœux non accomplis durant l'année.

2) La Guémara enseigne : « un homme n'ayant pas accompli son vœu, peut, à D. ne plaise, perdre son épouse. La Torah fait donc allusion au mari : « lorsque tu voudras un vœu à Hachem, (ki tidor néder l'Hachem), sache bien qu'en ne l'accomplissant pas, la femme peut mourir et rendre ainsi son âme à Hachem » (« l'Hachem », « néder », à cause d'un vœu non respecté, celle-ci rejoint 'Hass Véchalom Hachem).

3) Le Olam Haba est appelé : « yom chékoulo chabat » (ou « yom hachévi »). Notre passouk fait allusion « vous tacherez de laver vos habits (l'expression « vos habits » incarne les « 3 tissus » de votre âme : nefech, roua'h, néchama) que vous devez garder propres et purs en vue du 7ème jour (du Olam Haba, yom chékoulo chabat), et dès lors vous viendrez vers « le camp » (ma'hané hachékhina).

4) Par l'épée que Yaakov planta dans le monticule (le fameux « galeède »,



Charade

Mon 1er se franchit en vélo,
Mon 2nd est une marque de voiture en abrégé,
Mon 3ème est un des personnages du mois de Nissan,
Mon tout fut également capturé.

Jeu de mots

Si le chien est sorti seul, on le laisse.

Devinettes

- 1) Quelles tsadkaniot sont sorties d'un côté de Moav, et de l'autre d'Amon ? (Rachi, 31-2)
- 2) Pourquoi était-ce Pin'has et non Elazar son père qui est parti faire la guerre contre Midyan ? (Rachi, 31,6)
- 3) Avec quels Kélim Kadouch, Pin'has est-il parti en guerre contre Midyan ? (Rachi, 31-6)
- 4) Pourquoi la Torah nous précise-t-elle que Bilam a été tué avec une épée ? (Rachi, 31-9)
- 5) Pourquoi « Kadech Barnéa » est appelé dans notre paracha (Massé) "Ritma" ? (Rachi, 33-18)
- 6) Comment Aaron est-il niftar ? (Rachi, 33-38)
- 7) Où se situe sur la carte d'Israël « Or Haar » ? (Rachi, 34-7)

Vous appréciez Shalshelet News ?

**Alors soutenez sa parution
en dédicaçant un numéro.**

Contactez-nous:
Shalshelet.news@gmail.com

La voie de Chemouel

Amalek suite et fin

Avant de pouvoir conclure ce chapitre, et refermer enfin cette parenthèse consacrée à David, nous devrons comprendre pourquoi ce dernier n'interviendra pas lors du conflit opposant nos ancêtres aux Philistins. D'autant plus que David avait réussi à tromper la vigilance de ses ennemis. Il aurait donc pu aisément leur porter un coup fatal ! Alors comment se fait-il qu'il resta en retrait ?

Deux raisons sont avancées par les versets. Tout d'abord, il semblerait que David ne faisait pas l'unanimité au sein des rangs philistins. Nombre d'entre eux se doutaient qu'en réalité, il n'avait jamais tourné le dos à ses frères, contrairement à ce qu'il prétendait. C'est d'ailleurs l'avis de la plupart des rois philistins qui le renvoyèrent du

camp de bataille, anticipant ainsi toute éventuelle trahison. Il devient donc clair que David ne pouvait plus les prendre par surprise. Toutefois, cette précision n'explique toujours pas pourquoi celui-ci obtiendra et ne viendra pas porter secours à ses frères lorsqu'ils se feront écraser. Certes, le Talmud a déjà expliqué que cette guerre avait pour but de mettre fin au règne de Chaoul. Mais cela dispensait-il David de participer aux combats qui suivirent la mort de beau-père ? Il est bien évident que non et c'est la raison pour laquelle le récit ne s'arrêtera pas sur l'exclusion de David, de façon à apporter un autre élément de réponse. Comme on peut l'imaginer, David fut fort soulagé d'avoir été exempté de combattre aux côtés des Philistins. Il regagna donc Tsiklag, son nouveau lieu de résidence, sans demander son reste. Mais à son arrivée, il découvrit avec stupeur que la ville avait été pillée par les Amalékim avant de devenir la

proie des flammes. Là encore, nos Sages révèlent que cela faisait partie du plan divin. Car comme nous l'avons évoqué la semaine dernière, David avait à présent la lourde tâche d'anéantir les Amalékim, ce dont il s'était déjà acquitté en partie. Dieu va maintenant lui créer une autre opportunité avec cet incident. Il s'arrangea ainsi pour que les Amalékim ne tuent personne, instillant en eux l'idée d'asservir les femmes et les enfants, afin que David se lance à leurs trousses, même si cela signifiait abandonner les Israélites à leur sort. Sur la route, il devra se séparer de deux cents de ses hommes, trop harassé pour continuer la traque. Il finira par localiser le campement amaléki grâce aux indications d'un esclave égyptien à l'article de la mort qui avait été abandonné par ses maîtres. Quand David en eut terminé avec eux, deux jours s'étaient écoulés et seuls 400 Amalékim avaient réussi à échapper à son glaive.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi David Conforti

Né en 1618 à Thessalonique (Grèce actuelle), David Conforti était un rabbin, dayan et chroniqueur. Descendant d'une famille de rabbanim et d'érudits, il fit ses premiers pas dans l'étude de la Torah sous la direction des maîtres Rabbi Yéhouda Girassi, Rabbi Israël Zvi et Rabbi Baroukh Engel. Il étudia ensuite la Kabbala avec Rabbi Yifti l'Égyptien ainsi que la philosophie.

En 1644, Rabbi David Conforti voyagea en direction de la Terre Sainte, voyage au cours duquel il fut retardé d'environ un an au Caire où il étudiait auprès de Rabbi Avraham Eskandri. Ensuite, il passa deux ans à Jérusalem (de 1646 à 1648). Pendant cette période, il serait également parti à Safed où il étudiait et enseignait dans une yeshiva fondée par Rabbi Yaakov Beirav, suite à quoi il retourna à Thessalonique. En 1652, il fit un autre voyage en Eretz Israël et cette fois, il fonda même son propre Beit Hamidrash à Jérusalem. Puis, il retourna s'installer au Caire où il fut nommé rabbin de la ville en 1671. Au cours de sa vie, Rabbi David Conforti prit de nombreuses décisions

halakhiques. Il est d'ailleurs l'auteur d'un livre compilant bon nombre de responsa. Le livre a toutefois été perdu et peu de réponses ont survécu dans les livres d'autres rabbanim contemporains. Son livre le plus célèbre est l'essai bibliographique « La Génération Lecteur ». Le livre est composé de trois parties, les deux premières parties sont plus courtes que la troisième et traitent des rabbanim des périodes précédant l'expulsion d'Espagne. La troisième section traite des rabbanim éminents de la période post-expulsion d'Espagne, lesquels sont divisés en onze générations différentes. Rabbi David Conforti aurait probablement écrit le livre en 1683 lorsqu'il était en Égypte (certains pensent tout de même qu'il a été composé en Israël). En écrivant le livre, l'auteur s'est appuyé sur les essais bibliographiques juifs qui l'ont précédé. Le livre a été imprimé pour la première fois en 1746 à Venise, mais l'édition était pleine d'erreurs. En 1846, le livre a donc été réédité et mis en impression par David Kessel à Berlin. Rabbi David Conforti quitta ce monde au Caire, en 1690.

David Lasry

L'odeur de la Torah

Un jour, le Gaon Rabbi Yaakov Kobalsky, rosh yeshiva de « Ner Israël » à Baltimore, voyageait en avion pour aller en Amérique. Pendant le voyage, le rav sortit son sandwich que lui avait préparé sa femme et se leva pour aller faire nettilat yadim. En revenant, le rav se rappela qu'il ne faut pas manger une viande laissée sans surveillance devant un goy (de peur qu'il ne l'ait échangée). Le rav prit alors un petit morceau de pain et fit mots pour ne pas faire de bracha lévatala, mais il ne mangea pas la viande. Quelques instants plus tard, le goy d'à côté lui demanda : « Pourquoi ne continuez-vous pas à manger ? », ce à quoi le rav refusa de répondre.

Le goy insista alors en lui disant : « vous devez avoir faim, pourquoi ne mangez-vous pas ? »

Lorsque le rav commença à lui expliquer la halakha, le goy lui dit : « En sentant la viande, je ne pouvais pas résister à l'odeur et lorsque vous vous êtes levés, j'ai échangé le sandwich que j'ai reçu de l'hôtesse avec le vôtre »

Le Rav lui répondit : « Maintenant, tu peux voir combien la Torah est vraie »

Le goy comprit ainsi la valeur de la Torah.

Yoav Gueitz

Valeurs immuables

« vous serez quittes envers Hachem et envers Israël » (Bamidbar 32,22)

Ce passage nous enseigne la règle de morale suivante : il ne suffit pas de savoir que nos actions sont agréées par Dieu. Encore faut-il agir de manière à ne susciter aucun soupçon de la part des hommes (Yoma 38a).

Réponses n° 196 Pin'has



Enigme 1: La Egla Aroufa (Baba Kama 82b)

Enigme 2: 87 (il suffit de retourner l'image)

Rebus : בְּנֵת צָלָפָחָד

Baie / Notes / t' / Sel / Eau / f' / Rat / 2

Charade:
Mairie Thème Pi

Comprendre Sa Tefila

Référenou : Guéris-nous, Hachem, et nous serons guéris, sauve-nous et nous serons sauvés, car Tu es notre gloire.

Après avoir demandé le bien-être de l'esprit, la suppression de l'angoisse et de la tension, nous demandons la santé tout court. Les Sages de la grande assemblée, ont placé cette bénédiction en huitième position afin de la mettre en parallèle avec la circoncision, pratiquée au huitième jour, et qui nécessite, elle aussi, une guérison. La guérison des maladies et des plaies est une bénédiction qui est accordée à l'humanité par le mérite de la brit mila. Toute guérison provient directement de celle de notre patriarche Avraham, le premier homme à avoir subi la circoncision. Dans ce parallèle entre la guérison et la brit mila, le Maharal démontre que le chiffre 7 représente le summum de la perfection, à l'intérieur des limites imposées par la nature, tandis que le chiffre 8, représente ce qui est au-dessus du plan de la nature. Selon lui, c'est sur ce plan que l'on se doit de situer le prodige qu'est la guérison physique.

A la question de se tourner vers Hachem ou bien vers le médecin, le Ramban estime que l'homme pieux s'en remet exclusivement à Hachem, comme autrefois, où l'on s'adressait au prophète pour savoir comment se soigner. Le Rambam,

cependant, considère que les soins médicaux sont des besoins élémentaires, au même titre que se nourrir ou respirer, et seul le fou attend des miracles. Le rav Dessler réconcilie les deux opinions apparemment contradictoires, en expliquant que le Ramban s'adresse à l'homme particulièrement pieux, et le Rambam, au juif moyen. Mais le Birké Yossef estime que personne n'a aujourd'hui, le niveau de piété dont parle le Ramban. Quant au médecin, il faut prier pour qu'Hachem nous guide vers celui par l'intermédiaire de qui nous serons guéris, et qu'il nous évite de tomber sur l'arrogant, dont parle le Talmud pour le vouer au Guéhinom, ou bien celui qui est insensible, et abandonne l'espoir de soigner son patient.

Guéris-nous, Hachem, et nous serons guéris

Le médecin ou un ange peut apporter la guérison, mais celle-ci peut être temporaire ou partielle, alors que lorsqu'Hachem guérit, c'est une guérison totale.

Toujours est-il que le mieux, c'est de prier, lorsque l'on est en bonne santé, de ne pas tomber malade (c'est le secret de la prière Acher Yatsar).

Sauve-nous et nous serons sauvés : c'est de l'esprit dont il s'agit ici : la maladie est généralement révélatrice d'un malaise spirituel. Nous demandons

à Hachem de nous sauver de toute imperfection spirituelle, ainsi nous serons sauvés des problèmes de santé.

Car Tu es notre gloire : car Tu es l'objet de nos louanges. Le plus sage des hommes a dit : la fournaise raffine l'argent, le creuset l'or, et l'homme, ce sont ses louanges qui le raffinent et le purifient.

Et apporte une guérison totale à toutes nos maladies, nos douleurs et nos coups : si Hachem, guide la main du médecin, c'est aussi Lui qui donne aux malades, la force et la volonté de vivre.

Car Tu es un guérisseur miséricordieux et compatissant : le médecin, pour être efficace et fidèle à son engagement éthique, doit parfois s'abstenir d'être compatissant. Mais Hachem guérit sans se départir de Sa pitié.

Le verset qualifie les maladies, d'**« intenses et fidèles »**. Intenses lorsqu'il s'agit de punir, mais aussi fidèles à leur serment de disparaître en temps voulu. Ce temps peut être avancé, selon que le malade se repente et prie avec sincérité.

Mais la meilleure des bénédictions, n'est-elle pas celle qu'Hachem a faite aux Bené Israël, lors de la sortie d'Egypte, en leur promettant qu'aucune des maladies ayant touché l'Egypte ne les atteindra, s'ils s'attachent à Sa Torah et lui restent fidèles ?

Mikhael Amar

Rébus



Suite à la guerre contre Midyan, les tribus de Gad et de Réouven s'étaient fortement enrichies. Ayant fait l'acquisition de nombreux troupeaux, ces hommes avaient à présent besoin de vastes pâtrages pour accueillir leurs animaux. Ils se présentent donc devant Moché pour lui demander le droit de s'installer sur la rive Est du Yarden. Moché, craignant qu'ils cherchent à éviter la guerre de conquête, leur répond que c'est possible, à condition qu'ils se joignent à leurs frères pour combattre.

Mais ils ne vont pas se contenter de participer à la guerre comme tout le monde, ils vont aller au front et combattre en première ligne. Le Malbim rajoute même qu'ils vont proposer de rester auprès de leurs frères durant 7 années supplémentaires, le temps que le partage de la terre soit effectué.

Pourquoi doivent-ils tellement s'impliquer dans cette guerre ? Le simple fait de partir au combat aurait déjà

prouvé qu'ils ne cherchent pas à se dérober à leurs obligations ! Pourquoi leur présence en première ligne est-elle indispensable ? Et pourquoi jugent-ils nécessaire d'attendre que leurs frères prennent pleinement possession de leur part pour qu'ils aillent eux-mêmes prendre possession de la leur ?

Il est rapporté dans Yéhochoua (22,10) l'épisode où ces tribus avaient érigé un grand Mizbéah dans leur territoire. Les autres tribus avaient interprété cela comme une déclaration de guerre mais les 2 tribus s'empressèrent de les rassurer en leur disant que leur volonté n'était pas d'y offrir des sacrifices mais simplement de rappeler à leurs enfants l'existence du véritable Mizbéah qui se trouve en Israël et qu'ils sont partie intégrante du peuple malgré l'éloignement.

Ainsi, ces tribus étaient pleinement conscientes du risque que pourrait entraîner leur distance avec le

coeur d'Israël. Ces hommes avaient jugé utile de construire un Mizbéah de rappel pour ne pas risquer la déconnection.

Si à l'approche de cette guerre ils vont s'investir plus que ce qui était nécessaire, c'est qu'ils veulent renforcer le lien qui les unit au reste du peuple pour que ce lien soit indéfectible et résiste à l'épreuve du temps et de la distance. Ils vont donc combattre sans relâche et sans ménager aucun effort jusqu'à faire attendre plusieurs années leur famille pour être sûrs de ne jamais risquer la rupture avec le reste du peuple.

Il faut parfois être capable d'aller bien au-delà de ce qu'on attend de nous lorsque l'on aide sa communauté pour espérer y adhérer pleinement.

S'investir pour son peuple est la meilleure manière de garantir à ses descendants d'y rester attachés.

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Raphaël est responsable de la cacherout dans un petit village d'Israël. Un jour, il a ouï-dire que dans un centre de vacances du village qui sert pour des Chabbat 'Hatan mais aussi pour des personnes âgées en convalescence, les lois du Chabbat ne sont pas très bien respectées, voire bafouées. En tant que responsable, il comprend qu'il ne peut laisser les choses se faire et que la meilleure surveillance sera sa propre visite sur place. Lors de sa visite surprise en semaine, il est bloqué à l'entrée par un vigile, Assaf, qui prend immédiatement sa température puis lui fait signer son nom sur un cahier selon les instructions du ministère de la santé israélienne. Cela afin d'avoir un suivi des personnes en contact avec le groupe et les confiner au cas où se déclare un malade 'Has Véchalom. Il s'exécute évidemment mais explique au responsable de la sécurité qu'il viendra sûrement Chabbat aussi et qu'il ne pourra alors prendre sa température et écrire son nom. Mais Assaf lui répond alors qu'il ne pourra le laisser passer. Raphaël lui promet qu'il prendra sa température avant de venir à l'aide d'un thermomètre autorisé pour Chabbat et que dans le cas où il dépasserait les 38 degrés il ne viendrait pas, mais le vigile refuse. Ce dernier déclare que seul lui est à même de prendre la température et prend cela très au sérieux. Raphaël pense un instant lui faire du chantage en menaçant de retirer la cacherout mais il se rappelle au dernier moment que ceci n'aurait sûrement que faire aux yeux de la direction qui ne respecte pas la Torah malheureusement, ainsi que la majorité de la clientèle. Raphaël se demande maintenant s'il doit faire la sourde oreille devant cette rumeur du non-respect du Chabbat dans cet établissement et de le laisser sous sa surveillance ou bien aller vérifier le Chabbat en laissant le vigile prendre sa température. Il a du mal à imaginer transgresser le Chabbat pour vérifier si celui-ci est respecté. Il est tout de

même important de rajouter qu'il s'agit aussi de personnes âgées et malades qui résident dans cet établissement et qui doivent obligatoirement manger pour leur santé, il est un peu question ici de vie ou de mort.

Notre sujet n'est pas lié à la cacherout qui semble être respectée dans cet établissement mais plutôt en rapport à l'interdit rabbinique de profiter d'une chose qui a été faite de manière interdite pendant Chabbat. Et même s'il incombe au Chomer de faire attention aussi à cela, il ne doit pas pour autant entraîner le fait que des personnes mangent non cachère à cause de ceci. L'argument de Raphaël est logique et il n'y a pas lieu d'entraîner la transgression du Chabbat par Assaf pour éviter que d'autres employés ne le fassent. La Aveira des autres employés n'est pas plus grave que celle d'Assaf. Cependant, il y a tout de même une solution, que Raphaël se présente le Chabbat avec un thermomètre autorisé et se prenne la température devant Assaf. Il pensera apporter avec lui un papier sur lequel il aura écrit avant Chabbat son nom et divers autres renseignements qu'Assaf lui demande. Et si Assaf reste sur sa position et veut prendre lui-même la température, il lui demandera de le faire avec un Chinouy (considéré de manière inhabituelle et différente par les 'Hakhamim, par exemple avec la main gauche) de façon à ce qu'il n'enfreigne pas le Chabbat avec un interdit de la Torah mais "seulement" avec un interdit des 'Hakhamim. Raphaël ne sera pas considéré comme ayant fait trébucher son prochain car il en va seulement de la volonté d'Assaf et non pas des règles du gouvernement d'agir de la sorte. Si Assaf refuse d'agir avec Chinouy, Raphaël ne devra alors pas rentrer pour vérifier pendant Chabbat. Pour terminer, on rajoutera que ce cas de figure est spécifique et qu'on n'en tirera aucune conclusion halakhique pour tout autre sujet sans un avis rabbinique.

Haim Bellity

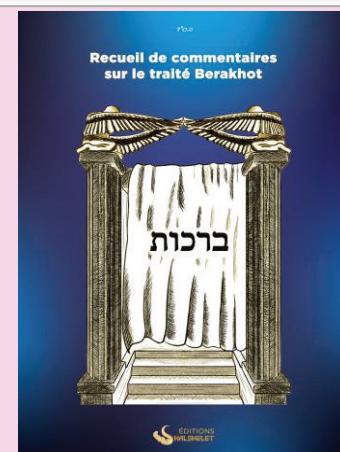
La Question

Dans la paracha de la semaine intervient l'épisode où la tribu de Gad et de Réouven demandèrent à Moché de pouvoir rester sur la rive orientale du Jourdain. Ainsi ils dirent : "nous construirons des enclos pour notre bétail et des villes pour nos enfants." Et Moché leur répondit : "vous construirez des villes pour vos enfants et des enclos pour votre bétail", autrement dit n'inversez pas l'ordre des priorités vos familles doivent passer avant le matériel.

Question : Il existe une halakha nous enjoignant à toujours nourrir nos animaux avant notre propre personne. A partir de là, comment se fait-il que les deux tribus furent réprimandées pour avoir fait passer la construction des enclos avant celle de villes ?

Le guinzei Israël répond : Cette injonction que nous avons de devoir nourrir nos animaux avant nous est une conséquence du péché originel. En effet, Adam reçut comme malédiction de devoir manger son pain à la sueur de son front, c'est-à-dire, que sa nourriture demandera une préparation. Or, la bête n'ayant pas fauté, celle-ci peut prétendre à se nourrir de manière immédiate et c'est pour cela que nous devons la servir avant nous. Cependant, dans le désert, Hachem nourrit les enfants d'Israël de la manne, nourriture céleste qui ne demandait aucun effort, préparation ou sueur. Dans ces conditions, où l'homme obtient également sa subsistance sans avoir besoin de préparation, celui-ci doit retrouver sa prédominance totale sur l'animal même en ce qui concerne les besoins matériels.

G.N.



Dans le cadre du Daf Hayomi, et à l'occasion du Siyoum de la Massekhet Berakhot, Shalshelet a édité un recueil de commentaires sur Berakhot, au fil de chaque page. Fruit de l'association de plusieurs auteurs, il rassemble des éclairages, des résumés du daf ainsi que de nombreuses Halakhot.

Pour l'obtenir contactez-nous :

(5€ + 2€ de frais d'envoi)

shalshelet.news@gmail.com



All. Fin R. Tam

Paris 21h29* 22h48 00h07

Lyon 21h07* 22h20 23h26

Marseille 20h56* 22h06 23h05

(*) à allumer selon
votre communauté**Paris • Orh 'Haïm Ve Moché**32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com**Jérusalem • Pnimei David**Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il**Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe**Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com**Ra'anana • Kol 'Haïm**Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 26 Tamouz, Rabbi Aharon Bérákhia de Modène, auteur du Maavar Yabouk

Le 27 Tamouz, Rabbi Elazar Abou'hatséra

Le 28 Tamouz, Rabbi Yossef Chalom Eliachiv

Le 29 Tamouz, Rabbi Chlomo Its'haki

Le 1er Av, Aharon Hacohen ben Amram

Le 2 Av, Rabbi Aharon Téomim de Cracovie

Le 3 Av, Rabbi Chimchon d'Ostroploly

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'âme de la tribu de Ménaché : une protection pour la sainteté des tribus

« Ils dirent : "Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain." »

(Bamidbar 32, 1-5)

Arrivées sur la rive du Jourdain, les tribus de Réouven et de Gad y virent ses larges étendues et trouvèrent cet endroit très approprié à l'élevage de leur nombreux bétail. Aussi, demandèrent-elles à Moché la permission de s'y installer. Mais il répondit que ceci n'était pas envisageable tant que le reste du peuple n'avait pas encore conquis la Terre Sainte ; il fallait auparavant l'assister dans cette tâche. Moché insistait ainsi sur l'importance cruciale de la solidarité en leur sein. Les deux tribus comprirent ce message et acceptèrent cette condition.

Toutefois, si cette requête déplut au départ à Moché, nous ne trouvons pas qu'elle suscita la moindre irritation divine et il semblerait donc même que l'Eternel ne vît pas d'inconvénient à l'installation des tribus de Réouven et de Gad avant la conquête de la terre.

Le Roch Collel de nos institutions à Paris, Rav Salomon chelita, m'a posé une autre question à ce sujet. Plus tard, au moment de l'installation de ces deux tribus sur ces terrains, le texte nous informe que la moitié de la tribu de Ménaché se joignit également à elles. Pourquoi ne pas avoir précisé dès le départ, au moment de la requête, que cette demi-tribu la présenta elle aussi ? De plus, pourquoi cette tribu se subdivisa-t-elle, une partie s'installant à l'intérieur de la Terre Sainte et la seconde, de l'autre côté du Jourdain, scission que nous ne retrouvons chez aucune autre tribu ?

De fait, il était a priori prévu que l'ensemble de la tribu de Ménaché s'installe à l'intérieur des frontières d'Israël. Seules les tribus de Réouven et de Gad demandèrent à s'établir de l'autre côté du Jourdain. Moché, auquel ce projet déplut au départ, constata ensuite que le Saint béni soit-il n'exprimait aucun mécontentement et en déduisit que cela faisait partie du plan divin. Il fallait donc accéder à cette requête, d'autant plus qu'ils avaient conquis ces terrains de Si'hon et Og. Néanmoins, il posa comme condition qu'ils assistent auparavant leurs frères dans la conquête du pays.

Par ailleurs, Moché n'était pas entièrement favorable à ce projet, car il se souciait de l'avenir spirituel de ces deux tribus, craignant qu'elles ne s'assimilent

aux nations non-juives. Notons, à cet égard, que les initiales des noms Gad et Réouven forment le terme guer (étranger), tandis que leurs lettres finales composent le mot nad (fugitif). Autrement dit, il avait été décrété, du Ciel, que ces deux tribus soient errantes et fugitives dans une terre étrangère et c'est peut-être pourquoi elles expriment d'elles-mêmes le désir de s'installer à l'extérieur de la Terre Sainte.

Cela étant, du fait que les enfants d'Israël sont solidaires et que le creuset de leur âme se trouve dans les sphères célestes, Moché demanda à la tribu de Ménaché, dont le nom fait allusion à cette souche d'âme (néchana) commune du peuple juif, de se séparer en deux : une partie s'installerait sur l'autre rive du Jourdain et puiserait un élan spirituel de pureté et de sainteté de son autre moitié, implantée dans les frontières de la terre Sainte, élan qu'elle transmettrait aux tribus de Réouven et de Gad, les préservant ainsi de l'assimilation.

Nous comprenons désormais pourquoi Dieu ne s'irrita pas contre les tribus qui exprimaient cette requête, puisqu'elle faisait partie de Son plan. En outre, Il agit avec bonté à leur égard en leur accordant la protection spirituelle d'une partie de la tribu de Ménaché. Quant à Moché, aussitôt qu'il y perçut le doigt divin, il satisfit à leur demande de bon gré.

La spécificité de chaque tribu, représentée par son drapeau propre sous lequel elle campait, devait être respectée ; néanmoins, elle n'est pas en contradiction avec la solidarité devant régner au sein du peuple juif. D'ailleurs, lorsque la particularité de chaque tribu est reconnue et mise en valeur, chacun peut aider l'autre en utilisant à bon escient les dons desquels il a été doté. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu, la tribu de Ménaché, qui symbolise l'âme (néchama), protégea les tribus de Réouven et de Gad de l'influence néfaste des non-juifs, préservant leur âme de l'assimilation – alors qu'elle aurait pu rétorquer vouloir se fixer, dans sa totalité, en Terre Sainte.

Dès lors, nous comprenons pourquoi la section de Matot est lue durant les trois semaines séparant le 17 Tamouz du 9 Av. Il s'agit d'une période de deuil, où nous nous lamentons sur l'exil et la destruction du Temple. Cette section, où nous sont communiqués l'amour et la miséricorde de l'Eternel, qui fit en sorte que deux tribus et demie de notre peuple préparent notre exil en étendant l'influence de la sainteté de la Terre Sainte à la Diaspora, est donc bien appropriée à cette époque.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Une délivrance miraculeuse

Nous tenons l'histoire suivante, porteuse d'une grande sanctification du Nom divin, de M. Benchimol, un avrekh étudiant dans nos institutions :

« Mon père a été arrêté en France à grand renfort de tapage médiatique, les autorités étant poussées à s'en prendre à des personnalités en vue de leur tirer des informations sur certains individus avec lesquels elles entretiendraient des contacts.

« Mon père faisait malheureusement partie de ces personnes auxquelles la justice s'en prend, mais, étant donné qu'il était innocent, ils ne parvinrent pas à lui tirer la moindre briebe d'information. N'arrivant à aucun résultat tangible, ils lui rendirent la vie amère et le gardèrent en détention pendant neuf mois, sans l'informer de la raison de cette détention.

« L'avocat de mon père avoua que cette affaire était étrange et même suspecte, car aucun chef d'accusation n'avait été retenu contre lui. Cependant, cela ne lui fut pas d'une grande aide et il resta en prison pendant tout ce temps. Toute la famille était très inquiète et souffrait grandement de cette situation.

« Un jour où Rabbi David Pinto chelita recevait le public à la Yéchiva de Paris, ma sœur est venue lui demander une bracha pour notre père. Elle me confia par la suite qu'il lui avait dit : "Dans un ou deux jours, votre père va être libéré. Avec l'aide de Dieu et par le mérite du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, son dossier va être refermé."

« Il faut avouer que, sur le moment, elle, qui a pourtant une forte foi dans les Tsadikim, eut peine à y croire – l'incarcération de Papa était tellement irrationnelle, pourquoi cesserait-elle brutalement ?

« Pourtant, le lendemain, l'incroyable était devenu vrai : Papa fut soudain appelé à comparaître devant la juge, qui lui annonça sans préambule que son dossier était refermé et qu'il était donc libre de rentrer chez lui !

« Mon père nous contacta aussitôt pour que nous venions le chercher immédiatement. C'était la stupéfaction : que s'était-il passé ? Papa lui-même dut avouer sa perplexité. Il ne savait qu'une chose : il était relaxé !

« La bonne nouvelle fit rapidement le tour de la famille et des amis ; la joie était à son comble.

« Je suis certain qu'à partir du moment où Rabbi David Pinto chelita a prié pour mon père, par le mérite du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, et a affirmé qu'il allait être libéré, le Saint bénî soit-Il a exaucé sa demande. »

DE LA HAFTARA

« Ecoutez la parole d'Hashem (...). » (Yirmayahou chap. 2)

Lien avec la paracha : cette haftara est la seconde des trois instaurées par nos Sages pendant les Chabbatot précédant Ticha Béav et qui traitent de la punition prédictive par Yirmayahou concernant la chute de Jérusalem.

CHEMIRAT HALACHONE

La faute vient de l'habitude

La parole et les traits de caractère doivent être travaillés, tandis que l'habitude devient un acquis.

Si l'on réfléchit bien, on trouvera que la faute amère de la médisance trouve sa source dans l'habitude que nous avons, depuis notre enfance, de dire ce que nous voulons sans que personne ne nous reprenne. A cause de cela, nous ne nous imaginons même pas que nos propos seraient interdits.

DANS LES SILLONS DE NOS ANCÊTRES

La valeur de la pose des téfilin

« *Et Moché parla ainsi au peuple : "Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre ; ils marcheront contre Midian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Eternel."* »

(Bamidbar 31, 3)

Citant le Sifri, Rachi commente ce verset en soulignant que, bien que Moché ait appris que sa mort était liée à la guerre contre Midian, il s'exécuta avec joie et sans tarder.

Le Tsadik Rabbi Eliahou Roté zatsal, l'une des éminentes personnalités de Jérusalem de la génération précédente, était l'élève de Rabbi Chlomké de Zwil zatsal. Un matin, à la synagogue, il s'approcha d'un jeune avrekh, sur le point de mettre son talit et ses téfilin pour prier cha'harit, et lui dit : « J'ai une proposition intéressante à te faire, qui te permettra de gagner un peu d'argent. Laisse ton talit et tes téfilin de côté pour aujourd'hui et, à la place, je te donnerai cinquante dollars. »

L'avrekh n'en crut pas ses oreilles. « Rav Eliahou ! s'écria-t-il. Que vous arrive-t-il ? Comment vous est-il venu à l'idée de me dissuader de mettre les téfilin aujourd'hui ? »

Mais le Sage poursuivit : « Je suis prêt à te donner cent dollars ou même cinq cents, voire plus, si seulement tu acceptes de renoncer à la pose du talit et des téfilin une seule journée. »

L'autre, constatant que les paroles du Rav n'étaient pas claires, leva le ton et protesta : « Rav Eliahou, je ne sais pas où vous voulez en venir, mais je vous promets que, même si vous déposez sur cette table un ou plusieurs millions de dollars, je ne manquerai pas de mettre mon talit et mes téfilin. Cela ne rentre pas du tout en ligne de compte ! »

A l'écoute de ce discours, le visage de Rabbi Eliahou s'éclaira et il dit : « Je vais maintenant t'expliquer mon intention. Tu viens d'affirmer explicitement ne pas être prêt à renoncer à la pose du talit et des téfilin, même pour plusieurs millions de dollars. S'il en est ainsi, pourquoi ne sembles-tu pas radieux lorsque tu t'apprêtes à accomplir cette mitsva, au moins autant que tu l'aurais été si tu avais gagné plusieurs millions de dollars ? » Par ces mots, Rabbi Eliahou conclut son édifiante leçon de morale.



PERLES SUR LA PARACHA

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Peut-on donner de la tsédaka et être un mécréant ?

« Si un homme fait un vœu au Seigneur. » (Bamidbar 30, 3)

Onkelos traduit ainsi le verset précédent : « Si un homme fait un vœu devant le Seigneur. » Le terme « devant » est significatif.

Dans son ouvrage Vayomer Yéchayahou, Rabbi Yéchayahou 'Hadad zatsal de Tibériade explique comme suit cet enseignement de la Michna : « Il existe quatre sortes d'attitudes chez les individus donnant la tsédaka. Celui qui donne, mais ne veut pas que les autres donnent, est un envieux. Celui qui veut que les autres donnent, mais ne donne pas lui-même, est mesquin. Celui qui donne et pousse les autres à donner est un homme pieux. Celui qui ne donne pas et ne veut pas non plus que les autres donnent est un impie. » (Avot 5, 13)

Si l'impie est celui qui ne donne pas de tsédaka et ne veut pas que les autres en donnent, pourquoi nos Sages le comptent-ils parmi les personnes en donnant ?

Rabbi 'Hadad explique que le Tana se réfère peut-être ici à une collecte effectuée à la synagogue. Le cas échéant, il convient de déclarer publiquement la somme que l'on veut donner, afin d'inciter les autres à en faire de même. Telle est la conduite de l'homme pieux. Certaines personnes préfèrent ne pas remettre leurs dons en public, mais plutôt le faire discrètement au trésorier. Or, elles se trompent, car une telle attitude n'est de mise que lorsqu'on donne de la tsédaka à un particulier. Par contre, dans le cas d'une collecte communautaire, on empêche ainsi les autres de donner, car ceux-ci, pensant qu'on n'a rien donné, se considéreront eux aussi dispensés de ce devoir. Ainsi, quand la Michna dit « celui qui ne donne pas », elle sous-entend en public ; il démotive ainsi les autres à donner et, pour ce fait, le Tana le qualifie d'impie.

En soulignant « devant l'Eternel », le Targoum se réfère vraisemblablement à une collecte effectuée à la synagogue, où se trouve plus particulièrement la Présence divine. Alors, « il ne violera pas sa parole », autrement dit, ne gardera pas le silence en se disant qu'il remettra plus tard son don au trésorier, mais « tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir », il doit énoncer haut et fort le montant de son don, afin d'encourager les autres fidèles à l'imiter.

Une guerre totalement désintéressée

« Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre : ils marcheront contre Midian pour exercer sur lui la vindicte de l'Eternel. » (Bamidbar 31, 3)

Le terme hé'halsou (traduit ici par « s'apprêtent à combattre ») exprime l'idée de retrait, comme dans le verset « elle lui ôtera (vé'halsaa) sa chaussure du pied ».

Sur cette base, le Sfat Emet explique notre verset : Moché dit aux enfants d'Israël d'ôter d'eux-mêmes tout mobile personnel qui les pousserait à participer à la guerre contre Midian, afin de la mener de manière totalement désintéressée.

C'est pourquoi, souligne le Ktav Sofer, Rachi note qu'il est question d'anachim, c'est-à-dire de Tsadikim, qui ne seraient pas motivés par la gloire personnelle ou une volonté de vengeance et parviendraient ainsi à l'idéal recherché. D'où le verbe vayimasrou (on recruta), employé par la suite, où Rachi lit qu'on dut les recruter contre leur gré, car ils doutaient de leur piété et ne se sentaient pas à la hauteur d'avoir des intentions exclusivement pures.

Le compte est bon !

« Moché les envoya en campagne, mille par tribu ; et avec eux, pour diriger l'expédition, Pin'has. » (Bamidbar 31, 6)

Le pouvoir du mal, incarné ici par Midian, entraîna vingt-quatre mille hommes de la tribu du Chimon à la faute. Par celle-ci, ils renforcèrent encore davantage ce pouvoir.

C'est pourquoi, explique l'auteur du Mélo Haomer, lorsque les enfants d'Israël allèrent combattre Midian, ils durent avoir recours à une puissante force pour contrecarrer la leur, soit celle de vingt-quatre mille Tsadikim.

Comment donc ? Les mille hommes de chacune des douze tribus formèrent douze mille hommes. Quant à Pin'has, il équivalait à tous ceux-ci réunis, d'où le total de vingt-quatre mille.

Des épreuves pour s'élever

Tentons de définir le lien existant entre les sections Matot et Massé, qui se suivent.

Précisons, en premier lieu, qu'elles sont lues durant la période des trois semaines de deuil sur la destruction du Temple. A présent, si l'on se penche sur leurs noms, on remarquera que Matot peut être rapproché de makot, signifiant coups, tandis que Massé vient de la même racine que le terme nessia, voyage. Nous en déduisons que Dieu doit parfois donner des coups à l'homme afin qu'il réalise son devoir de « voyager », de progresser en Torah. Ces épreuves suscitent en effet, de sa part, une introspection, qui le conduit à la conclusion que seule la Torah est capable de le tirer de sa détresse et que, s'il en est arrivé là, c'est un signe du Ciel qu'il lui incombe de se renforcer en s'élevant en Torah.

Nous vivons aujourd'hui dans une génération où la licence des mœurs prédomine. Chacun fait ce qui lui plaît, comme s'il n'y avait pas de Juge ni de jugement. Pourtant, la Torah fut donnée au peuple juif dans le désert, lieu public, afin de nous signifier notre devoir d'annuler notre ego, nos désirs personnels, pour nous vouer à l'étude de la Torah. Malheureusement, c'est l'inverse qui prévaut à l'heure actuelle : au lieu de se rabaisser et de s'effacer en faveur de la Torah, l'homme se laisse dominer par son mauvais penchant qui le précipite dans de profonds abîmes.

J'ajouterais que, dans ce monde, lorsque l'homme ressent une quelconque douleur corporelle, il prend un médicament ou un analgésique pour guérir ou, tout au moins, calmer ses maux. Par contre, dans le monde futur, s'il a été décrété qu'il mérite la gémme, rien ne pourra soulager les terribles souffrances qui lui seront réservées. Car ce monde est celui de l'Action et de la réparation, alors que le monde à venir est celui de la récompense et de la punition.

Illustrons cette idée par l'exemple suivant. Si quelqu'un s'apprête à quitter une épicerie, les mains pleines de marchandises, sans être passé à la caisse, le gardien qui se tient à la sortie exigera non seulement qu'il règle ses emplettes, mais, en plus, lui imposera une amende pour ne pas avoir payé à temps. De même, dans ce monde, l'homme doit se travailler et corriger son comportement ; s'il néglige cette mission reposant sur ses épaules, il n'aura plus la possibilité de le faire plus tard, la mort étant irréversible. C'est pourquoi le Saint bénit soit-il le frappe parfois de coups, lors de son existence terrestre, afin qu'il se réveille, examine ses voies et décide de « voyager » pour adhérer aux paroles de Torah, méritant ainsi la vie éternelle.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



Le décès d'Aharon Hacohen concluait la belle époque du peuple juif, dirigé par cette prestigieuse personnalité portant sur ses épaules le symbole de la paix entre les tribus.

L'héritage spirituel d'Aharon a été légué, au cours des siècles, à de nombreux individus ayant compris le mérite de compter parmi les élèves de celui qui « aimait la paix et la recherchait ». Nous avons choisi de nous concentrer sur une merveilleuse histoire (tirée de Kvodam chel Israël) racontée par Rabbi Aharon Toysig chelita qui, outre l'invitation au mariage d'un ami qu'elle nous adresse, nous livre une édifiante leçon d'amour du prochain.

L'un des habitants du quartier eut le mérite de fiancer son premier enfant. Environ deux semaines avant le mariage, un ami s'approcha de lui pour lui parler, après la prière du Chabbat matin. « N'est-ce pas que tu vas bientôt marier un enfant ? J'aimerais te dire quelque chose qui te sera certainement très utile », dit-il.

« J'ai entendu de l'Admour, auteur du Imré 'Haïm, que quand quelqu'un s'apprête à célébrer une réjouissance, le Satan ne peut le supporter. Aussi, déploie-t-il toutes ses ressources afin de susciter de la tristesse. Par exemple, quand l'homme sort de chez lui pour se diriger vers la salle de fête, le Satan lui souffle à l'oreille : "Regarde ce qui est arrivé ! Tu as oublié d'inviter ton meilleur ami ! Comment as-tu pu faire une telle mégarde ?" Si on est intelligent, on lui rétorquera : "Va-t-en ! Cela ne m'intéresse pas maintenant !" Mais, si on est stupide, on se laissera attrister et sa joie ne sera pas entière.

« Grâce à Dieu, j'ai beaucoup d'expérience dans les sma'hot, conclut le voisin. Sache que, parfois, des invitations de bons amis nous reviennent encore avant le mariage, les services de la poste n'étant pas parvenus à trouver leur adresse, pour une

raison ou pour une autre. Il arrive aussi qu'on oublie soi-même d'envoyer une invitation à une de nos connaissances. Quoi qu'il en soit, n'oublie pas les paroles du Imré 'Haïm et rappelle-toi de ne pas te laisser impressionner par le discours du mauvais penchant. »

Le grand jour arriva. Le père de famille sortit de chez lui avec toute sa famille. Ils s'installèrent dans la camionnette qu'ils avaient commandée quand, soudain, ils réalisèrent qu'une de leurs filles ne les avait pas encore rejoints.

La maman sortit du véhicule et retourna chez elle pour vérifier ce qui s'était passé. Elle trouva alors sa fille en larmes. « Que se passe-t-il ? » demanda-t-elle, inquiète.

Sa fille montra du doigt une invitation, oubliée sur la table. La mère jeta un coup d'œil sur le nom du destinataire et elle fut profondément peinée : il s'agissait de l'un des meilleurs amis de son mari, avec lequel il avait étudié durant six ans et demi. La fille, qui avait été chargée d'envoyer les invitations, l'avait oubliée et venait juste de s'en rendre compte.

Il était trop tard pour joindre cet ami par téléphone. Le père du 'hatan en fut très triste. Sa femme et ses enfants lui rappelèrent alors ce qu'il leur avait dit, deux semaines plus tôt, au nom du Imré 'Haïm : il ne fallait en aucun cas se gâcher la joie de la fête à cause d'une invitation oubliée, car il s'agissait là d'une ruse du Satan.

Or, voilà qu'au beau milieu du mariage, il aperçut soudain l'ami auquel l'invitation n'était pas parvenue, vêtu de ses habits de Chabbat. Il en éprouva une immense joie et dansa avec lui avec entrain. Heureux, il s'assit à ses côtés, tandis que l'ami resta jusqu'après le birkat hamazone.

Lorsqu'il fut sur le point de le quitter, il s'arma de courage et lui demanda : « Dis-moi, as-tu reçu mon invitation ? »

« Non, répondit l'autre.

— Dans ce cas, comment savais-tu que je mariais mon fils ?

— En fait, je ne le savais pas jusqu'à ce soir. Quand j'attendais le bus près de chez moi, l'un de nos amis communs m'a demandé si je voyageais à Jérusalem pour un mariage. Etonné, je lui demandai à

quel mariage il faisait allusion. A son tour surpris, il me répondit que tu mariais ton fils aujourd'hui. J'eus du mal à y croire. Il me l'affirmait de manière si certaine et, pourtant, n'ayant pas reçu d'invitation, je prétendis que c'était impossible. Finalement, je me laissai convaincre et rentrai chez moi pour éclaircir l'affaire. Je demandai à tous les membres de ma famille si on avait reçu une invitation au mariage de ton fils et ils me répondirent par la négative. Je leur racontai alors que je venais d'apprendre que tu le mariais. Ma femme me dit que tu avais sans aucun doute voulu m'inviter, mais que l'invitation ne nous était pas parvenue. Elle me demanda de vêtir mon costume de Chabbat et de partir immédiatement à Jérusalem pour partager ta joie.

— Tu veux savoir la vérité ? Si tu m'avais remis mille dollars pour m'aider à couvrir les dépenses du mariage, tu ne m'aurais pas autant réjoui qu'en venant y participer. Ta présence m'a permis de me réjouir pleinement ! »

Si on ne peut énoncer de règle générale, tout dépendant largement des sentiments de chacun, une chose est néanmoins sûre : dans le cas où l'invitation à une célébration à laquelle nous pensions être conviés ne nous est pas parvenue, nous devons nous efforcer d'y participer malgré tout. Tout le monde connaît les déficiences des services de la poste, aussi, il convient de briser sa fierté et de pardonner l'erreur.

Il nous incombe de surmonter notre petitesse et nos calculs personnels et de tenter de nous mettre à la place de notre prochain, d'imaginer ce qu'il ressent. Celui ayant oublié de nous envoyer l'invitation ou n'y étant pas parvenu en est certainement brisé et nous devons donc tenir compte de sa détresse, plutôt que de penser à son honneur personnel.

Bien entendu, si nous ne sommes pas en mesure de nous rendre nous-mêmes à la fête, nous pouvons demander à quelqu'un de nous en excuser auprès de notre ami ou lui téléphoner ensuite. Mais, nous ne devons pas nous abstenir de nous manifester pour des calculs égoïstes.



Matot Massei (136)

Matot

אִישׁ כִּי יַדְרֵן לְהַזְבֹּעַ שָׁבֻעָה לְאָסֶר אָסֶר עַל נֶפֶשׁ לֹא תַּחֲלֵל
ךְבָּרוּ כָּל הַצְּאָמָנוּ יְצַחַת.

(ג. ג.)

«Si un homme a fait un vœu à Hachem ou prête serment pour imposer une interdiction à sa personne, il ne profanera pas sa paroles ; selon tout ce qui sort de sa bouche, il fera.» (30,3)

L'idée que les mots d'une personne sont sacrés est la fondation de l'obligation de garder les mitsvot. En effet, nous sommes liés aux mitsvot car nous les avons accepté de bon cœur au mont Sinaï et avions juré de les accomplir. Si nos mots sont sans valeur, il en est de même avec notre engagement dans la Torah. La Torah introduit les lois sur les vœux par les mots : « Voici la chose qu'a ordonné Hachem » (Matot 30,2), sous-entendant que c'est l'unique chose qu'Il nous commande. Il est bien évident que nous avons pleins de commandements divins, mais la Torah met l'accent sur le fait que cette mitsva (de garder ses mots) est le commandement sous-jacent, car pour celui qui ne garde pas Ses mots, c'est toute son acceptation de la Torah qui est sans valeur.

Hatam Sofer

וְאַמְرָר אֶלְעָזָר הַפָּנִים אֶל אֲנָשֵׁי הַאֲבָא הַבָּאים לְמִלְחָמָה זוֹאת חֲקַת
הַתּוֹרָה אֲשֶׁר צִוָּה יְהֹוָה אֶת מִשְׁׁהָ. אָךְ אֶת קָנָה בְּ וְאֶת הַבָּשָׂר (כ.כ.ב.)
«Le prêtre Eléazar dit aux soldats venant à la guerre : « Telle est la règle que D. a ordonnée à Moché : En ce qui concerne l'or, l'argent ... » (31,21-22)

Le verset aurait dû dire : « aux soldats venant de la guerre » et non « venant à la guerre ». Dans le sefere Hovot Halévavot, il est raconté qu'un homme pieux vit un jour un groupe d'hommes, heureux et gais, revenant victorieux du combat. Il leur dit : « Vous avez gagné une petite guerre peu importante mais maintenant une guerre beaucoup plus importante vous attend : la guerre contre le mauvais penchant. L'homme y est confronté constamment et elle devient plus forte en raison de la fierté qui suit la victoire.

De même, Eléazar dit aux soldats, qui revenaient de la guerre contre Midian, de savoir qu'à présent, ils allaient à la guerre, à la guerre vraie et importante contre le mauvais penchant. Il leur donna le commandement de purifier les ustensiles pour leur faire comprendre qu'ils devaient purifier leur cœur du sentiment de fierté qui l'habitait comme il faut retirer le goût de l'aliment interdit absorbé dans les ustensiles en les ébouillantant. Il

est écrit plus haut : Moché se mit en colère contre les généraux ... qui revenaient de l'expédition militaire. Moché s'emporta contre les généraux s'imaginant être revenus de la guerre, satisfaits d'eux-mêmes, alors qu'une guerre bien plus difficile les attendait.

Mayana Chel Torah

כָּל דָּבָר אֲשֶׁר יָבָא בְּאֵשׁ פָּעֵבִרִי בְּאֵשׁ וְטָהָר (לא. כב)
« Toute chose qui va au feu, vous le ferez passer au feu et il sera purifié » (31,23)

Selon le **Hida**, il y a deux types de feu : celui du yéts'er ara qui brûle en nous, nous poussant à la faute ; et le feu de la Torah : un feu de sainteté et de pureté. Nos Sages (guémara Kiddoushin 30b) rapportent les paroles de Hachem : « J'ai créé le yéts'er ara et J'ai créé la Torah comme antidote ». C'est ainsi que la seule façon de se défendre face au yéts'er ara est par l'étude de la Torah. Selon le **Hida**, le verset fait allusion à cela : « Toute chose qui va au feu » du yéts'er ara, « vous le ferez passer au feu » de la Torah, « et il sera purifié ». **Hida**

Massei

« Voici les déplacements des enfants d'Israël qui quitteront l'Egypte » (33, 1)

אֶלְהָ מִסְעֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יֵצָאוּ מִאֶרְץ מִצְרָיִם (ל.ג. א)
La génération du désert a atteint un niveau moral et spirituel très élevé. En effet, les hommes de cette époque avaient assisté à tous les prodiges de la sortie d'Égypte, c'est à eux que fut donnée la Torah, et ils vécurent entourés des Nuées célestes! C'est pourtant un fait qu'en dépit des formidables révélations auxquelles ils avaient assisté et participé, les enfants d'Israël se rebellèrent à de nombreuses reprises, au point que nos Sages déclarent (Maxime des Pères, chapitre 5, 6) : À dix reprises, nos pères éprouvèrent Hachem dans le désert. C'est dans ce contexte que s'expliquent les différentes étapes énumérées par la Torah dans notre paracha : « Moché écrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Éternel. Et voici leurs stations et leurs départs ... », (Bamidbar, 33, 2). Or singulièrement, le verset place au début les départs avant les stations, puis lorsqu'il annonce leur énumération, ces mots apparaissent dans l'ordre inverse.

La réponse à ce paradoxe est révélée par le **Sforno**: Car parfois, l'endroit où ils se rendaient était

funeste à l'extrême, tandis que le lieu qu'ils venaient de quitter était favorable (...), et d'autres fois, l'inverse était vrai. Ce récit est pour nous porteur d'un message vibrant que formula le **Sfat Emet** en ces termes : « Toutes ces pérégrinations sont énumérées pour faire savoir au peuple de D., qu'un serviteur de l'Éternel ne doit pas désespérer face aux nombreux échecs qu'il peut rencontrer dans sa vie. Il devra savoir que les choses sont ainsi : tout homme a des hauts et des bas (...) et cette réalité se retrouve chez chaque individu, quel qu'il soit.

Sforno, Sfat Emet

וְהַקָּרִים מֵלֹת עָרִים עַרְיוֹן מִקְלָט תְּהִיאָנָה לְכֶם וְנָס שָׁמָה רָצֶחֶת מִכָּה
נְפָשָׁת בְּשָׁגָנָה (לה 11.)

« Vous désignerez des villes pour vous, elles seront pour vous des villes de refuge, et le meurtrier s'enfuira là-bas, celui qui tue une personne involontairement » (35,11)

« Hachem est bon et droit, aussi montre-t-il aux pécheurs le [vrai] chemin » (Téhilim 25,8). Cela fait référence aux signes [sur la route] qui étaient positionnés afin d'aider une personne qui avait tué involontairement, à échapper à ses vengeurs en se mettant au plus vite en sécurité dans les villes de refuge. Rav Hama bar Hanina ajoute que si c'est ainsi que Hachem agit avec les fauteurs, combien fait-il davantage pour les tsadikim. (guémara Makot 10b) Le Yérouchalmi (Makot 2,6) explique qu'en plus des (panneaux de) directions, on leur montrait du doigt le meilleur chemin à prendre, et cela est une référence au fait que Hachem aide les fauteurs en leur montrant le chemin pour faire téchouva. Rav Yérouham Lésovitz enseigne que nous voyons là, la grande miséricorde de Hachem. Non seulement, Il attend patiemment que nous retournions vers Lui après avoir fauté (quoiqu'on ai pu faire), mais en plus Il nous aide et nous guide pour arriver à faire téchouva. Le Hafets Haïm demande pourquoi lorsque le peuple montait à Jérusalem, il n'y avait pas également des signes (sur les routes) afin d'aider ceux qui réalisaient la mitsva de monter au Temple pendant les trois régaliim ?

Le Midrach (Yalkout Chimon Chmouël) relate que chaque année **Elkana** montait au Michkan à Chilo et sur son chemin il encourageait ceux qu'il rencontrait à le rejoindre dans cette mitsva. C'est ainsi qu'à chaque fois, il prenait un chemin différent pour permettre de faire participer tous les juifs. Pour une ville de refuge, le but est que le meurtrier involontaire puisse se mettre en sécurité de ses vengeurs, et pour qu'il puisse rencontrer le moins de personnes possible car en l'état actuel il n'est pas un modèle moral. Par contre, pour monter à Jérusalem, il n'y avait pas de direction afin de

permettre un maximum de rencontres favorisant une influence mutuelle positive, discuter de Torah et des Mitsva, renforcer la émouna, se motiver à venir au Temple. Personne ne pouvait se dire isolé du monde, des autres juifs, car durant les trois fêtes, l'ensemble du pays était rempli de juifs pleins de joie et de fierté de monter ressentir la Présence Divine au Temple.

Aux Délices de la Torah

Halakha : La séouda mafesquet (séouda avant le taanit du 9 av)

On ne devra pas manger durant cette séouda deux plats différents, même si nous les mangeons sans pain. Il y a une mitsva de manger du pain pendant cette séouda, c'est l'habitude des endeuillés de manger du pain avec du sel. Certains ont le minhag de manger un œuf dur trempé dans de la cendre. Il est bien d'habituer les enfants qui sont en âge de comprendre la notion du deuil pour le temple à faire cette séouda, même s'ils ne sont pas en âge de jeuner.

Tiré du Sefer « Pisqué techouivot »

Diction : Une vie dédiée à la recherche de la vérité, est une vie dans laquelle il n'y a pas de place pour le confort et pour les choses facilement acquises.

Rav Ménahem Mendel de Kotzk

Chabbat Chalom

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרון ליב בן רבקה, שמחה ג'וזות בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, פיגא אולגה בת ברנה, רינה בת פיבי. לידה קללה לרינה בת זהרה אנരיאת. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורotta אוריליה שמחה בת מרים .

לעלוי נשמה : גינט מסעודה בת גזלי יעל, שלמה בן מחה

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr

בית נאמן

Sujets de Cours :

.-Hag HaGuéoula chez les Habad, -. Le nom « Bé'or » dans la Torah, est-il écrit avec un Waw, -. L'explication du verset « Hélas ! Qui peut vivre quand Hashem ne l'a pas voulu », -. Se laver les mains lorsque l'on trempe un aliment dans un liquide, -. Est-ce que le Hazan a le droit de lire à voix haute la 'Amida, -. Traduction des mots en Araméen, -. Doit-on faire la Bérakha sur un café sans sucre ?, -. Boire de l'eau avant la prière du matin, -. Le couscousier et la marmite de bouillon sont considérés comme un seul ustensile, -. Doit-on faire la Bérakha sur l'eau qu'on boit pendant un repas de couscous ?, -. Si on se rappelle pendant Chabbat que la lumière du frigidaire est allumé, que doit-on faire ?, -. La minuterie pendant Chabbat, -. L'honneur du saint Chabbat, -. Quand doit-on prononcer les versets que l'on cite lorsque l'on met le Talith, -. Ne pas boire de l'eau pendant la Tékoufa,

1-1. Le Admour Rabbi Yossef Ytshak de Loubavitch

Chavoua Tov Oumévorakh. Ce soir, nous sommes le 13 Tamouz, sortie de Parachat Balak. Demain c'est le jour de Hag HaGéoula chez les Habad. Le Admour Rabbi Yossef Ytshak de Loubavitch a été emprisonné en 1876 et ils ont décrété de le mettre à mort. Ses fidèles ont retourné le monde entier pour éviter cette situation. Qu'ont-ils fait ? Ils ont envoyé un télégramme en Amérique en disant : « notre père est malade ». Tout le monde a immédiatement compris qu'il s'agissait du Rabbi, et ils ont tout mis en œuvre pour le libérer. Ensuite, ils lui dirent d'aller s'exiler dans la ville de Kostroma en Russie ; puis il fut délivré même de cet exil. Seulement les choses qu'il avait écrit à ce moment-là sont restées là-bas, mais un jour arrivera où même ces manuscrits seront libérés.

2-2. Ignorée de tout homme



Il y a un paragraphe dans Minhat Chaï au

début de la Paracha (22,5), concernant une déclaration du Or Torah qui dit : « au sujet de Ben Bé'or, la chose est ignorée de tout homme ». Le Minhat Chaï explique cette déclaration comme faisant référence à la manière d'écrire le mot « Bé'or ». Certains sont d'avis qu'il faut mettre un Waw, et d'autre pensent qu'il n'y a pas de Waw. Il en arrive à la conclusion que lorsqu'on écrit Béno Bé'or il n'y a pas de Waw sur le mot Bé'or, mais lorsqu'on écrit Ben Bé'or, alors on met un Waw. Donc le Waw se retrouve soit dans le mot Beno soit dans le mot Bé'or. Un sage de Djerba, Rabbi David Idan, qui a un magnifique livre « Maskil LéDavid » ne conçoit pas qu'il faut placer cette divergence en se rapportant aux paroles du Or Torah. Il déclare : « qui a dit au Minhat Chaï que les paroles du Or Torah ont un lien avec la manière d'écrire le mot Bé'or ? Ce n'est pas le sujet. Il a simplement voulu dire que l'histoire de Bil'am (qui est appelé Ben Bé'or) est pleine d'interrogation, de questions et de difficultés. De ce fait, elle est ignorée de tout homme. Celui qui veut savoir

All. des bougies Sortie R.Tam
Paris 21:35 22:56 23:04
Marseille 21:01 22:12 22:30
Lyon 21:12 22:27 22:41
Nice 20:55 22:06 22:24

לקבלה כתוב: bait.neheman@gmail.com

quelles sont les difficultés peut aller voir le Or Hah'aim Hakadoch (dont la Hazkara est cette semaine), et le très long Zohar de la Paracha Balak ». Ce livre est apparu à Djerba en 5721, je l'ai lu et j'ai été émerveillé. Le Minhat Chaï a écrit : « il ressort des paroles du Or Torah... ». Donc il n'est pas en train de trouver une explication à ces paroles ; mais seulement en train de nous détailler son propos qui paraît évident. Nous n'avions pas à l'époque le livre Or Torah, mais lorsque je l'ai eu en ma possession et que je l'ai lu, il paraît clair que l'explication la plus simple est celle du Minhat Chaï. Peut-être que Rabbi David Idan n'avait pas vu ce livre, car il s'agit d'un livre qui parle justement des erreurs d'écriture ; alors quel serait le lien avec dès question réponses sur l'histoire de Bil'am ? Il faut comprendre le langage de l'auteur en comprenant le sens de son livre.

3-3. Explication du verset : « אוֹ מֵ יְחִיָּה מִשׁוֹמוֹ » נ-ל

A la fin de la Paracha, il y a quelque chose exceptionnelle. Il est écrit (Bamidbar 24,23) : « Il proféra encore son oracle et il dit : « Hélas ! Qui peut vivre quand Dieu ne l'a pas voulu ? », que veut dire cette phrase ? Il y a une Guémara dans Sanhédrin (106a) qui dit : Rabbi Chimone Ben Lakich explique ce verset de la manière suivante : « Malheur à celui qui se fait vivre au nom de dieu ». Rachi explique cet avis : « c'est-à-dire, à celui qui se prend pour un dieu, tel que Pharaon ou Hiram ». Mais il existe un Midrach incroyable, qui a été édité dans Yalkout Chimonim première édition, où il dit : « Rabbi Elazar Hakapar dit : Hashem a donné la force dans la voix de Bil'am, à tel point qu'on l'entendait d'un bout du monde à l'autre ; parce qu'il contemplait et voyait les nations se prosterner devant le soleil, la lune et les étoiles. Il a contemplé et a vu que dans le futur, un homme se ferait passer pour un dieu et tromperait le monde entier. C'est pour cela qu'Hashem donna cette force à la voix de Bil'am, afin que toutes les nations l'écoutent. Il disait ainsi : Faites attention de ne pas être

trompé par cet homme, car il est dit : Hashem n'est pas un homme qui peut connaître la déception. En parlant de cet homme que les chrétiens vénèrent, il dit - regarde ce qui est écrit : Il proféra encore son oracle et il dit : « Hélas ! Qui peut vivre quand Dieu ne l'a pas voulu ? » Bil'am dit : « Malheur à cette nation qui a suivi cet homme qui s'est fait passer pour un dieu ». Voici les paroles de la Guémara qui s'est basée sur ce Midrach.

4-4. Se laver les mains lorsque l'on trompe un aliment dans un liquide

Il y a autre chose à la fin de la Paracha. Les tripolitains continuent de lire la Paracha jusqu'arriver au verset suivant de la Paracha Pinhas : « C'est pourquoi, tu annonceras que je lui accorde mon alliance amicale » (Bamidbar 25,12). D'où ont-il appris cette chose ? Les gens pensent que je m'oppose aux coutumes qui appartiennent à d'autres communautés, ce n'est pas vrai, mais les coutumes de notre communauté, si elles sont erronées, nous n'avons pas besoin de les continuer. Il y a un sage de la Yéchiva qui a écrit un paragraphe où il dit : « chez nous à la maison le soir de Pessah, on presse un citron sans ajouter d'eau et on trempe le Karpas dans ce jus, mais avant on se lave les mains pour suivre l'ordre du Seder (« Ourhats ») ». Pourquoi faut-il se laver les mains ? Pourtant nous devons faire cela que pour sept liquides : le vin, le miel, l'huile, le lait, la rosée, le sang, et l'eau. C'est tout. Pour le jus de citron on ne se lave pas les mains, comme l'a expliqué le Rambam : pour le citron, on ne doit pas se laver les mains, car on se lave seulement pour les sept liquides. Donc si seulement on presse seulement le citron sans ajouter de l'eau, pourquoi se laver les mains ? Il a répondu : « c'est pas grave, c'est une manière d'être strict ». Mais à force d'ajouter des sévérités sur d'autres sévérités et encore d'autres sévérités, on ne s'en sort plus. Dans le livre Hamo'adim BaHalakha du Rav Zavin, il rapporte au nom du Netsiv de Volozhin que cela n'est pas une difficulté. Car le soir de Pessah, on fait plusieurs choses en

souvenir du Beth Hamikdash. Donc même pour cette coutume, on agit de manière sévère et on se lave les mains comme la statué Maran en souvenir. Tout au long de l'année, de nombreux ashkénazes ainsi que d'autres communautés ne font pas attention à cette Halakha. Il y a un Tossefot dans Pessahim (116a) où il est écrit qu'on doit se laver les mains avant de tremper un aliment, seulement à l'époque du Beth Hamikdash, mais de nos jours on n'a plus besoin. D'autres disent au contraire qu'il faut se laver les mains en récitant la Bérakha. Le Rambam et le Gaon de Vilna disent que lorsque l'on trempe un aliment dans un liquide, il faut faire la Bérakha ; et Maran a statué qu'il faut se laver les mains sans Bérakha. Mais il y a une autre question. Le Karpats ne doit pas contenir le volume d'un Kazayit, alors on ne devrait pas du tout se laver les mains ! Déjà pour un morceau de pain qui contient moins que Kazayit on ne doit pas faire Netila. Il s'agit donc d'une coutume erronée qu'il faut changer. Certaines coutumes sont erronées.

5-5. La Amida a voix haute ?!

Donc si on trouve une source à cette coutume, tant mieux, mais s'il n'y a pas de source, cela voudrait dire qu'il s'agit d'une mauvaise coutume. Il y a une coutume de Lybie, qui consiste à ce que le Hazan fasse la Amida à voix haute le soir de Chabbat. Pourquoi cette coutume ? Car il y a 400 ans en Lybie, les gens étaient ignorants. Après l'expulsion d'Espagne, Rabbi Chimone Labi est arrivé en Libye. Le

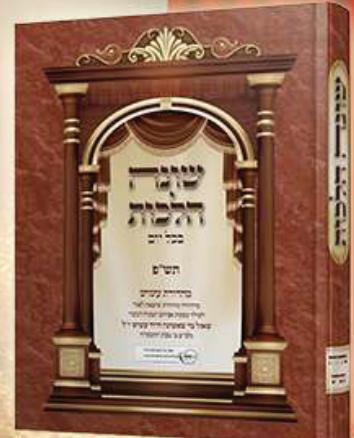
soir de Chabbat il constata que la prière était particulièrement longue, alors il dit : « qu'est-ce que cela ? Qu'est-ce qui vous arrive ? La prière du Vendredi soir est très courte ! Il était Kabbaliste, Hassid et Tsadik mais il avait fini la Amida avant eux tellement c'était long. Quand il pencha l'oreille, il se rendit compte qu'ils faisaient la Amida de la semaine au lieu de réciter celle du Vendredi soir qui est beaucoup plus courte. Il leur apprit donc à ce que le Hazan lise à voix haute pour que les gens se souviennent qu'il faut changer de Amida.

Vous voulez faire du nahat à vos proches disparus?



**Le livre 'Halakha Yomite 5781',
un jour une halakha, tiré à
plusieurs milliers
d'exemplaires s'apprête à
paraître. Pour un don de
100€, vous pouvez choisir un
jour de l'année et le
dé dicacer.**

**Ne tardez pas. Les pages
sont limitées!**



Marseille: David Diai - 0666755252
Kamus Perets - 0622657926

Paris: Pinhas Houri - 0667057191

Ou par Virement sur le compte de la Yéshiva:
ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM
IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069
BIC : NORDFRPP



Mais depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, nous avons des livres, nous avons la lumière et tout le monde sait lire Baroukh Hashem ; alors pourquoi conserver cette coutume ?! C'est une coutume qui a été basé sur une période en particulier, lorsque cette période est passée, la coutume s'annule.

6-9. "Griller" se dit en araméen "לְאַסְטֵן"

Il y a quelques temps (feuillet 212, § 16), j'avais dit que le Rav Sraya Devlitsky a'h, dans son livre Derekh Yéchara, avait écrit qu'il fallait ajouter, dans la formule du Erouv Tavchiline, le mot « « לְאַצְלָוּ » », et c'est une erreur. Cela est marqué dans un autre livre. Peu après le décès du Rav, était sorti une Hagadha de Pessah « Mahchévet Betsalel », où j'avais soulevé 3 remarques. Premièrement, il y était marqué, dans la formule du Erouv : « « בְּהָדִין עִירובא יְהָא שְׁרֵי לְנָא לְאַפּוֹן וְלְאַצְלָוּ וְלְבָשָׁוּלִי ». Or, c'est une erreur, car pour dire « griller », en araméen, on dit « לְאַסְטֵן », et pas « לְאַצְלָוּ ». Apparemment, ce n'est pas le Rav qui a dicté cette formule, elle a été récupérée d'un livre. Mais, on m'a apporté un autre livre (édité il y a 11 ans), la Haggada Yekara déorayta, contenant les lois du Rav Sraya, et la formule du Erouv contient la même erreur précédemment citée. Là-bas aussi, ce n'est pas le Rav Sraya qui est l'auteur de cette erreur, puisque la formule avait été récupérée de livres antérieurement écrits. Il y a peut-être d'autres livres contenant cette erreur. Il faut rectifier.

7-10. Un café non sucré, c'est comme un médicament sans goût

Cette semaine, a lieu le jeûne du 17 Tamouz. Celui qui veut boire, avant le jeûne, devra se lever avant l'aube pour boire un café. Certains ont l'habitude de prendre un café sans sucre car ils prétendent que cela les réveille. Sur un tel café, il n'y aura pas de bénédiction à réciter. De même qu'on ne récite pas de bénédiction sur un médicament qui n'a pas de goût, c'est pareil pour un café non sucré,

qui n'a pas de goût (j'aime le café sucré mais le sucré m'est interdit). A part cela, le Rav Hida dit (Birké Yossef, chap 89) que celui qui veut boire un café avant la prière, alors que l'heure de celle-ci est arrivée, devra boire son café sans sucre. Mon père a'h respectait cette sévérité, et lorsqu'il devait boire un café avant la prière, il n'y ajoutait pas de sucre. Alors qu'il appréciait le sucré, en consommait sans problème, malgré tout, avant la prière, il buvait sans sucre. Et le Rav Ikaré Hadat, Rav Daniel Trani, a écrit (chap 1, note 6) que selon les médecins, un café non sucré est nocif pour la santé (c'est pourquoi on tolère d'y ajouter le sucre même avant la prière). Mais, il se peut qu'avec le sucre, il soit encore plus nocif pour la santé. Quoi qu'il en soit, celui qui boit un café sans sucre ne récitera pas de bénédiction, au même titre que celui qui prend un médicament sans goût.

8-11. Boire de l'eau avant la prière

D'après la loi stricte, il est autorisé de boire de l'eau avant la prière. Le Rambam (chapitre cinq des lois de la prière) interdit même de goûter de l'eau. C'est ainsi l'avis du Péri Hadach (chap 89, loi 3). Mais, le monde a l'habitude de se montrer indulgent, suivant l'avis de Maran. Il est inutile de se montrer plus strict. Des fois, il est nécessaire de boire de l'eau. Quand ? Quand on vient de se réveiller, et qu'on veut sortir immédiatement pour aller à la prière, alors que le corps est encore chaud et qu'il fait froid dehors. C'était le cas, lorsqu'on se levait pour les Sélihot du mois d'Eloul, à 3h du matin (on faisait Tikoun Hatsot, puis on allait à la synagogue). Se lever et sortir précipitamment, c'est risquer d'attraper froid. Que faire ? Mon père a'h nous demander de boire un demi verre d'eau avant de sortir. Pourquoi ? Car le corps est alors chaud par rapport au sommeil, et dehors il fait frais, alors boire un peu d'eau conditionne le corps. L'air frais ne dérange alors plus. C'est pourquoi c'est pourquoi il est autorisé de boire de l'eau

avant la prière. Concernant le café, si tu le boise sucré, comme le Ikaré Hadat, tu récites la bénédiction, mais, s'il n'est pas sucré, on boira sans faire de bénédiction.

9-12. Le Couscous

Nous avons déjà parlé du problème de l'eau (point de vue de la bénédiction) dans un repas de couscous. Selon le Rav Ovadia (Yabia Omer, tome 5, chap 17, paragraphe 6), on ne récite pas de bénédiction sur l'eau seulement dans un repas à base de pain. Mais, lors d'un repas de couscous ou pai mézonot, il faut réciter la bénédiction sur l'eau. C'est ce qu'écris le Maguen Avraham (chap 128) au sujet du pain mezonot. Qu'est-ce qu'un pain mezonot? Un gâteau par exemple. Pourquoi réciter une bénédiction sur l'eau lorsque je consomme un gâteau ? Car c'est seulement un entremet et non un repas de couscous. Mais, il semble que le Rav ne connaisse pas le couscous, ce qui ne m'étonnerait pas, le Ben Ich Hai ne l'a jamais évoqué. Ne pensez pas que le couscous est une invention tunisienne ou libyenne. Il existait en Espagne, avant l'inquisition. Comment sais-je cela ? Dans Brit Kéhouna (Yoré Dés, Alef, paragraphe 2), il écrit comment fait-on du couscous: on prend un couscoussier, dans lequel on met de la semoule. On met le tout sur une casserole contenant un bouillon et le couscous cuit à la vapeur. Le Rav ajoute, au nom du Rav Yéchoua Bsis a'h, que dans la mesure où on a trouvé un élément interdit dans le bouillon, celui-ci peut être annulé dans la mesure où l'ensemble couscous et bouillon contient un volume d'eau moins 60 fois plus que l'interdiction. Le cas échéant, non seulement le bouillon est interdit, mais, également le couscous. Car ils sont considérés une seule entité. C'est ce qu'écris le Rav 'Moché Khalfoun . J'ai retrouvé cela écrit par le Radbaz (expulsé d'Espagne à 20 ans, il était plus âgé que Maran et a vécu près de 100 ans). Le couscous est donc un vieux plat qui a été ensuite oublié dans certains endroits.

10-13. Nos ancêtres ont mangé du couscous en Égypte

De plus, il y a un sage qui a vécu peu après Maran, Rabbi Eliezer Achkenazi, qui a écrit un très beau livre « Maassé Hachem al hatora ». Dans la paracha Bechalah, au verset (Chemot 16;3): dans le pays d'Égypte, cuisant sur des marmites de viande et nous rassasiant de pain. Il semblerait, selon Rabbi Eliezer, que nos ancêtres avaient mangé du couscous en Égypte. Comment est-il arrivé à une telle conclusion ? Cuire sur des casseroles de viandes, cela ressemble au couscoussier, et le pain rassasiant semble être la semoule car le couscous rassasie comme le pain.

11-14. Boire de l'eau durant un repas de couscous

C'est pourquoi, lors d'un repas de couscous, comment pourrait-on réciter une bénédiction sur de l'eau ? Pourtant le couscous est considéré comme du pain. Sachant que lors d'un repas de pain, ce n'est pas la bénédiction de Motsi qui acquitte l'eau. Preuve en est, si tu prends un chocolat ou un bonbon, tu réciteras la bénédiction. Pourquoi ? Car ces produits n'accompagnent pas le pain. Par contre, la soif est entraînée par la consommation de pain, c'est pourquoi, selon Rabénou Tam, on ne récitera pas de bénédiction dessus. C'est pareil lors d'un repas de couscous qui assoiffe l'homme. Le Rav Ovadia n'a pas parlé du couscous et il semble évident qu'il serait d'accord de ne pas réciter de bénédiction sur de l'eau, durant un repas de couscous. Pour m'écartier du doute, je récite la bénédiction sur l'eau, avant le repas, et pense à acquitter les boissons du repas.

12-15. La lumière du réfrigérateur Chabbat

Si la lumière du réfrigérateur n'a pas été retirée, pourrait-on ouvrir la porte de celui-ci durant Chabbat ? Une fois, j'avais dit, et le Rav Moché Lévy était d'accord, qu'il est possible d'ouvrir, à l'aide d'un petit. Sinon , comment ouvrir ? Dans le livre Chemirat Chabbat

Kéhilkata (tome 1, chap 10, paragraphe 14), il propose de demander à un petit de débrancher le réfrigérateur. En l'absence d'un petit, il faudrait le faire de manière inhabituelle, s'il est courant d'enlever la prise en semaine. Mais, cela n'est pas une solution réalisable car cela reviendrait à laisser le réfrigérateur éteint jusqu'à la fin du Chabbat. Ce n'est pas un conseil applicable.

13-16. Ouvrir le réfrigérateur à l'aide d'un enfant

J'ai proposé une solution simple. Maran, dans le Beit Yossef (chap 269), écrit que dans toute polémique entre les sages, il est toléré d'autoriser aux enfants de suivre l'avis le plus indulgent. Quelle est la polémique dans notre sujet ? Il s'agit d'une conséquence automatique qui ne m'intéresse pas. Lorsque j'ouvre la porte du réfrigérateur, mon intérêt est d'en faire sortir la nourriture. Mais, automatiquement, la lumière va s'allumer, ce qui ne m'intéresse pas particulièrement car je n'ai pas besoin de la lumière mais de la nourriture. C'est pourquoi, lorsqu'on a oublié de retirer la veilleuse du réfrigérateur avant Chabbat, il faudra ouvrir la porte par un enfant qui pourra s'appuyer sur l'opinion du Aroukh, qui pense qu'une conséquence automatique qui ne m'intéresse pas est permise même lors d'interdits de la Torah. Le Rav Ovadia dit (Yabia Omer, tome 4, Orah Haim, chap 34) dit qu'en pratique, on ne peut autoriser d'utiliser l'enfant que lorsque la conséquence est un interdit de nos sages. Pour le réfrigérateur, l'allumage automatique de l'ampoule est une interdiction de la Torah mais, étant donné qu'il y a l'opinion du Aroukh et d'autres décisionnaires, on peut autoriser à l'enfant. Le Rav Ovadia n'est pas d'accord car il considère que l'allumage de la lampe est une conséquence qui est intéressante (Yabia Omer, tome 9, Orah Haim, chap 108, paragraphe 9). C'est également l'avis du Rav Oyerbach a'h (Minhat Chelomo chap 91, paragraphe 9). J'aime trouvé (Yabia Omer et

Hazon Ovadia Chabbat 6, p113), que le Rac Ovadia autorise l'intervention d'un non-juif. Pourquoi ? Car pour le non-juif, même lorsque la conséquence automatique m'intéresse, cela est autorisé de lui demander. Ce qui n'est pas le cas pour un enfant. Mais, à priori, l'allumage de l'ampoule n'intéresse pas puisque mon but est de récupérer la nourriture. C'est ainsi l'opinion du Rav Moché Lévy, et ainsi qu'on avait expliqué.

14-17. Chacun comme son endroit

Ces dernières semaines, j'ai pensé que tout dépend de l'endroit. A Chabbat, nous laissons la lumière de la cuisine allumée durant 24 heures, et l'ampoule du réfrigérateur est alors inutile (d'ailleurs, certains ont l'habitude d'enlever définitivement l'ampoule puisqu'elle n'est pas tellement utile). Il s'agit alors d'une conséquence automatique inutile, et un enfant pourrait ouvrir la porte du réfrigérateur. Pour tous ceux qui utilisent la minuterie pour l'éclairage, lorsque la cuisine est éteinte, alors la lumière du réfrigérateur est utile, et l'avis du Rav Ovadia est compréhensible. Mais, même dans un tel cas, on peut s'interroger car au début de la soirée la lumière de la cuisine était allumée, et le jour également. Seulement, peut-être que le petit se lèvera durant la nuit pour du lait ou autre, alors la lumière du réfrigérateur me sera utile...

Ceci pourrait malgré tout expliquer l'avis du Rav Ovadia. Mais, nous n'agissons pas ainsi puisque nous n'utilisons pas la minuterie durant Chabbat

15-18. Faire en l'honneur du Chabbat, c'est mériter des miracles

Pensez-vous que nous payons cher le fait de ne pas utiliser de minuterie durant Chabbat ? Ce n'est pas vrai. Il est facile de calculer cela, en utilisant la minuterie durant un mois, et en ne l'utilisant pas le mois suivant. On s'apercevra alors que la différence n'est pas si grande. Et Hachem récompensera, il n'y a pas de soucis à se faire. La Guemara (Chabbat 121a) rapporte

l'histoire de Yossef ben Simay à Shihine. Une Chabbat , un incendie avait démarré dans le dépôt du roi dont Yossef était le responsable. Le roi avait alors envoyé des non-juifs pour éteindre le feu. Yossef refusa par rapport à Chabbat. Par miracle, la pluie tomba et éteignit le feu. Lorsque les sages furent au courant de l'histoire, ils lui demandèrent pourquoi avait-il refusé l'intervention des non-juifs, alors que cela est autorisé. Mais, Hachem a eu pitié de lui et a éteint le feu. Pourquoi a-t-il eu ce mérite ? Car il avait l'intention de respecter Chabbat, il a mérité un miracle. De même pour l'électricité consommée inutilement le Chabbat. Les sous gaspillés font de la peine, mais Celui qui nous a donné le Chabbat s'inquiète pour nous. On n'a jamais ressenti de difficulté par rapport à cela.

16-19. Quelqu'un a-t-il déjà lutté contre sa vie?

L'homme doit savoir qu'en respectant le Chabbat, celui-ci te respectera 7 fois plus. Il est inconcevable de lutter contre le Chabbat. Peut-on lutter contre notre vie? Malgré tout ce qui a été fait contre le Chabbat, aujourd'hui des millions de gens respectent Chabbat, à cause du Corona. L'homme doit savoir qu'on ne peut pas s'amuser avec le Créateur. Il est possible de tromper un homme, mais, avec le Créateur, on a tout intérêt à rester droit.

17-20. Quand réciter les versets de « מה יקר » lors de la pose du Talith ?

Une fois, on m'a demandé pourquoi faut-il réciter les versets de « מה יקר » seulement après avoir posé le Talit sur le corps. Alors qu'à Djerba et à Tunis, ils avaient l'habitude de prendre les pans du côté droit du Talith qu'on place sur le dos, puis on fait « מה יקר ». Ensuite, on prend les franges du côté gauche du Talith qu'on place sur le dos, puis on récite une deuxième fois « מה יקר ». Ainsi ils avaient l'habitude, mon père aussi a'h, agissait de même. Et également, le Rav Chimon Hirari écrit cette habitude à conserver. Je vais

expliquer. Auparavant, avant m'apparition du livre Ben Ich Haï, ils avaient l'habitude de redescendre le Talith sur le corps juste après la bénédiction. Ensuite, ils récupéraient les franges de droite pour les poser sur l'épaule gauche, puis ensuite ils y ajoutaient les franges de gauche du Talith. Mais la pose du Talit était déjà faite, et on peut réciter les versets sans problème. Ensuite, le Ben Ich Haï a demandé de commencer par poser le Talit sur la tête seulement (année 1, Béréchit, loi 5), suivant l'avis du Ari, interdisant de faire autrement. Le Kaf Hahaim n'est pas d'accord (chap 8) disant que le Ari n'avait jamais dit une telle chose et que l'habitude des Hassids de Bet El était différente. En mettant le Talit seulement sur la tête au départ, la pose n'est pas terminée et il est interdit de s'interrompre par la récitation de versets. Ainsi écrit le Rabbi Yaakov Moché Hillel qu'il faut suivre, ainsi que le Rabbi Ovadia (Halikhot Olam tome 1, p3). Ceci semble plus juste. Après avoir redescendu totalement le Talit sur le corps, on récite les versets.

18-22. Ne pas boire de l'eau durant la Tekoufa

Cette semaine a lieu la Tekoufa mardi soir 7 juillet, de 19h30 à 21h30, et il est bien de veiller à ne pas boire d'eau car c'est une coutume ancienne du Rav Haï Gaon. Même si le Ibn Ezra écrit qu'il s'agit d'une superstition, ce n'est pas ce qu'écrivit le Rav Haï. Cela n'est pas difficile de ne pas boire d'eau durant 2h. Toutes les boissons sont autorisées sauf l'eau. Le Brit Kéhouna autorise de boire l'eau si elle a été, auparavant, portée à ébullition. Les Aharonims ont insisté sur le sujet. Il est bon d'en tenir compte.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous ceux qui observent le Chabbat qui veilleront à le respecter encore plus, à le commencer de bonne heure, ainsi que tous les auditeurs et les lecteurs du feuillet. Qu'Hachem leur tout le bien du monde, qu'ils obtiennent richesse, bonne santé et joie. Et qu'on puisse mériter une délivrance bientôt et de nos jours, amen



ONEG SHABBAT

445

Leilouy Nishmat Daniel Khamais
bar Rahel lebeth Cohen

Matot Massé 5780

LE MASHIAH N'ATTEND PLUS QUE NOUS.

Rabbi David Pinto shlita

A cause de nos nombreuses fautes, nous nous trouvons encore aujourd’hui dans un amer exil, et le Mashia'h n'est pas encore venu nous délivrer. Chacun a le devoir de se sentir relié à Eretz Israël, dont il est écrit dans le livre de Bamidbar que « *les yeux de Hashem sont constamment sur elle, du début jusqu'à la fin de l'année* ». S'il en est ainsi, même si nous nous trouvons ailleurs, nos yeux sont toujours tournés vers Israël, car nous attirons à nous la lumière et l'abondance qu'Hashem épanche sur elle. Les Sages ont dit (Ta'anit 30b) : « *Quiconque prend le deuil de Yeroushalayim mérite de voir sa reconstruction* ». Par conséquent, la réparation du 3eme Beth Hamikdash ne dépend que de nos actes, de nos Tefilot et de notre Teshouva.

Malgré cela, il ne faut surtout pas croire que si la Gueoula tarde à venir, c'est que Hashem a oublié Yeroushalayim, 'has veshalom ! Il est vrai que les non-juifs y habitent, veulent même la conquérir, et pensent qu'elle n'appartient plus au peuple d'Israël. Le verset dans Zeh'arya dit : « *IL choisira de nouveau Yeroushalayim* », IL la choisira et ne l'abandonnera jamais. La délivrance est proche de nous, car le Mashia'h attend de pouvoir venir nous sauver. Bien qu'il tarde, malgré tout nous attendons chaque jour sa venue. Nous devons l'attendre en améliorant nos actions et notre conduite. Il est vrai que le monde commence à rentrer dans le désespoir, surtout avec l'épidémie du Covid-19. Tant d'années se sont écoulées, pourquoi ne vient-il toujours pas ? Dans les générations précédentes, Rabbi Yéoshou'a ben Lévi et le Ba'al Shem Tov avaient chacun demandé quand le Mashia'h arriverait, et ce dernier leur avait répondu : « *Aujourd'hui, si vous écoutez Ma voix, Hayom im behoukotai telekhou* ». C'est-à-dire qu'il attend déjà depuis de nombreuses années de venir nous délivrer, mais cela dépend uniquement de nous, non de lui. Mais sa venue ne dépend pas d'un seul individu, mais de la communauté dans son ensemble. C'est un devoir pour tous les juifs de faire les efforts possibles pour hâter la Gueoula et amener le Mashia'h. Chacun doit aspirer à sa venue, et alors seulement il viendra. Mais cela signifie écouter vraiment, sans faux prétextes, pour préserver les apparences extérieures sans le vouloir vraiment, car « *la voix de Yaakov se fera entendre dans son désir d'amener le Mashia'h* ».

Tant que le peuple d'Israël se trouve encore en exil, et que tous les goyim veulent Yeroushalayim, cela signifie que « *la voix de Yaakov dans l'étude de la Torah n'est pas parfaite* ». C'est pourquoi la venue du Mashia'h tarde. Une personne m'a dit un jour : « *Je ne veux pas que le Mashia'h vienne maintenant, parce que je viens juste d'acheter un nouvel appartement et je n'ai pas encore eu le temps d'en profiter* ». Drôle... mais surtout triste. Cet ultime exil est l'épreuve qui permet de voir si nous avons réparé ce qui nous incombaît. Nous sommes-nous améliorés en vue de la venue du Mashia'h ? De plus, personne ne doit penser qu'aujourd'hui nous avons déjà un Etat, donc que nous sommes déjà délivrés de l'exil et qu'il n'y a plus aucune raison d'attendre le Mashia'h. C'est un mensonge absolu. Nous nous trouvons en exil, et tous les peuples veulent nous exterminer et nous prendre Yeroushalayim, qui n'est toujours pas libérée. C'est le Mashia'h qui le fera définitivement et personne d'autre.

Comment peut-on donc hâter la Gueoula ? Le Zohar dit que l'étude de la Torah rapproche la délivrance. Mais pas uniquement. C'est aussi grâce à l'unité, la A'hdout que nous mériteraons de voir la fin de notre exil.

LA TSNIOUT



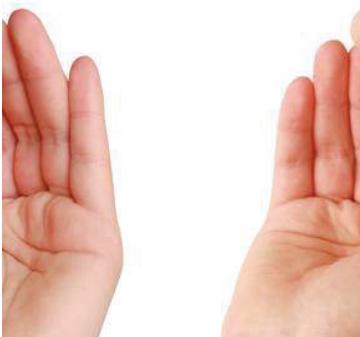
La femme doit être discrète. Il est écrit dans le livre Or'hot Tsadikims : « La faute de la femme qui se pare devant les hommes est très grande car elle place un écueil devant les hommes ».

Rabenou Yona écrit : « *La femme doit être discrète et éviter d'être regardée par un autre homme que son mari. Car ceux qui observent ses mains ou son visage descendant au Guehinam et elle aussi recevra la punition de chacun d'entre eux pour les avoir faits fauter par son manque de discréction* ». Ces propos très durs, nous font clairement saisir la nécessité, pour chaque femme et chaque jeune fille, d'être discrète. Ils nous apprennent aussi quelle prudence doit guider le choix de ses vêtements et son comportement. Rabbi Yo'hanan entendit une jeune fille qui, en se prosternant, disait : « *Maitre du monde ! Tu as créé le Gan Eden pour les justes, Tu as créé le Guehinam pour les méchants ! Puisse-t-il être Ta volonté que les hommes ne fautent pas à cause de moi ni ne perdent leur part au Gan Eden et héritent du Guehinam* ». Le Maarsha Hakadosh explique : « *cette jeune fille priait que les hommes ne fautent pas et ne soient pas punis à cause d'elle, parce que cela lui vaudrait à elle aussi une punition* ».

Nos Sages disent, en effet : « *Toute personne qui fait punir autrui n'est pas admise dans le domaine d'Hashem* ». Les femmes juives se sont toujours distinguées pour leur ferme et scrupuleux respect des règles de Tsniout. Pourtant, au cours des dernières générations, l'influence des non-juifs a provoqué une brèche dans l'observance de la Tsniout, au point que cette attitude pernicieuse a commencé à pénétré jusque dans les foyers religieux.

Ce n'est pas que l'on soupçonne les filles d'Israël de transgresser délibérément les interdits de la Torah ! Sans doute elles ignorent la gravité de leurs actes et ne savent pas ce que l'on entend par « *vêtement décent* »; d'où l'importance d'étudier les Lois de la Tsniout et du comportement d'une femme juive selon les préceptes de la Torah.

LASHON ARA, par le 'Hafets 'Hayim



En gardant sa langue, on évite des milliers de fautes chaque année. Au lieu de ces fautes, on gagne des milliers de mérites.

En effet, si une personne décide de surveiller sa langue et s'abstient chaque jour de dire, par exemple, 10 propos interdits, cela fera à la fin de l'année plus de 3000 paroles interdites qu'il aura réussi à ne pas exprimer. Le Gaon de Vilna dit que « celui qui s'est abstenu de dire une parole interdite, reçoit une récompense au-dessus de la compréhension des anges eux-mêmes ». Lorsqu'on s'est fixé un temps d'étude journalier, la Shemirat Halashon garantira que cette étude ne soit pas interrompue par des bavardages inutiles. En plus du Lashon Ara, le Bitoul Torah (interruption indésirable de l'étude) est une

faute très grave. Interrompre l'étude de la Torah est un manque de respect pour cette grande mitsva et réduit la valeur d'une étude morcelée, qui n'a pas la même puissance qu'une étude ininterrompue. Dans ce domaine, une demi-heure ajoutée à une autre demi-heure ne font pas une heure. L'étude de la Torah est le principal remède contre les souillures qu'entraînent les fautes, y compris celles du Lashon Ara. Le Sifri compare l'étude de la Torah à l'eau du Mikvé, qui purifie.

Tout comme le Mikvé purifie d'une impureté qui affecte toute la personne, la Torah purifie même lorsqu'on est complètement enfoncé dans la faute.

Feuillet
imprimé
par

DFOUS TESHOUVA

דפוס אופסת דניטלי

ללא חטא

17 Sderot Binyamin
Netanya

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il

torahome.contact@gmail.com



Quelle est la signification de l'exil dans une ville de refuge pour un meurtrier involontaire ?

« Et cette assemblée soustraira le meurtrier à l'action du vengeur du sang, et elle fera reconduire à la ville-refuge où il s'était retiré; et il demeurera jusqu'à la mort du Kohen Gadol, qu'on aura oint de l'huile sacrée ».

Ce verset est très étonnant : la raison d'être de l'exil du meurtrier dans la ville de refuge, c'est la Teshouva qu'on attend de lui pour le crime involontaire qu'il a commis. Sa retraite parmi les Léviims qui occupaient les villes de refuge et étaient préposés au culte sacré du Beth Hamikdash, le met en condition pour améliorer ses pensées et ses actes. Cependant, la Torah a placé, devant cet homme, une grande épreuve : devoir attendre la mort du Kohen Gadol pour recouvrer la liberté, et être ainsi tenté de souhaiter cette mort. Comme on sait qu'Hashem ne donne jamais à l'homme que des épreuves qu'il ne peut surmonter, comment mettre un homme devant une tentation aussi forte de désirer ardemment la mort d'un autre ? Rabbi Hiskiayou Eliezer Cahen cite la Mishna de Makot (11a) : « C'est pourquoi les mères des Kohanim Gdolim apportaient aux exilés de la nourriture et des vêtements afin que ces derniers ne prient pas pour la mort de leur fils ! ». Et la Guémara d'expliquer que les Kohanim étaient en quelque sorte menacés par la prière des hommes qu'on avaient exilés pour homicide involontaire. En effet, ces Kohanim avaient manqué à leurs obligations, en n'implorant pas la pitié Divine à l'égard des gens de leur génération, car s'ils l'avaient fait, on estime que leur prière aurait empêché qu'un homicide involontaire fût commis. Mais, au moment du décès du Kohen Gadol, le meurtrier involontaire se faisait la réflexion suivante : « si pour une faute mineure, comme s'abstenir de prier pour la génération actuelle, le Kohen Gadol est puni au point que sa vie puisse être menacée par les prières des meurtriers exilés, alors combien sont dangereuses mes fautes personnelles, car leurs conséquences éventuelles pour ma propre vie, qui m'ont amené à tuer réellement ! ». Suite à une telle réflexion, il ne priait plus pour la mort du Kohen Gadol.

HISTOIRE : KIDOUSH HASHEM



L'extermination des Juifs d'Europe était en cours. Les morts commençaient déjà par se compter par plusieurs centaines de milliers. Un jour, le Rav apprit à ses élèves les Lois de Sanctification du nom Divin (Kiddoush Hashem) et qu'ils devraient tôt ou tard se préparer à cette éventualité. Et ce terrible jour arriva. Un matin les nazis (que leur nom soit effacé) arrivèrent à la Yeshiva et regroupèrent tout le monde dans la cour. Il ne manquait pas un seul élève à l'appel. Le Rav s'avança vers le General Nazi et lui demanda s'il pouvait parler à ses élèves une dernière fois avant de mourir; ce dernier acquiesça. Voici les paroles du Rav :

« Il semble que dans le Ciel nous avons été choisi pour être pris en sacrifice pour le peuple d'Israël. Nous devons faire Teshouva afin que nous soyons le plus pur possible et que nous soyons agréés de la meilleure façon qu'il soit devant Hashem. Faisons attention de ne pas rendre impur notre sacrifice par une mauvaise pensée ou murmurer qu'Hashem n'est pas juste afin que nous puissions grâce à cela sauver nos frères juifs qui sont dans une situation spirituelle catastrophique aux Etats Unis ». Le Rav continua : « A Tish'a Be'av, nous disons « Par le feu tu l'as incendié et par le feu dans le futur tu le reconstruiras ». Le feu qui aujourd'hui va consumer nos corps, ce même feu servira à reconstruire le Beth Hamikdash. Prenons cette épreuve avec amour et faisons cela pour le peuple d'Israël ».

Les élèves et le Rav Wassermann se dirigèrent vers les fours crématoires en chantant et en dansant. Les nazis témoignèrent de ces scènes surréalistes. Les paroles des élèves résonnèrent longtemps dans leurs têtes : « Vous nous prenez nos corps mais vous n'aurez jamais nos âmes ».

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Raphael Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradjî ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

ETUDE DE LA TORAH ? C'EST PAS POUR MOI !!!



Au lieu de perdre espoir face au long chemin qui se présente devant nous, essayons de franchir étape après étape pour atteindre le but : arriver prêt pour Rosh Hashana ! Surtout que cette année, il risque d'avoir un gout particulier quand on réfléchit que lipidémie que nous traversons en ce moment a été décidé durant les 2 jours de Rosh Hashana l'an passé. Alors il est grand temps de prendre des bonnes résolutions, dès maintenant. Et quoi de mieux de choisir ce que Hashem aime le plus : Sa Sainte Torah.

David rentre à la synagogue, épuisé. Toute la journée, il a travaillé avec différents clients. Il est technicien pour une grande firme, et il doit se déplacer de villes en villes pour réparer des réfrigérateurs. Il prie de toutes ses forces et remercie Hashem pour toutes les bontés dont il bénéficie, tout

en espérant être en meilleur forme la prochaine fois. Ses yeux se posent sur l'immense bibliothèque de la synagogue et se dit : « *Il y a tellement de livres ! Comment apprendre tout cela ? Je ne serais jamais un érudit en Torah, apparemment ce n'est pas pour moi !* ».

Un vieux proverbe dit la chose suivante : « *Un voyage de plusieurs centaines de kilomètres commence par un petit pas* ». Si tu penses déjà à comment tu vas faire pour marcher des centaines de kilomètres, tu ne finiras jamais ton voyage. Toute grande chose commence par une petite action. Rome ne s'est pas construite en un seul jour et la muraille de Chine non plus ! Afin de servir Hashem, nous devons prendre exemple ce vieux dicton. David se trompe totalement lorsqu'il scrute la bibliothèque et se décourage. La meilleure méthode est de franchir les étapes, les unes après les autres. Tu as 5 minutes ? Pourquoi ne pas en profiter pour étudier ? Ensuite tu retournes travailler, mais dès que tu as quelques minutes de libre, alors ouvres un livre de Torah. Avec cette méthode, tu pourras finir un livre entier, puis un autre...

Prenons par exemple un livre d'Halakhots. Mets-en un dans ta maison et un dans la voiture. Tu arrives 5 minutes en avance à ton rendez-vous ? Tu attends le bus ? Tu as quelques instants de libre à la maison ? Pourquoi ne pas en profiter pour étudier. Le Rav Steinman fit un jour un siyoun d'un traité de Guémara. Puis, quelques jours plus tard il en fit déjà un autre. Ses élèves furent très étonnés et lui en demandèrent la raison. Il leur répondit que c'était un traité qu'il avait finit en 5 minutes : celles à attendre le bus, celles à attendre chez le médecin... Ainsi de suite pour en arriver à finir une Massekhet entière ! Les deux principaux éléments qu'il faut : volonté et persévérance. Il n'y a que de cette façon que l'on peut vraiment devenir un erudit en Torah, qui ne s'acquiert uniquement par le « *Koah Aratson, la force de la volonté* ».

Aujourd’hui, plus personne ne peut se permettre de dire qu’il n’a pas le temps d’étudier. Entre les livres traduits en français, les innombrables cours sur internet... il est difficile en fait de ne pas étudier du tout de la journée. Hashem nous met à l’épreuve en cette fin d’année 5780 alors pour aborder la nouvelle dans deux mois, il est grand temps de prendre les choses en main et se mettre dès maintenant au travail.



*Vous désirez recevoir 1 Halakha par jour sur WhatsApp ?
Enregistrez ce numéro dans vos contacts et envoyez le mot
« **Halakha** » au (+972) (0)**54-251-2744***

רְפָאָה עַל־בָּנָה כִּלְוָגָן בֶּת־רְבָקָה • שְׁלֹמֹן בֶּן־שְׁלֹמֹה • לְאָהָבָה מִרְמָה • סִימָן שְׂרָה בָּת־אָסָרָה • אֲסָדָה בָּת־זְיוּבָה • מְרַקּוּ דָּוד בֶּן־פְּרָטָהָה • יְסָף וְזָיִם בֶּן־מְרַלָּה
גְּרוּמָה • אַלְמָזָה בֶּן־מְרֻבָּה • אַלְמָלָח רְחוֹלָה • יוֹבָדָל מֵת אֲסָדָה זְוִימִיסָה בָּת־לִילָּה • קְמִיסָה בָּת־כִּילָּה • תְּיוּקָה בֶּן־כָּאָה בָּת־סָרָה •
אַמְּבָדָה יְלָל בֶּן־סְתָמָן אַבְּיָהָה • אֲסָדָה כֶּם אַלְמָזָה • מְנוּמָה בָּת־קְרָמָה • אֲסָדָה בָּת־לְבָרָה

MAYAN HAIM

edition

MATOT MASSE

Samedi
18 JUILLET 2020
26 TAMOUZ 5780

entrée chabbat : entre 20h07 et 21h29
 selon votre communauté
sortie chabbat : 22h47

- 01** Le déracinement du meurtrier involontaire
Elie LELLOUCHE
- 02** Hala'ha : l'objet trouvé par un mineur
Yossef HARROS
- 03** Préserver la tombe de Moché
Yé'hiel BRAND
- 04** La tolérance et ses limites
Yo'hanan NATANSON

LE DÉRACINEMENT DU MEURTRIER INVOLONTAIRE

Rav Elie LELLOUCHE

Au sein de l'arsenal pénal exposé dans la Torah, la sanction infligée au meurtrier involontaire occupe une place particulière. Lorsque le peuple d'Israël était souverain sur sa terre et que les juges dont il s'était doté incarnaient l'idéal divin, dès lors que le caractère involontaire d'un meurtre était établi par le tribunal composé de vingt-trois magistrats, le meurtrier était condamné à l'exil dans l'une des quarante-huit villes de refuge que comptait la terre d'Israël. Cet exil forcé se prolongeait tant que le Cohen Gadol en fonction lors de la condamnation de l'accusé était en vie.

En sanctionnant le meurtrier involontaire, la Torah cherche à pointer la responsabilité de ce dernier quant à son crime. Son acte n'est pas accidentel. Il n'est pas le résultat de la fatalité ou d'un terrible concours de circonstances. Nos Sages exposent avec précision, comme nous le rapporte la Guémara au traité Makkot, les critères qui permettent d'établir le caractère involontaire, mais malgré tout répréhensible bien que non prémedité, d'un meurtre et ceux qui, à l'inverse, caractérisent un acte accidentel. En causant par sa négligence la mort d'une personne, le meurtrier involontaire trahit son manque de considération pour la vie humaine et, par-là même, son indifférence face à la dimension absolue que celle-ci revêt. C'est ce mépris inavoué de la vie de l'autre qui justifie l'immunité dont peut jouir « le vengeur du sang » (Goël HaDam) s'il s'en prend, à son tour, à la vie de l'assassin de son proche. L'exil infligé au meurtrier, tout en le protégeant de la vengeance du Goël HaDam, va lui permettre de faire face intérieurement à sa victime en menant un triple travail d'introspection. Rav Eliyahou Dessler (Mi'khtav Mé'eliyahou tome 4, page 170) décrit ce processus de réparation. Le meurtre dont le Rotsé'ah BéChogueg est à l'origine, a eu pour effet de priver l'âme du défunt de la place qui lui était assignée dans ce monde. Cette vie, prématurément arrachée à sa mission sur cette terre, appelle celle qui porte la responsabilité de cet arrachement, selon le principe central qui fonde la justice divine de « mesure pour mesure », à en partager la terrible douleur. Coupé de ses repères familiaux et sociaux, le condamné à l'exil peut, ainsi, mesurer l'ampleur de la déchirure spirituelle subie par l'âme de sa victime.

En le privant, par ailleurs, de son univers professionnel, la Torah veut amener le criminel à réfléchir au rapport malsain qu'il a tissé avec les enjeux matériels de ce monde. Car, au fond, l'absence de considération quant au caractère primordial que

doit revêtir la vie humaine, absence de considération que traduit l'acte du meurtrier involontaire, n'est que la conséquence d'une inversion, opérée insidieusement dans l'esprit de ce dernier, des valeurs et des priorités. Le meurtrier involontaire s'est laissé happer par une recherche incontrôlée de la réussite matérielle. Cette recherche a estompé en lui, peu à peu, la conscience de la valeur absolue que représente la vie. L'appât du gain est devenu sa priorité, voire sa raison d'être. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, d'après certains commentateurs, le nombre de villes de refuges était équivalent en Transjordanie, territoire où s'étaient implantées les tribus de Gad et Réouven, et du côté de la rive ouest du Jourdain, qui constituait la Terre d'Israël proprement dite. L'installation de ces deux tribus sur les terres conquises lors de la guerre menée contre les rois amoréens Si'hon et 'Og, avait répondu prioritairement à un souci matériel. Cherchant à préserver leurs biens, les tribus de Gad et Réouven avaient demandé à Moché l'autorisation de s'établir sur la rive est du Jourdain. Ce faisant, ces deux tribus d'Israël avaient conféré aux enjeux matériels une place démesurée. Cette démesure avait fini par faire de ses territoires un lieu où le respect de la vie ne constituait plus une valeur absolue. Contraint à l'exil, le meurtrier involontaire va pouvoir repenser sa relation à la richesse et à ses dangers.

Enfin, la condamnation au Galout mettait en lumière une faille beaucoup plus profonde dans l'âme du meurtrier. Le Mi'khtav Mé'eliyahou explique que le meurtre involontaire développe chez son auteur un état de confusion mentale qui fait perdre tout sens à sa vie. Ce désordre intérieur l'empêche de retrouver sa place dans le projet divin. En contraignant le criminel à traduire ce désordre sur un plan spatial, la Torah offre à ce dernier la possibilité de se reconstruire. L'exil géographique oblige le meurtrier à accepter son exil psychologique. Il lui permet de relever le défi de son adhésion renouvelée à la mission qu'Hachem lui a assignée ici-bas. Coupé de toute assise et de tout repère, le meurtrier involontaire est contraint d'assumer son désarroi et ainsi chercher à y répondre.

Pour autant, explique le Rav Dessler, cette situation ne saurait constituer une fin en soi. Le Galout est un moyen, un chemin qui doit permettre de se retrouver et de se ré-enraciner. Il ne peut représenter un mode de vie. L'idéal spirituel de l'être juif consiste à renouer avec la place qui lui est dévolue dans le service divin afin de s'y épanouir harmonieusement.

Lorsque David arrive en bas de chez lui, il se rend compte qu'il a égaré un billet de cent euros et commence à le chercher. Eythan, son voisin de onze ans le remarque et aide David dans ses recherches. Après cinq minutes, David perd espoir de le retrouver et fait iyouch (renoncement en esprit à la possession d'un objet). Mais Eythan continue, si bien qu'il finit par le retrouver et le rapporte à David.

David est-il autorisé à l'accepter, même s'il sait qu'il avait renoncé intérieurement à ce billet, ou doit-il révéler à Eythan qu'il a été meya'eish, et que le billet appartient à juste titre à ce dernier ?

Selon la loi de la Torah (de'Orayta), un enfant qui trouve un objet perdu ne peut pas l'acquérir même après iyoush de son propriétaire, et s'il l'a ramassé, et que quelqu'un l'a saisi de ses mains, cette personne n'est pas considérée comme un voleur. Les 'Hakhamim ont cependant décrété que, pour maintenir la paix (darkei shalom), il n'est pas permis d'emporter un objet trouvé par un enfant (Shulkhan Arukh, CM 270: 1). [Certains soutiennent qu'une fois qu'un enfant est capable de faire la distinction entre la valeur d'une pierre et celle d'un écrou, il peut également acquérir un objet conformément à la loi de la Torah (Shach 243: 6).]

Ici, l'enfant n'a jamais eu l'intention de faire un kinyan (une acquisition) quand il a ramassé les cent euros - il avait auparavant clairement fait part de son intention de les rendre à David.

Dans le cas où un adulte ramasserait un objet sans penser à faire un kinyan, il ne l'acquerrait pas, car un kinyan nécessite l'intention de faire une acquisition. En l'occurrence, si Eythan était adulte, il n'aurait pas fait un kinyan, simplement en soulevant le billet de cent euros (manière usuelle d'acquérir), et David serait autorisé à l'accepter sans l'informer de son iyoush.

Néanmoins, ce cas est en fait beaucoup plus complexe. Car Eythan n'est pas encore bar

mitzva. La halakha décrète que les objets trouvés par un enfant, qui est dépendant financièrement de son père, appartiennent au père même si l'enfant est un gadol (adulte halakhique). Les Sages ont ordonné que ce soit le cas car il est juste que les enfants «compensent» leur père pour leur subsistance (ibid. 270: 2 avec Sma 2). Nous pouvons donc affirmer que lorsque Eythan a ramassé le billet de cent euros, celui-ci appartenait automatiquement à son père, car nous ne tenons pas compte de son intention de le rendre. Mais cela aussi n'est pas si simple. Il existe deux approches pour savoir comment un père acquiert un objet trouvé par un enfant mineur.

Tossefot (sur Baba Metzia 12a) explique que toute la transaction se déroule en une seule étape - au moment où l'enfant ramasse l'objet, son père l'acquiert immédiatement. Selon Tossefot, donc, même si l'enfant n'avait pas l'intention de faire un kinyan, le père l'acquiert toujours (Il est possible, cependant, que même selon cette approche, le père ne l'acquiert que si l'enfant veut faire un kinyan, car ses droits sont ensuite transférés à son père. S'il n'avait pas l'intention d'en faire un kinyan, alors peut-être le père n'y aurait-il aucun droit.)

Le second avis rapporté dans Tossefot explique seulement l'opinion de l'Amora Shmuel, qui considérait qu'un père n'a droit qu'à un objet trouvé par un enfant mineur, pas un enfant adulte, même celui qu'il entretient. Si tel est le cas, il va de soi qu'il n'y a qu'une seule étape ; puisqu'un enfant mineur est incapable de faire un kinyan, lorsque l'enfant soulève le billet du sol, le père l'acquiert immédiatement.

Finalement nous tranchons selon Rabbi Yo'hanan, qui soutient qu'un père acquiert également des objets trouvés par des enfants adultes. Il est donc logique de dire que le père acquiert les objets via un mécanisme en deux parties - premièrement, l'enfant les

acquiert quand il les soulève (soit parce qu'il est un adulte capable de faire un kinyan, soit à cause du darkei shalom de nos Sages de mémoire bénie) et c'est seulement à ce moment-là que le père l'acquiert, en raison de la décision des 'Hakhamim donnant au père un droit sur les objets trouvés par les enfants qu'il entretient (voir Maharsha et Shittah Mekubetzes ibid.).

Selon cette approche, l'enfant devrait ramasser l'objet avec l'intention d'en faire un kinyan, car son père ne prend possession de celui-ci qu'après que l'enfant l'ait acquis.

Une autre perspective est que 'Hazal ont décrété qu'un mineur est capable d'acquérir des objets qu'il trouve même s'il n'a généralement pas de da'at (capacité de penser rationnellement comme un adulte). Il est donc possible qu'Eythan puisse acquérir les cent euros même sans intention (voir Yeshuos Yaakov, CM 270). Néanmoins, il semble que, puisqu'il l'a ramassé avec l'intention spécifique de le rendre, tous conviendraient que lui - et, par extension, son père - n'y ont aucun droit (voir Hayashar V'Hatov 1, p. 114), et David peut le conserver.

PRÉSERVER LA TOMBE DE MOCHÉ

Rav Yé'hiel BRAND

Dans la paracha de Matot, les hommes des tribus de Réouven et Gad désirent occuper la rive est du Jourdain (l'actuel Jordanie) comme héritage. Ils justifient ce choix du fait que cette contrée est couverte de pâturage, et qu'ils possèdent de nombreux troupeaux : « **Les fils de Réouwen et les fils de Gad avaient une quantité considérable de troupeaux, et ils virent que le pays de Yaazer et le pays de Gilad étaient un lieu propre pour des troupeaux...** « Que la possession de ce pays soit accordée à tes serviteurs, et ne nous fais point passer le Jourdain ! » »

(Bamidbar 32, 1-5).

Les soupçonnant de déserter par lâcheté, Moché, dans un premier temps, les réprimandes violemment, puis après avoir reçu de leur part une promesse de solidarité pour la conquête d'Erets Israël, il leur attribue ce territoire.

Cependant, les gens de la tribu de Gad étaient animés d'une tout autre motivation : ils désiraient protéger la tombe de Moché qui s'y trouverait. Ainsi, avant sa mort et après avoir compris leur véritable motivation si noble, Moché les a ainsi bénis : « **Sur Gad il dit : "Béni soit Celui qui élargira le territoire de Gad... Il a choisi le premier [territoire conquis, à l'est du Jourdain,] car là est cachée la parcelle [de la tombe] du législateur [Moché]** » (Dévarim 33, 20-21).

De quel danger voulaient-ils défendre sa tombe ?

En fait, la Torah interdit d'enterrer un impie à côté d'un juste, ou même d'enterrer un homme simple à côté d'un grand sage (Sanhedrin, 47, a; Shoulhan Arouch, 362, 5). C'est un déshonneur pour le juste que le corps d'un impie réside à ses côtés. De plus, certains croient qu'après la mort, toutes les créatures partageront le même sort : « Car le sort des fils de l'homme et celui de la bête sont pour eux un même sort ; comme meurt l'un, ainsi meurt l'autre, ils ont tous un même souffle, et la supériorité de l'homme sur la bête est nulle ; car tout est vanité. Tout va dans un même lieu, tout a été fait de la poussière et tout retourne à la poussière » (Kohélet 3, 19-20).

Or il n'en est rien : « Qui sait que

le souffle des fils de l'homme monte en haut, et que le souffle de la bête descend en bas dans la terre?»(Idem).

C'est un principe fondamental dans le judaïsme. Pour l'illustrer, Dieu a même ramené un mort à la vie: après que le corps du prophète Elisha fut enterré, une armée attaqua un convoi funéraire d'un juif impie, et dans la panique, son corps fut jeté dans la grotte d'Elisha. Dès que le corps toucha les os d'Elisha, le corps de l'impie reprit vie et sortit de la tombe du prophète (Mélakhim II 13, 20-21).

Revenons à Moché : personne ne peut l'égaler et personne n'a le droit de se faire enterrer à ses côtés, même pas le plus grand des prophètes. Pour que sa tombe reste intacte, Dieu a fait écrire à la fin de la Torah que son tombeau resterait caché à jamais, jusqu'à la Résurrection des morts : « **Dieu l'enterra dans la vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Beth Péor. Personne n'a connu son sépulcre jusqu'à ce jour**» (Dévarim 34, 6). Mais la tribu de Gad, ne connaissant pas encore cette promesse, ou considérant que Dieu ne voudrait pas s'en remettre à un miracle, a pris les devants. En s'installant autour de sa tombe, les membres de cette tribu éloigneraient tous ceux qui envisageraient de le déshonorer. Pourquoi justement la tribu de Gad ? Car avant sa mort, Yaakov l'avait louée pour sa force militaire : «**Gad sortira à la guerre avec une armée organisée, et il revient sur son talon [il rentra chez lui avec son armée invaincue]**» (Béréchit 49, 19).

Les hommes de Gad, qui étaient en effet de forts et vaillants guerriers (Dévarim 34, 20), proposèrent alors leur concours pour la sauvegarde de cette sépulture. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, Moché a déclaré que grâce à sa contribution, Gad « a préservé les lois de la Torah chez les juifs ». Comment cela ? Car en fait, Moché fut le plus grand homme de tous les temps, et toutes les Lois, pour les juifs comme pour l'humanité entière, furent données et transmises à Moché. Comme l'écrit la Torah, pendant son enterrement, son corps était frais et intact, avec toute sa splendeur sur son visage, et il resta ainsi à jamais, même après sa mort : «**Moché était âgé de cent vingt ans; lorsqu'il mourut,**

son aspect ne s'affaiblit pas, et sa vigueur ne le quitta pas » (Dévarim 34, 7 ;voir Rachi). Il ne fait aucun doute que les nations, curieuses et jalouses, s'intéresseraient à ce corps féerique. Pour que les messages donnés par cet homme ne soient pas contraignants, certains essaieraient de détruire son corps, d'autres l'idolâtreraient, et d'autres encore s'en approprieraient et avanceraient que Moché était l'un des leurs. Ils fabriqueraient alors une religion à leur guise et l'attribueraient à Moché. En protégeant son sépulcre de toute intrusion, Gad a donc « préservé les lois de la Torah chez les juifs ».

Cela va plus loin encore : «Lorsqu'on cite les paroles d'un sage décédé, ses lèvres frémissent dans sa tombe» (Békhoret 31). A quoi sert ce frémissement ? Comme rapporté dans le Talmud et le Zohar, les sages décédés peuvent communiquer avec des sages vivants, dans leur sommeil et même en étant éveillés, et les éclairer dans l'étude ; Moché a éclairé Rabbi Chimon Bar Yo'hai et encore d'autres sages ; le maître de la génération est alors appelé parfois « Moché » (Souka 39). Ces révélations passent aussi par la tombe du sage, et c'est ce qui fait frémir ses lèvres. Un impie enterré à côté d'un sage risquerait donc de brouiller ou d'amalgamer les paroles envoyées de l'au-delà. Il est ainsi rapporté que le Gaon de Vilna craignait que les messages qu'il recevait de l'au-delà fussent brouillés, du fait que « l'air » en dehors d'Erets Israël est « impur ». Un impie ou faux prophète enterré auprès de Moché auraient donc pu fausser ses enseignements.

A l'époque où les tribus de Réouwen et Gad demandèrent à Moché de leur attribuer ce territoire, ce dernier pria et espérait que Dieu annule le décret et qu'il entrerait en fin de compte en Erets Israël. Pour ne pas le blesser, ils lui ont donc caché leur véritable intention, et ont avancé leur besoin de pâturages. Puis peu avant sa mort, Moché a compris et il les a bénis pour cela : « Béni soit Celui qui élargira le territoire de Gad...», Afin d'éloigner les nations de sa tombe : « car là est caché la parcelle [de la tombe] du législateur (Moché)», et ainsi : « il [Gad] fait un acte du piété envers Dieu, et [préserve] les lois [de la Torah] chez les juifs ».

LA TOLÉRANCE ET SES LIMITES

Yo'hanan NATANSON

«Parle aux enfants d'Israël en ces termes: Comme vous allez passer le Jourdain pour atteindre le pays de Kena'an, quand vous aurez chassé devant vous tous les habitants de ce pays, vous anéantirez tous leurs symboles, toutes leurs idoles de métal, et ruinerez tous leurs hauts-lieux. Vous conquerez ainsi le pays et vous vous y établirez; car c'est à vous que je le donne à titre de possession. [...] Or, si vous ne dépossédez pas à votre profit tous les habitants de ce pays, ceux que vous aurez épargnés seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons à vos flancs : ils vous harcèleront sur le territoire que vous occuperez»

Bamidbar 33, 51-55

Dans une première lecture de ces versets, on pense aux récits qui forment le livre des Juges (Shoftim), où se trouve consigné le malheureux accomplissement de cette prophétie. Les Bnei Yisrael ne parviennent pas à achever la tâche d'expulser les habitants de la Terre. Les vestiges de ces nations idolâtres deviennent une cause permanente de difficultés de toutes sortes, et conduisent inexorablement à la perte de la Terre.

En dépit de ses fortes résonances contemporaines, cette lecture n'est pas exacte. Le danger de permettre une coexistence avec les restes des sept nations impies ne résidait pas dans ce qu'elles auraient pu nous faire, mais dans une tolérance mal fondée de notre part. Une telle tolérance, enseigne le Rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888), n'a pas sa place dans une nation de Torah.

«Vous posséderez (*véhorashtem*, vous vous approprierez votre *yerousha*, votre héritage) et vous y résiderez (*vishavtem*)» (ibid. 33,53)

Quelle est la différence entre posséder et résider ? La Torah nous dit que notre possession sera hésitante et précaire, tant que nous n'aurons pas fait du pays un lieu de résidence convenable. En d'autres termes, la possession dont parle la Torah, c'est la préparation spirituelle du pays, pour qu'une nation de Torah puisse y vivre conformément à la Loi divine (ce qui permet au Rabbinat de rendre *véhorashtem* par « vous conquerez ») Lorsque la Torah exige de bannir toute trace d'idolâtrie, c'est en tant que

condition préalable à une résidence. Cette condition est si importante que sa réalisation ne peut être différée : impossible d'emménager tant que la maison n'a pas été dûment nettoyée ! Le poids de ce message est tel que la Torah nous l'adresse à trois reprises. Après la faute du veau, la force des arguments de Moshé évite la destruction du peuple. Mieux encore, Ha Qadosh Baroukh Hou renouvelle la promesse de la possession du pays (Shemot 34,11). C'est à ce moment précis, alors que les ravages de l'idolâtrie sont encore frais dans les mémoires, que Hashem ordonne la destruction de toute trace d'avodah zara lors de la conquête. Trente-huit années plus tard, alors que les Bnei Yisrael sont sur le point de prendre possession du pays, Hashem renouvelle Sa directive dans notre Parasha.

La troisième occurrence de la mitsva intervient dans des circonstances particulièrement dramatiques : «Or, les Cohanim portant l'arche étaient restés au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que fût accompli tout ce que Hashem avait fait dire au peuple par Yehoshou'a, et selon ce que Moshé avait recommandé à Yehoshou'a.» (Yehoshou'a 4,10).

Nos Sages de mémoire bénie se posent la question de savoir quel était la teneur du discours que «Hashem avait fait dire à Yehoshou'a». Rashi, citant Sota 34a, répond: «Si vous voulez passer le Yardén à pied sec, vous le passerez, mais à cette condition-là [détruire toute trace d'idolâtrie] ! Sinon les eaux vous engloutiront.» De fait, Yehochou'a leur a parlé alors qu'ils se trouvaient encore dans le Yardén» (Rashi sur Bamidbar 33,51)

Yehochou'a avait choisi son moment ! Les Bnei Yisrael savaient qu'ils avaient échappé de peu à la noyade, n'eût été l'intervention miraculeuse de Hashem. Pleins de gratitude pour le simple fait d'être encore en vie, ils pouvaient se représenter un avenir serein dans le pays. C'est alors qu'une nouvelle fois, Yehochou'a leur rappelle l'injonction d'anéantir toute 'avodah zara.

'Avodah zara s'oppose à tout ce sur ce qui fait le fondement notre sainte Torah. Elle est la base d'où découle toute inconduite, d'où toute transgression devient permise. Elle est ce qui ramène l'homme à la dimension matérielle de son existence, le libère d'y donner libre cours, et lui permet d'ignorer l'appel

à la Qédousha, à la sainteté, qui est le fondement du service divin: «**Soyez saints pour moi, car je suis saint, moi Hashem, et je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à moi!**» (Bamidbar 20,26)

Ceci entendu, on peut tout de même se demander en quoi il serait si grave d'attendre un tant soit peu pour éradiquer tous les artefacts liés à l'idolâtrie. N'y a-t-il pas de tâches plus urgentes ?

Les versets nous fournissent l'explication simple: «**ceux que vous aurez épargnés seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons à vos flancs.**»

Si vous négligez cette mission sainte, ils «**seront comme des épines dans vos yeux**», obscurcissant votre vision des abominations qu'ils pratiquent. Si vous en aviez une vision claire, vous ne les toléreriez jamais. Mais si vous ne pouvez voir leurs comportements, votre détermination à détruire l'idolâtrie s'affaiblira.

La manière dont ils servent leurs divinités est totalement incompatible avec votre mission sur cette terre, en tant que « goy qadosh » (peuple saint). Si vous ne pouvez vous acquitter de cette mission, c'est la relation unique qui vous lie au Créateur qui se trouve compromise, 'has veShalom. L'action de la Providence et la protection qui s'y attache sont mises en danger.

Nous sommes (et devons être) capables de tolérance dans beaucoup de situations, mais non lorsque nous sommes confrontés à une idéologie qui s'oppose frontalement à la Volonté de Dieu exprimée dans Sa Torah.

Voilà le véritable danger. Les accommodements avec l'idolâtrie sont un renoncement à notre engagement vis-à-vis de Hashem. Qui dès lors ne serait plus en mesure de nous accorder Sa protection, 'has veShalom. Sans cette protection, il va de soi que nous n'aurions aucune chance de subsister face à nos nombreux et puissants ennemis !

Le Sefer Shoftim nous fait en effet le récit de l'effondrement, dont les idolâtres que nous avions négligé de bannir furent l'instrument. Mais ils ne furent que l'origine visible de nos tribulations. Notre véritable problème, c'était l'insuffisance de notre résolution à détruire ce qui aurait dû être détruit, notre tolérance de ce qui n'aurait pas dû être toléré.

D'après Rav Its'hak Adlerstein (Torah.org)

Ce feuillet d'étude est dédié à la mémoire de Elisha ben Ya'acov DAIAN





Les trois semaines

Par l'Admour de Koidinov shlita

Nous nous trouvons actuellement dans les trois semaines, entre le 17 tamouz et le 9 av (בן המצריים). Le livre *Avodat Israël* ramène au nom du Maguid de Mezeritch, que son mérite nous protège, l'explication du verset suivant : “tout celui qui le poursuit pourra le trouver en cette période” (בן המצריים), tout celui qui poursuit Hachem et cherche à se rapprocher de Lui, le moment le plus propice sera pendant les trois semaines (בן המצריים) ... כל רצפה השיגות בין המצריים איך א ג).

Nous allons expliquer cela par une allégorie : un roi avait un fils unique qu'il affectionnait particulièrement et qui demeurait dans son palais nuit et jour, et le roi jouait avec lui du fait du grand amour qu'il lui portait. Cependant un jour le fils fuit envers son père et commença à mépriser l'honneur du roi. Le père comprit que s'il restait encore auprès de Lui, il allait continuer à fauter de plus en plus, et prit donc la décision, par amour pour lui, de le renvoyer du palais afin qu'il comprenne que son comportement n'est pas convenable et qu'il se languisse de retourner au palais ; ce langissement lui permettrait de réparer sa conduite et de retourner chez son père.

Les Béné Israël sont les enfants du Saint Béni soit-Il, comme le verset l'énonce : “vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu” (בני אתם ל'ה אלהיכם). À l'époque du Temple, à Jérusalem, les juifs venaient apporter des sacrifices, et là-bas se dévoilait le grand amour que Dieu vouait à son peuple, car il voulait qu'ils soient proches de Lui dans Son palais. Malheureusement par la suite, ils péchèrent dans le palais du Roi, mais continuèrent à apporter des sacrifices au Temple. Lorsque Dieu vit et comprit que s'ils poursuivaient ce chemin, ils allaient atteindre la grave situation où tout le peuple devrait disparaître, que Dieu nous garde, il préféra alors détruire le temple “par amour” et envoyer son peuple en exil.

Le but de cet exil est que nous réalisions donc que c'est par nos fautes que nous avons été exilés de notre terre, et que par conséquent s'éveille en notre cœur un grand désir de retourner au Temple à Jérusalem comme aux temps anciens. C'est ce désir même qui entraînera l'homme à arranger ses actions et à accomplir la volonté de Dieu, ce qui lui fera mériter rapidement la reconstruction du Temple.

Cela justifie bien les paroles du Maguid de Mezeritch : “tout celui qui poursuit Hachem et cherche à se rapprocher de Lui, le moment le plus propice sera pendant les trois semaines” (בן המצריים), car en ces jours, nous nous endeuillons sur la destruction du Temple, et c'est alors le moment pour chaque juif de réfléchir et de penser que nous sommes maintenant en exil, loin de Dieu, et de faire naître en notre cœur le désir de nous rapprocher de Lui comme au temps du Temple, et par ce sentiment nous méritons, déjà pendant l'exil, de nous rapprocher du Saint Béni Soit-Il.

Contact : +33782421284



+972552402571

Publié le 16/07/2020



MATOT MASSEÏ

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« Toutefois, l'or et l'argent, le cuivre, le fer, l'étain et le plomb ; tout ce qui supporte le feu, vous le passerez par le feu et il sera pur, après avoir été purifié par l'eau lustrale ; et tout ce qui ne va pas au feu, vous le passerez par l'eau. » Bamidbar (31 : 22-23)

Ces versets nous enseignent les principes des lois de « cachérisation » des ustensiles de cuisine. Celui qui a été utilisé pour rôtir devra être brûlé et celui qui a été utilisé pour faire bouillir devra être ébouillanté. De la même manière qu'il a été souillé, l'ustensile sera cachérisé. Par la suite il sera trempé au mikvé afin d'être purifié.

De ce principe, le Rav Moché Feinstein Zatsal nous transmet une règle fondamentale en matière de Téchouva : De la même manière qu'un ustensile souillé pourra être cachérisé et purifié, de la même manière pourra-t-on procéder ainsi pour un homme.

Voilà une bonne nouvelle pour chacun d'entre nous ! A quelques semaines du mois de Elloul, mois propice à la Téchouva. Mais comment s'effectue au juste cette Téchouva ?

Prenons l'exemple d'une personne qui, durant sa jeunesse, a été absorbée par le petit écran, ou a vibré au son des rythmes Disco, Rock ou Rap. Comment va-t-elle pouvoir s'en défaire ? Pourra-t-elle se détacher réellement de son passé, partie intégrante de son être ? Comment va-t-elle pouvoir se « cachériser », afin de devenir un ustensile cacher, réceptacle de la Torah ?

C'est justement ce que vient nous enseigner notre Paracha, ce qui est rentré par le feu devra sortir par le feu ! Ce qui signifie dans le cas de notre exemple, que le même feu, le même enthousiasme qui a fait péné-

LA CACHÉRISATION DE L'ÂME



trer en nous ces mélodies nous entraînant à chanter et danser, devra être utilisé pour les en faire sortir.

C'est l'enthousiasme de la Kédoucha qui déracinera l'enthousiasme de la Touma. C'est cette force d'égale intensité et opposée qui nous « cachérisera ». Suite p2



Autour de la table de Chabat

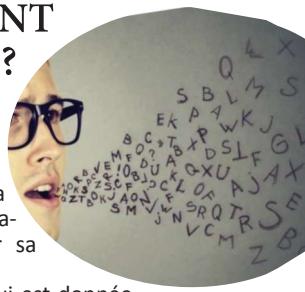
Ray David Gold

Cette semaine, la paracha de Matot traite d'un sujet dont on a un peu perdu l'habitude, ce sont les vœux. A une époque plus ancienne, ils étaient beaucoup utilisés comme un moyen de renforcer la personne dans la pratique des Mitsvots ou dans une simple décision personnelle. Malgré tout aujourd'hui encore, elles ont force de 'loi' et obligent la personne à respecter son Vœu/Neder ou sa promesse. C'est pourquoi aussi, le Clall Israel a l'habitude de faire la prière de Kol Nidré à l'entrée du jour saint de Yom Kippour pour se défaire des vœux de l'année passée (afin de ne pas trébucher dans l'interdit de ne pas accomplir ses vœux). De notre Paracha il ressort qu'il existe deux Mitsvots qui ont trait aux vœux. C'est l'interdit de transgresser sa parole : « Bal Yah'el Dévaro » et la Mitsva positive de tenir son engagement : « KéH'ol Hayotsé Mipiv Yaassé » Bamidbar 30.12.

De là, on apprend que dans le cas où l'on a fait un Néder, la Thora nous oblige à le respecter. C'est un grand 'Hidouch', qu'une personne puisse créer un interdit du même niveau que les autres interdits de la Thora! Par exemple si quelqu'un a une grande difficulté à surmonter une tentation qui lui est néfaste, alors il a la capacité de s'interdire cette chose sous la forme du voeu. Et cette fois ce n'est plus sa seule conscience qui l'interdit, mais c'est la Thora! On a déjà entendu que des gens se sont interdits la cigarette sous la forme de Néder et cela leur a réussi! (à condition d'avoir la 'sagesse' de ne pas mettre la barre trop haut, car dans le cas où l'on trébuche on transgressera 2 interdits de la Thora!) Une chose à savoir, c'est que la force des vœux dépend de la manière dont ils ont été dits. A chaque fois que je m'interdis quelque chose, cela ne tombe pas forcément sous la rigueur d'un vœu! (si ce n'est la parole de Mitsva, comme de dire 'demain à 18h je vais au Beit Hamidrach': ceci est un vrai Néder!)

Le Rav Konnstadt Zatsal (rapporté dans Challal Rav sur Paracha Mattot) pose une

EST-CE QUE LES PAROLES S'ENVOIENT VRAIMENT ET LES ECRITS RESTENT ?



belle question. Pourquoi la Thora est-elle pointilleuse vis à vis de notre parole? Par exemple si un homme construit une belle maison: il n'aura aucun interdit à la détruire tandis que sur sa parole, ce sera différent! Pourquoi transgresser sa parole est-il plus grave que l'action elle-même?

Le Rav explique que la parole est une faculté qui est donnée tout particulièrement à l'homme. En effet dans le reste de la création il n'existe pas d'animaux qui parlent (même pour le perroquet, ce n'est qu'une répétition de ce qu'il a entendu). Tandis que la parole, c'est une faculté qu'Hachem a donnée à l'homme en propre. La preuve c'est que lorsqu'il est dit « Hachem a insufflé un souffle de vie » Berechit 2.7 la traduction d'Onquelos dit qu'Hachem a rempli l'homme du souffle de la parole!

Nécessairement celui qui transgresse sa parole faute dans l'attribut qui confère à l'homme toute sa grandeur par rapport au reste de la Création et donc c'est bien plus grave! Dans le même ordre d'idées, il existe une halakha (Choulhan Aruch 3.1) qui est de ne pas parler quand on fait ses besoins (si ce n'est pour prévenir un ami qui veut rentrer dans les toilettes de notre présence dans ce lieu). Il semble aussi que c'est lié avec l'importance de notre parole qui ne doit pas se faire entendre dans un pareil endroit. Pour finir, on dira un petit mot au nom du Hida. Il apprend du verset cité ci-dessus qu'un homme doit faire attention à tout ce qui sort de sa bouche. Et si c'est ainsi, alors Hachem accomplira ses demandes et les réalisera, comme il est dit :

« tout ce qui sort de sa bouche (de l'homme), Il (Hachem) le réalisera ! C'est qu'on a la certitude qu'Hachem écoutera nos demandes après que l'on ait fait attention à bien garder notre parole....

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



LES DANGERS DE L'INFLUENCE

Tout cet engouement que nous avons eu pour un match de foot, un roman, la mode, etc, devra désormais être mis au service de la Torah. Toutefois, une seconde condition est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération.

Rachi nous précise qu'avant toute cachérisation d'un ustensile, il sera indispensable d'en gratter et éliminer la rouille qui pourrait s'y trouver, afin que celui-ci retrouve son état naturel, le métal. La rouille demeurée sur l'ustensile annulerait donc le processus de cachérisation.

Eh bien il en est de même si de la rouille se trouve « en nous », nos efforts de cachérisation ne pourront alors pas aboutir !

La Guémara ('Haguiga 15b) nous rapporte l'histoire de Elisha Ben Abouya, le maître de Rabbi Méir. Sa sagesse, sa sagacité, son érudition étaient si grandes que les Sages d'Israël se flattaien de compter un tel élément dans leurs rangs. Seulement voilà, un air de mélodie grecque ne quittait jamais ses lèvres et il cachait des livres de poésies grecques hérétiques dans sa chambre. Déchiré entre ces deux cultures, Elisha Ben Abouya devint A'her (ce qui signifie l'Autre) et fut exclu par ses Pères. Le mal et le bien ou la Kédoucha et la Touma sont des forces qui ne peuvent cohabiter ensemble. La Téchouva exige de nous, simplement, de regretter le mal que nous avons fait, de le réparer, de demander pardon et de nous engager à ne plus recommencer.

La volonté et l'engagement pour le Bien doivent être sincères, entiers, et non formulés du bout des lèvres. Enfin, rompre véritablement et totalement avec nos actions et comportements passés sera possible, et indispensable, pour devenir un nouvel être.

PARACHAT MASSEÏ LES DANGERS DE L'INFLUENCE

« Parle aux bnei Israël, tu leur diras : « Comme vous allez passer le Yarden vers le pays de Canaan, vous choisirez des villes pour vous, des villes de refuge elles seront pour vous, s'y enfuira le meurtrier qui a frappé une âme par mégarde. » » Bamidbar (35 ; 10-11)

Ces villes de refuge que l'on appelle « iréti miklat », étaient au nombre de six dans tout Israël et constituaient des refuges vers lesquels les meurtriers pouvaient s'enfuir afin de se protéger de la vengeance du « Goel Hadam » (un proche parent de la victime du meurtre qui avait le droit de venger sa mort en tuant l'assassin) jusqu'à son procès. C'est également dans ces mêmes villes que ce type de meurtriers purgeait sa peine d'exil.

Le Sefer « 'Haïm cheyèch bahem... », rapporte une Guémara (Makot 10b) qui nous enseigne la beraïta suivante : « Rabbi Eliezer ben Yaakov dit : « le terme « refuge » était inscrit sur des panneaux placés à la croisée des chemins, afin que le meurtrier puisse trouver le chemin qui menait à la ville de refuge. » »

D'après cet enseignement, il semble que ces pancartes qui indiquaient la direction des villes refuges avaient pour but de faciliter leur accès et ainsi de rendre service aux meurtriers.

Le Gaon Rabbi Its'hak, fils du Gaon Rabbi 'Haïm de Vologin, s'étonne et pose la question suivante :

Les Sages ne nous ont pas ordonné de fixer des pancartes qui indiquent la direction de Yéroushalaïm afin de faciliter l'accès de ceux qui s'y rendent pour y apporter des sacrifices et des offrandes.

Alors pourquoi rendre la vie plus facile aux meurtriers ?

Il répond que c'est pour nous apprendre la force et les dangers de l'influence.

La raison de la signalisation des villes de refuges n'est pas de faciliter la vie des meurtriers, mais de ne pas gâcher la nôtre et celle des passants qu'ils pourraient rencontrer en chemin.

Cette signalisation a été effectuée afin d'éviter tout dialogue et toute conversation avec lui : pas de rapprochement, pas de contact.

Par crainte qu'un simple petit renseignement risque de nous attendrir, et de nous rendre compatissants, de nous faire chercher des circonstances atténuantes...

Cette signalisation n'était en rien une aide pour qui s'y rendait plus rapidement, mais simplement le moyen de permettre aux meurtriers de se débrouiller tous seuls !



Tandis que les pèlerins qui se rendaient à Yerouchaïm n'avaient eux pas de pancartes leur indiquant le chemin à suivre, afin que l'un demande à l'autre comment s'y rendre, de s'unir afin d'apporter ensemble leur sacrifices, d'échanger des paroles de Torah et des louanges envers Hakodoch Baroukh Hou...

Les paroles de Rabbi Yts'hak sont riches d'enseignements en ce qui concerne l'importance du milieu environnant dans lequel nous évoluons. Celui qui envisage de s'établir dans un milieu où l'ambiance est plutôt tiède par rapport au service de Hachem, même s'il agit ainsi pour d'excellents motifs (parnassa, meilleure qualité de vie pour sa femme, ses enfants, etc...), il montrera de fait qu'il accepte déjà au fond de son cœur de baisser la qualité de sa propre Avodat Hachem et de plonger dans la permissivité qui s'est frayé un chemin jusqu'à cette communauté où il désire s'installer.

Nos Sages (Avot 1 ; 7) disent : « Eloigne-toi d'un mauvais voisin, ne te lie pas avec l'impie... »

Le Rambam (Hilkhot Deot 6 ; 1) dit : « Il est dans la nature de l'homme que son caractère et ses actions soient influencés par ses amis et ses collègues, et qu'il suive les normes de conduite de sa région. C'est pour cette raison qu'il doit se rapprocher des Justes et se trouver constamment en compagnie des Sages, afin d'apprendre de leurs actions. Et il s'écartera des méchants qui marchent dans les ténèbres, afin de ne pas être initié à leurs actes. Chlomo Hamélek enseigne (Michlei 13 ; 20) : « L'homme qui marche avec les Sages deviendra Sage, mais celui qui se lie aux sots souffrira... ». Il est bon de rappeler en passant que le Rambam n'est pas un livre de moussar, mais un véritable ouvrage de Halakha.

Les Pirkei de Rabbi Eliezer (Chapitre 25), expliquent notre verset par une analogie : Si une personne se trouve dans une parfumerie, le parfum restera attaché à elle quand bien même elle n'achètera rien. De même qu'un homme qui demeure dans une tannerie emportera avec lui la mauvaise odeur de l'endroit, même s'il n'y a rien acquis.

Celui qui ferait un tel choix d'intégrer une communauté peu enthousiaste vis-à-vis de la Torah et des Mitsvot ne doit pas se réconforter ni s'encourager lui-même dans une telle décision en se disant qu'il n'est pas le seul à agir ainsi et que bien d'autres sont comme lui.

Regardons cette comparaison rapportée par le 'Hafets 'Haïm :

Un homme fut accusé d'un crime et envoyé en prison. Sa vie y était très amère.

Pour son anniversaire, sa famille eut le droit de lui rendre visite. Et certains lui racontèrent que peu de temps auparavant, le même drame était arrivé à quelqu'un de la province voisine. Ils l'assurèrent que l'autre avait subi une sentence tout aussi sévère.

Le prisonnier répliqua : « Est-ce que vous croyez que c'est une consolation pour moi ? Au contraire, cela me déprime seulement un peu plus. Si vous m'aviez dit que cet homme a été libéré, cela aurait pu me donner un peu d'espoir. Mais s'il doit être emprisonné dans une autre province, quel bien cela me fait-il de savoir qu'un autre homme souffre aussi d'un châtiment similaire en un autre lieu ? »

De même, à quoi cela nous sert-il de savoir que d'autres sont aussi en train de transgresser les lois de la Torah et qu'ils subiront eux aussi des sanctions pour cela ?

On ne doit jamais s'autoriser à subir l'influence néfaste de la mauvaise conduite des autres, même s'ils sont une multitude.

David Hamelkh nous dit (Téhilim 1;1) : « Heureux est l'homme qui n'est pas allé selon le conseil des méchants, ne s'est pas tenu dans l'assemblée des pécheurs, et ne s'est pas assis en compagnie des moqueurs. ».

Les Sages déduisent de cela que si l'on « va », on se « tiendra » et si l'on se « tient », on finira par s'« asseoir ». (Nidhei Israël, chapitre 1)

Notre verset nous apprend, au travers de ces villes de refuges, que le fait d'éloigner de nous les mauvaises influences, nous aidera à rester dans le bon chemin.

C'est pour cela qu'il faudra toujours choisir avec attention la ville dans laquelle nous souhaitons résider, ainsi que le quartier, les écoles de nos enfants, etc... pour optimiser la qualité de nos fréquentations et de notre évolution dans la vie Juive.

Prions pour que Hakodosh Baroukh Hou nous protège sur notre chemin et que nous ne croisions au cours de notre vie que des personnes qui nous engageront à faire des bons choix, et qui soient pour nous de bons compagnons dans les voies de notre Torah.

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

L'histoire suivante illustre que tout ce que D. fait est pour le bien et même si parfois cela nous semble mauvais, nous devons nous renforcer dans notre foi qu'il voit tout et que Lui seul sait comment vont se terminer les choses.

L'histoire de Samuel M., qui prit rendez-vous chez le dentiste, afin de faire une couronne sur une dent ; ce genre de soin est considéré comme relativement simple, et n'engendre aucun danger particulier. Toutefois, dans notre histoire, ce soin se compliqua terriblement. Le dentiste prépara la couronne, mais lorsqu'il l'introduit dans la bouche du patient afin de couvrir la dent soignée, la couronne se détacha de l'instrument auquel elle était fixée et tomba directement dans la gorge du patient. Le danger était très grand car un côté de la couronne était très tranchant et pouvait couper l'œsophage.

Le dentiste envoya d'urgence le patient à l'hôpital où on lui fit une échographie. Entre-temps, quelques amis de Samuel qui entendirent l'histoire, arrivèrent à l'hôpital. L'un des amis, révolté de la négligence du dentiste, déclara avec détermination : « Dès que l'opération sera terminée, je vais intenter un procès à ce dentiste qui néglige sa responsabilité professionnelle ! »

Les membres de la famille de Samuel attendaient près de la porte de la salle d'échographie. Le médecin sortit de la salle, le visage sombre, et leur dit : « Nous avons procédé à une échographie détaillée, et à notre grande joie nous avons trouvé que la couronne est tombée dans la gorge du bon côté, et il n'y a aucune inquiétude à avoir. Cependant, nous avons trouvé une toute petite tumeur cancéreuse dans la gorge et nous n'aurions pas pu le découvrir si nous n'avions pas fait l'échographie détaillée de la gorge pour vérifier la situation de la couronne ». Samuel ne s'était jamais plaint de douleurs dans la gorge et il n'aurait jamais fait d'échographie de la gorge si la couronne n'y était pas tombée suite à la « négligence » du dentiste. C'est grâce à cette échographie que la tumeur fut découverte à temps.

Les médecins expliquèrent que l'état de la tumeur permettait de commencer des soins de chimiothérapie qui sauveront la vie de Samuel. La chimiothérapie commença et la tumeur fut neutralisée.



Retrouvez nos ouvrages
au format EBOOK
en téléchargement libre

NOUVEAU



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

S'IL Y AVAIT UN PEU PLUS...

Un jour, une personne alla rendre visite au 'Hafets 'Haïm, lequel lui demanda « Comment va ta parnassa ? » L'homme répondit : « Ça va, mais s'il y avait un peu plus ça ne ferait pas de mal ! » Ce à quoi le 'Hafets 'Haïm répondit : « Si ça ne ferait pas de mal, Hachem te l'aurait donné ce « plus », si tu ne l'a pas reçu, c'est sûrement que cela te ferait justement du mal ! »



Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com



La réussite spirituelle et matérielle de Albert Avraham et Denise Dina. CHICHE Qu'Hachem leur accorde Briout Brakha vê Atslakha

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde brakha vê hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna Qu'Hachem leur accorde brakha vê hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

Pour l'élevation de l'âme de Armand DERY





Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

Est-il permis de manger de la viande le jour de Roch 'Hodech Av ?

La coutume séfarade permet de manger de la viande le jour de Roch 'Hodech Av. Par contre dès le lendemain, le 2 av, il sera d'interdit d'en manger. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.169)

Étant donné qu'à partir de Roch 'Hodech Av, nous ne pouvons plus boire de vin (sauf Chabbat), sera-t-il permis de boire le vin de la Havdala de la sortie de Chabbat pendant cette période?

Le Choul'hane 'Aroukh permet de boire le vin de la Havdala, tandis que le Rama l'interdit. C'est pour cela que les Séfaradim pourront boire le vin de la Havdala comme chaque semaine par contre les Achkénazim le donneront à un enfant (qui n'est pas BarMitsva) de le boire. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.176)

Est-il permis de manger des aliments qui ont été cuits avec de la viande depuis Roch 'Hodech Av jusqu'au 9 Av ?

A priori cela est permis, mais on a l'habitude de s'abstenir de les manger. Par contre il est permis de cuisiner dans une casserole dans laquelle on a fait cuire de la viande bien que celle-ci soit « Bat Yoma », c'est à dire dans laquelle on a fait cuire de la viande dans les 24 heures précédentes. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.172)

Si on a fait la bénédiction sur un morceau viande et qu'au moment de le goûter, on se souvient que l'on ne peut en manger [pendant ces jours] que faut-il faire ?

On goûtera un peu de la viande afin que la bénédiction n'ait pas été prononcée en vain, car cette consommation ne sera pas un signe de joie ou d'annulation de la coutume de se restreindre à manger de la viande. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.188)

Peut-on mettre du déodorant le jour de Tich'a BéAv ?

Il est interdit de se parfumer le jour de Tich'a BéAv car c'est un signe de plaisir, mais si on le fait dans le but de ne pas transpirer cela est permis. Ainsi nous pourrons utiliser du déodorant à Tich'a BéAv. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.274)

Bien qu'il soit interdit d'étudier [la Torah] le jour de Tich'a BéAv, que peut-on étudier ce jour-là ?

Le jour du jeûne du 9 Av on ne pourra étudier que des passages relatifs à la destruction du Beth Hamikdash/Temple comme la Méguila de Eikha (le livre des Lamentations), Iyov (le livre de Job), le traité de Guitin de la page 55b à la page 58a, ou encore les lois de deuil. Il est permis de lire des livres de Moussar ce jour-là, car cela nous permet d'ouvrir notre cœur à faire Téchouva. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.308 et 316)



Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth
par mail ab0583250224@gmail.com



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yéhezkel Is'hayek Chlita

PROGRAMME DE BOISSON POUR LA JOURNÉE

En réponse à des demandes répétées, je voudrais expliquer ici comment consommer, chaque jour, la quantité de boisson recommandée. D'abord, il convient d'utiliser des grands verres de 33 cl ou d'un demi-litre avec une anse. De la sorte, on a déjà résolu la moitié des problèmes : il est presque aussi facile de boire un grand verre qu'un petit et on s'évite la peine d'aller le remplir à chaque fois ! À présent, voici un programme de boisson pour la journée : un verre d'un demi-litre d'eau le matin, même avant la prière. En effet, selon le Choul'hane 'Aroukh (Ora'h 'Haïm 89,3), « il est permis de boire avant la prière, que ce soit les jours non fériés, Chabat ou fêtes ». Après la prière, s'il veut boire, il devra attendre dix minutes, pour consommer le petit déjeuner, car l'eau que l'on boit après une nuit de jeûne sort rapidement de l'estomac. L'eau que l'on boit à jeûn a aussi le grand avantage de brûler les graisses et ceci est une information importante.

Deux heures après le petit déjeuner et jusqu'à vingt minutes avant le déjeuner, il faut trouver l'occasion de boire selon nos recommandations. Deux heures après le repas, encore un grand verre ou plusieurs verres ordinaires. À la fin de la journée, deux heures après le dîner, on peut compléter la ration quotidienne d'eau. Celui qui n'a pas soif, qui boit sans envie et sans plaisir, mais uniquement pour sa santé (ce qui est très rare) peut mettre dans son verre d'eau un concentré de jus de fruit sans sucre, pour lui donner du goût, ainsi il pourra réciter la bénédiction avant et après l'avoir bu.



PROGRAMME DE BOISSON POUR LE CHABAT

Je recommande de boire beaucoup avant l'entrée du Chabat, puis deux heures après le repas de vendredi soir.

Il est permis de boire, mais ne dormez que deux heures après chaque repas.

Le Chabat matin :

1) On peut très bien boire avant la prière, et ce, tous les jours y compris Chabat et fêtes.

2) Après le début de la prière, on ne peut plus boire jusqu'à la récitation du Kiddouch.

3) La femme devra faire le Kiddouch avant de boire de l'eau.

Il est évident qu'en cas de problème de santé il est conseillé de boire : la Tora est une Tora de vie ! Ainsi, le Tour (Ora'h 'Haïm, chapitre 89) atteste : « J'ai vu que le Roch, mon vénéré père, avait l'habitude de boire Chabat matin avant la prière. »

Dans la plupart des cas, l'eau bue avant la prière ne suffit pas et il faudra boire davantage. Il est préférable de boire avant de commencer à manger, car, sinon, il faudra attendre deux heures après la fin du repas.

Par conséquent, je propose :

- De réciter la bénédiction boré péri ha-guéfène sur le vin ou le jus de raisin du Kiddouch en y incluant par la pensée toute l'eau que l'on boira pendant le repas.

- De consommer un minuscule morceau de pain après ha-motsi. On boira à satiété, puis on poursuivra le repas après seulement dix minutes de pause. Il faudra penser à manger par la suite, un minimum de 28 grammes de pain.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yéhezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎ 00 972.361.87.876



Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

HanenDaat

מטוה

Résumé

Moshé enseigne les règles concernant les serments et les vœux. Les Bné Israël livrent bataille contre Midiane. Balak, Bilam et tous les hommes de Midiane périssent. Le butin de guerre est compté et partagé. Les Tribus de Gad et Réouven, qui possèdent un bétail important, acceptent de participer à la guerre de conquête de la Terre d'Israël mais demandent à Moshé de s'installer à l'est du Jourdain, d'hériter de cette terre et de ne pas vivre en Eretz Israël.

מטעה

Résumé

La Torah énumère les 42 campements des Bné Israël durant les 40 ans passés dans le désert. Hashem ordonne aux Bné Israël de chasser les Cananéens d'Eretz Israël et de détruire chaque vestige idolâtre. Les frontières de la Terre d'Israël sont définies. Les tribus doivent réserver 48 villes pour les Léviim (qui n'ont pas bénéficié du partage de la Terre). Les villes refuges doivent être établies : elles permettent à celui qui commet un meurtre par inadvertance de s'y réfugier. Les filles de TzeloEhad épousent les membres de leur tribu de telle sorte que leur héritage reste dans leur propre tribu. Ainsi se termine le Livre de Bamidbar, quatrième Livre de la Torah

טו ויגשׁוּ אֶלְיוֹן וַיֹּאמְרוּ גָּדְרָת צָאן נִבְנָה לִמְקֹנְנוּ פָּה וְעָרִים לִטְפֹּנוּ:

« Nous voulons construire ici des parcs à brebis pour notre bétail, et des villes pour nos enfants. » (32:16)

Mr Shwartz est un grand investisseur financier. Son but dans la vie : gagner 10 millions de dollars. Lui et sa femme ont trois enfants. Un jour, un philanthrope, Mr Cohen, qui malheureusement n'a pas d'enfant lui propose une offre très généreuse: « Tu travailles sans relâche pour gagner 10 millions de dollars, n'est-ce pas ? Mais tes enfants grandissent sans père. Tu pars au travail avant qu'ils ne se lèvent et quand tu rentres, ils dorment depuis longtemps. Alors voilà mon offre : je te donne 10 millions de dollars en échange du droit d'adoption d'un de tes enfants. Il aura ce qu'il y a de mieux. La seule condition c'est que tu ne demandes jamais à le voir ou à savoir ce qu'il est devenu. »

Vous imaginez la réaction de Mr Shwartz : tout l'argent du monde ne pouvait acheter son enfant. Sur ce, il rentre à la maison et en voyant ses enfants jouer, il se met à pleurer, les enlace et leur dit qu'ils sont ce qu'il y a de plus précieux à ses yeux. Il appelle sa secrétaire, annule tous ses rendez-vous et décide de prendre deux semaines de vacances pour s'occuper d'eux. Il passe avec eux une journée fantastique. Mais en

לעילוי נשמת דניאל כמייס בן רחל בבית כהן

לעילוי נשמת יוסף בן בלהה בבית חדד בועז

לעילוי נשמת כמונה דז'יריה בת חביבה לבית ביתן

לעילוי נשמת אורגני בן מסעדה לבית חדד



לחשוב

Plus que de présents, les enfants ont besoin de présence.

הלכה

« Dès le début du mois de Av, nous diminuons la joie »

La destiné d'Israël pendant le mois de Av

Même si quelques règles de deuil sont déjà en vigueur pendant la période de Ben Ha-Metsarim (les 3 semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av), malgré tout, dès le début du mois de Av - et cela, jusqu'au 10 Av - des règles supplémentaires entrent en vigueur, puisque c'est le mois dans lequel est survenue la destruction des 2 Baté Mikdash (les 2 Temples de Jérusalem à 2 époques différentes). Nos maîtres nous enseignent que ces jours-là sont des jours de malheur pour Israël, et leur destin ne leur est pas favorable.

Voici les termes de la Guémara Taanit (26b) à ce sujet : « Dès l'entrée du mois de Av, nous diminuons la Simha (la joie). Par conséquent, si un juif a un litige avec un non-juif, il doit éviter de passer en justice pendant ces jours là, et doit reporter le procès après le 10 Av. »

Achats liés à une réjouissance

Depuis Roch Hodech Av, nous diminuons toutes formes d'achats liés à une réjouissance, comme des nouveaux meubles pour un futur couple, ou bien des bijoux en or ou en argent même pour soi-même, ou autre.

Pour ce qui est des autres achats qui ne sont pas liés à une réjouissance, comme acheter des nouveaux meubles pour soi-même, ou une nouvelle voiture, bien qu'il sera juste de s'en abstenir, cependant, on a l'habitude de le tolérer.

Notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l écrit qu'il est quand même convenable de s'abstenir

rentrant, il faut leur donner le bain, le dîner et leur raconter l'histoire (qui n'en finit pas !) avant de dormir. Epuisé, il s'écroule sur son lit et dit à son épouse : « Ma décision était peut-être précipitée, tu sais j'ai beaucoup de responsabilités au travail... ».

Dans la Parasha de la semaine, les tribus de Réouven et Gad, qui bénéficient d'une grande richesse, demandent à Moshé l'autorisation de rester à l'est du Jourdain et de ne pas entrer en Eretz Israël, car les terres sont fertiles pour leur bétail. Moshé refuse. Ils réitérent en disant que c'est pour le bien de leur bétail et de leurs enfants (en deuxième position). Moshé accepte à condition qu'ils participent à la guerre de conquête et leur dit : « Construisez donc des villes pour vos enfants (en première position) et des parcs pour vos brebis » (32:24).

Les tribus de Réouven et Gad ont clairement exprimé leur priorité : la réussite professionnelle. Accroître leur fortune pour le bien de leurs enfants. Mais Moshé les met en garde : Placez l'éducation de vos enfants avant la réussite financière. Moshé ne s'est pas trompé. En aidant les autres tribus à conquérir Eretz Israël, les hommes de Gad et Réouven ont passé 14 ans loin de leurs femmes et de leurs enfants. L'absence du père a certainement été à l'origine d'une éducation défectueuse et explique sans doute pourquoi les meurtres étaient plus fréquents dans ces territoires (trois villes refuges pour ces deux territoires contre trois pour le reste des autres territoires, proportionnellement bien plus peuplés). Lors de l'exil ce sont ces tribus qui seront les premières exilées.

Mr Shwartz a fait la même erreur que les enfants de Gad et Réouven : plus que de présents, les enfants ont besoin de présence.

Rav Shraga Simmons

מַעֲשָׂה

On raconte que Rabbi Simha Zissel, connu aussi sous le nom de Saba de Kelm s'était imposé de ne jamais se mettre en colère, quelles que soient les circonstances, si ce n'est après s'être revêtu d'un vêtement spécialement consacré à cet effet. Cette décision, expliquait-il, lui était très utile. En effet, si un homme sent monter en lui la colère, mais qu'il ne lui est cependant permis d'y laisser libre cours sans avoir revêtu au préalable un vêtement spécial, il va sans dire qu'en prenant le temps nécessaire à s'habiller, sa colère retombera.

מַעֲשָׂה

Un jour, une femme riche et sans enfant se rendit auprès du Rav de Budapest, en possession de quatre cents pièces d'or, et lui demanda d'accepter cette somme considérable afin qu'il ait à cœur de prier pour qu'elle jouisse enfin du privilège de porter des enfants. Le Rav lui dit : « Ecoute mon conseil, envoie cet argent à Rabbi Yossef Haïm Sonnenfeld, le Rav de Jérusalem. C'est un homme juste, sa prière sera certainement entendue, et tu mèrîteras d'avoir une descendance. » La femme suivit le conseil du Rav et lui confia la somme pour qu'il la fasse parvenir au Rav de Jérusalem. Quelques semaines plus tard, l'époux de cette femme vint voir le Rav de Budapest et lui fit part de ses reproches : « Comment avez-vous pu envoyer ainsi l'argent à mon insu ? Je vous demande d'écrire immédiatement au Rav de Jérusalem pour qu'il rende l'argent... » Le Rav s'excusa auprès de l'homme et lui dit : « Je te donnerai moi-même cet argent, mais ne me demande pas de réclamer à Rabbi Yossef Haïm de rendre cette somme. » Tandis que les deux hommes débattaient, le facteur se présenta avec une enveloppe destinée au Rav. Ce dernier décacheta l'enveloppe et eut la stupeur d'y trouver une lettre du Rav de

de s'acheter des nouveaux meubles ou une nouvelle voiture pendant ces jours là, puisque cela représente quand même une réjouissance pour nous même.

Consommation de viande et de vin

Tout le peuple d'Israël a la tradition de ne consommer ni viande ni vin depuis Roch Hodech Av jusqu'au 10 Av inclus, excepté Chabbat.

La semaine dans laquelle tombe le 9 Av

Pendant la semaine où tombe le jeûne (« Chavoua Chéhal Bo », par exemple lorsque le 9 Av tombe un mardi, la semaine débute dès le samedi-soir précédent), d'autres usages de deuil sont en vigueur, et parmi ces usages, l'interdiction de se laver le corps à l'eau chaude (mais il est permis de se laver à l'eau froide), ainsi que l'interdiction de laver le linge ou bien de porter du linge propre.

Les rigueurs observées par les Achkénazim, et c'est ainsi l'habitude à Djerba

Cependant, la tradition des Achkénazim (ainsi qu'à Djerba) est de s'abstenir dès Roch Hodech Av de se laver, aussi bien à l'eau chaude qu'à l'eau froide.

(Ils s'imposent donc 2 rigueurs : S'interdire de se laver dès Roch Hodesh Av ; s'interdire également de se laver à l'eau froide).

Cependant, même selon la tradition des Achkénazim, s'il s'agit d'une personne qui habite un pays où le climat est chaud, comme Erets Israël, ou bien d'une personne qui transpire beaucoup, il est permis de se laver avec de l'eau qui n'est pas chaude même pendant la semaine où tombe le jeûne, car les Achkénazim n'ont pris sur eux ces rigueurs que pour les pays qu'ils habitaient, qui étaient des pays au climat assez froid, nous pouvons permettre même à un Achkénazi de se laver au moins à l'eau froide pendant cette période.

Nous avons entendu de la bouche de notre maître le Rav z.ts.l qu'étant jeune, il avait déjà tranché qu'il était autorisé aux Achkénazim en Erets Israël de se laver en cette période avec de l'eau qui n'est pas chaude, et il eut beaucoup de peine lorsqu'il constata que le Gaon Rabbi Chélomo Zalman OYERBACH z.ts.l trancha la rigueur sur ce point. Jusqu'au moment où l'on diffusa au nom du Gaon Rabbi Moché FEINCHTEIN z.ts.l qu'il autorisait lui aussi. C'est alors que notre maître le Rav z.ts.l se réjouit de ses propos, car « le respect de la vie en société est tellement important » (Gadol KAvod Ha-Bériyot).

De même, les Achkénazim sont plus rigoureux au sujet du lavage du linge et pour le fait de porter des vêtements propres, car les Séfaradim ne se l'imposent qu'à partir de la semaine dans laquelle tombe le 9 Av, alors que les Achkénazim se l'imposent dès Roch Hodech Av.

Achats pour un futur couple

Notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l écrit

Jérusalem accompagnée de quatre cents pièces d'or... Et voici le contenu de la missive : « J'ai bien reçu votre lettre et les quatre-cents pièces d'or qui y étaient jointes. Vous y indiquez toutefois qu'une femme vous a remis cet argent, et je crains qu'elle n'ait peut-être pris cette décision sans l'aval de son mari. C'est pourquoi je vous renvoie l'argent et vous remercierai de bien vouloir rendre au plus vite cette somme à la femme qui vous l'a donnée. » » « Bien entendu, terminait Rabbi Yossef Haïm Sonnenfeld, je n'ai pas manqué pour autant d'accomplir le vœu de cette femme, et j'ai beaucoup prié en sa faveur. Puissent nos prières être entendues par notre Père qui est au Ciel. »

מְעֵשָׂה

On raconte à ce propos que Rabbi Israël Abou'hatsera (surnommé Baba Salé) se rendit à Ashdod en l'an 5726, accompagné de son gendre Rav David Yehoudaïof, afin de rendre visite à un homme extrêmement âgé. Rabbi Israël conseilla à son gendre de demander au vieillard de le bénir. Une fois sortis de la demeure, Baba Salé dit à son gendre : « Ce vieillard que tu as vu fête aujourd'hui ses 113 ans mais il possède encore toutes ses dents et jouit d'une parfaite santé. Sais-tu par quel mérite ? C'est qu'il y a cent ans de cela, le Saba Kadicha, Rabbi Yaakov Abou'hatsera lui a demandé de compléter un minyan pour la prière et il s'est exaucé. A la suite de cela, Rabbi Yaakov lui a souhaité de vivre en bonne santé et en pleine possession de ses moyens jusqu'à 120 ans. Et c'est exactement ce qui s'est produit ! »

Pniné Hatorah

שָׁלוּם בַּיִת

Dialogue quotidien

Comme dit, beaucoup de femmes se plaignent d'un manque de dialogue avec leur mari. Certaines ajoutent que même s'il leur arrive exceptionnellement de discuter, elles voient sur le visage de leur partenaire qu'il le fait par contrainte. Des paroles d'« encouragement » font parfois suite à de telles déclarations, comme pour le justifier : « Vous comprenez, il est de caractère renfermé et très peu porté au dialogue... »

Indéniablement, certains sont plus enclins au dialogue que d'autres. D'aucuns n'aiment guère parler, mais se plaisent à écouter ; d'autres préfèrent tout bonnement se détacher de la société, y compris de celle procurée par leur conjoint, pour s'adonner à des activités qui les intéressent... Et il est très difficile de leur faire prendre conscience de la détresse infligée à leur conjoint qui aspire à discuter. Or selon nos Maîtres, le fait de priver son prochain de choses auxquelles il aspire s'apparente au vol, à une atteinte douloureuse, voire à une blessure. Et un mari qui ne répond pas aux besoins de discussion de son épouse lui cause un lourd préjudice. (Cf. le commentaire du Maharal sur les Pirké Avot 1, 15, au sujet de la consigne de Chamaï : «... et accueille chacun avec un visage avenant » ; Brakhot 6b, in fine ; Béréchit 16, 5, deuxième explication de Rachi sur : « Mon injure retombe sur toi... »).

La conversation entre conjoints est à ce point importante que le Hazon Ich la classe comme une obligation dictée par la Torah dans la lettre partiellement reproduite ci-après : [Si quelqu'un a pris nouvellement femme,] il pourra vaquer librement à son foyer pendant un an, et il réjouira la femme qu'il aura prise... (Dévarim 24,5) « C'est une obligation. Et comment la réjouit-il ? Il est dans sa nature de se délecter de la grâce qu'elle trouve aux yeux [de son époux], et c'est vers lui que ses yeux sont dirigés. Celui-ci doit donc s'efforcer de lui témoigner amour et proximité, en développant le dialogue et le rapprochement [avec elle]. Quant à l'enseignement de nos Sages [Avot 1, 5] : « Ne sois pas prolix avec la femme », il concerne la personne qui n'a pas besoin d'une telle conciliation, et ne s'applique pas à la première année de mariage où il faut s'efforcer à la fusion. »

Converser avec l'autre, c'est lui émettre le message : « Tu m'intéresses, j'ai de quoi apprendre de toi. J'ai du plaisir à être avec toi. » Des arguments du style « C'est ma nature ; je suis peu enclin à la discussion », ou : « C'est une corvée pour moi » sont exclus. Il s'agit ici de la nécessité de bâtir un système relationnel conjugal sain, dans lequel la conversation entre conjoints est un élément essentiel. Même si la femme a la possibilité de s'entretenir avec d'autres, cela n'apporte qu'une solution partielle à son besoin de parler avec son mari. Ce besoin n'est aucunement un caprice, ni un bonus, mais un besoin profond que le Créateur du monde a placé en elle, et que d'autres attentions parviendront jamais à combler. Il incombe donc au mari de fournir tous les efforts nécessaires pour pressentir la détresse de sa moitié, et de comprendre qu'étant le seul à pouvoir répondre à ce besoin, il a le devoir de le faire, tout comme il est investi de la responsabilité de

que si la date d'un mariage est fixée immédiatement après le 9 Av, et que le Hatan (le marié) n'a pas encore accompli la Mitsva de « Pirya Véryya » (le devoir de procréation duquel nous nous acquittons que lorsque nous avons au moins un garçon et une fille), il est permis d'acheter tout le nécessaire du mariage même pendant cette période, et cela, même s'il restera du temps pour le faire entre le 9 Av et le mariage (par exemple, si le mariage est fixé au 15 Av) mais que les prix risquent de monter.

En conclusion: Il existe 4 niveaux de sévérité du deuil pendant cette période: La plus faible est depuis le 17 Tamouz jusqu'à Roch Hodech Av.

Ensuite, depuis Roch Hodech Av jusqu'au 10 Av inclus

Puis, toute la semaine dans laquelle tombe le jeûne.

Et enfin le niveau le plus sévère, le jour du 9 Av qui est un jour de deuil et de jeûne.

Qu'il en soit la volonté d'Hachem, que ce mois se transforme en joie et allégresse, en jours de fêtes, avec la venue de notre Machiah et la reconstruction du Temple.

Halahayomit.co.il

combler les autres nécessités de son épouse, matérielles et affectives. Cela ne prend toutefois pas le pas sur tous ses autres devoirs, et il ne faudrait pas déduire de ce qui précède qu'il incombe au mari de discuter à tout instant. Il appartient au couple désireux d'établir sa relation sur des bases juives de trouver le juste équilibre entre tous les engagements incombant à la personne mariée.

Notons que parfois, ce besoin de la femme grandit lorsqu'elle constate que son mari discute abondamment avec un autre membre de la famille (sa mère, sa sœur), qu'il mène de longues conversations téléphoniques auxquelles il prend apparemment plaisir.

Hanokh, le mari de Néhama, était hors de la maison depuis plusieurs heures. Dès son retour, après un bref « bonjour ! », il se dirige vers le téléphone pour discuter avec un ami. Cet empressement à parler à un tiers a beaucoup irrité sa femme, bien que, selon ses dires, elle ne ressentait pas le besoin de parler à 'Hanokh avant qu'il n'ait saisi le combiné. Il est ainsi des besoins « en sommeil » qui s'éveillent quand le conjoint procure à d'autres des attentions qu'il n'offre pas dans son couple. Si Hanokh avait à cœur d'échanger régulièrement avec son épouse, celle-ci n'aurait pas ainsi sur-réagi à sa longue conversation téléphonique dès son retour à la maison.

Afin de trouver des thèmes de conversation qui intéressent son partenaire, il incombe à chacun des époux d'aiguiser ses sens et de s'intéresser à ce qui se passe autour de lui. Il est bon de prêter attention à des événements de la journée susceptibles d'intéresser l'autre et d'en retenir les détails afin de pouvoir les relater ensuite. Cette attention devient naturelle avec le temps, et les époux disposent ainsi de nombreux sujets de discussion. Ils peuvent également échanger sur une idée qu'ils ont entendue ou tirée d'un livre.

Habayit Hayéhoudi (Editions Torah-Box)

מִשְׁנָה

« Il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir » (Bamidbar 30,3).

Mauvais régime ou effet yoyo ?

Longtemps, il avait essayé de maigrir - sans succès. Un jour, il décida de démarrer un nouveau régime. Il adressa une prière très émue à Hachem pour la réussite de cette diète et il dit enfin ce qui suit : « Maître du monde ! Si ce régime fonctionne, je donnerai deux mille dollars à la Tsédaka ! »

Or, après s'être scrupuleusement conformé aux règles de ce régime durant de longs mois, il maigrît effectivement de façon incroyable : il s'avérait donc que le régime fonctionnait bien, au-delà même de toute espérance !

Pourtant, cela ne dura que peu de temps. Après avoir perdu tant de poids, il s'autorisa à consommer de nouveau toutes sortes de friandises et de sucreries et, au bout de quelques semaines seulement, il retrouva son poids antérieur, avec même quelques kilos supplémentaires...

Il vint alors poser la question suivante : « J'ai effectivement bien maigrì un certain temps ; toutefois, je ne me suis pas encore acquitté de mon vœu, et j'hésite : suis-je réellement tenu de le faire ? Je m'étais engagé à donner cet argent à la Tsédaka si le régime "fonctionnait", mais finalement, il ne m'a servi à rien de rien ?... »

Réponse :

Il faut remettre cet argent à la Tsédaka, car le régime a réellement fonctionné un certain temps. Le fait que cet homme ait grossi de nouveau ne le dispense nullement du vœu auquel il s'est engagé.

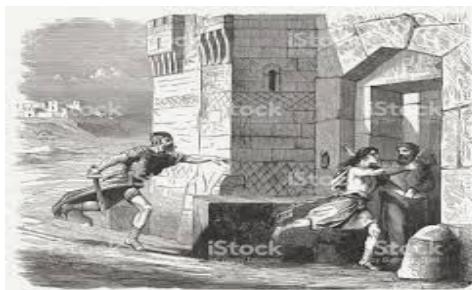
D'autant plus que cette réussite provisoire représente un gage d'espoir pour l'avenir : cet homme a constaté qu'il est en mesure de tenir un régime et de maigrir considérablement. Il lui sera dès lors plus facile de reprendre un régime et de maigrir à nouveau.

Il est rapporté dans la Guémara (Nida 30b) que le fœtus apprend toute la Torah dans le ventre de sa mère et que, lorsqu'il s'apprête à sortir et à respirer l'air de notre monde, un ange frappe ses lèvres et lui fait oublier tous les enseignements reçus. La question que suscite cette affirmation est connue : s'il oublie finalement tout ce qu'il a appris, à quoi servait-il en premier lieu de lui prodiguer tous ces enseignements ?

Certains expliquent que l'on veut ainsi nous indiquer que tout un chacun est en mesure d'apprendre toute la Torah ! Personne ne peut prétendre ne pas en être capable puisque tous l'ont déjà, une fois, totalement apprise... Il est de plus, à présent, plus aisè de l'apprendre, car il s'agit en fait d'une révision : lorsqu'on apprend un enseignement, même après l'avoir oublié, il est plus facile de se le réapproprier et de le voir affleurer de nouveau à la surface de la mémoire, car on l'a déjà assimilé dans le passé.

On peut dire donc, dans le cadre de notre question également, que le régime ayant fonctionné une première fois, même si l'homme a repris du poids, il y a gagné un avantage considérable, car il a constaté qu'il était capable de se tenir à un régime et de perdre du poids : il lui sera dès lors plus facile de recommencer et de maigrir de nouveau ! *Ahat Chaalti*

Le mérite de l'étude de ces paroles de Thora est consacré à la guérison complète de Ra'hel Bat Esther" parmi les malades du clall Israel



Ne pas éteindre la lumière !

La Paracha cette semaine sera double. En effet, on aura le mérité de lire "Mattot" et "Massei". On s'attardera sur Massei et en d'autres horizons... Seulement notre question restera d'actualité particulier sur la Mitsva des villes de refuge. Au début de d'après la 2^e explication: est-ce qu'un homme devra quitter sa "Masséi" est mentionné le cheminement des Bnés Israël dans le maison pour accéder à l'expiation de sa faute ? Mes lecteurs le désert avec la nomination des 42 étapes du grand cheminement. savent bien, chaque faute a sa gravité. Par exemple, un homme Puis Hachem prévient Moché Rabénou de l'imminence de l'entrée qui n'aurait pas lu le Chema Israël du matin, devra faire Téchouva en Erets Israel, de sa conquête puis du partage de la terre sainte (demander pardon à Hachem, en particulier à Kippour) et s'il fait entre les tribus. Après cela, Hachem préviendra aussi qu'il faudra repentir, Hachem le pardonnera. Cependant, il existe des faits octroyer aux Lévy certaines villes du pays. En effet, cette tribu beaucoup plus graves comme le meurtre où l'expiation est s'occupait de l'intendance et de la garde du Sanctuaire à Jérusalem beaucoup plus coriace. En effet, la vie humaine envisagée par la et n'avait pas de droit sur la terre; en dehors de ces villes. Il s'agit Thora n'est pas un amalgame de 70/80 kg de chair (cela dépendra -au total de 48 villes- réparties sur tout Israël. Leurs de la dernière diète ou non) avec quelques sentiments qui particularités, c'est qu'elles pouvaient accueillir le "tueur par couronnent le tout et qui se dandinent lestement dans les rues de inadvertance". En effet, à l'époque du Temple, si -à D.ieu ne Paris d'ici et de là... Mais la Thora dévoile qu'il s'agit avant tout plaise- un homme tuait son prochain sans faire exprès, ce dernier d'une âme qui descend sur terre (dans un corps) **pour parfaire un** pouvait trouver refuge dans une de ces villes afin d'éviter les **travail spirituel**. Donc lorsqu'à D.ieu ne plaise un homme tue son foudres du vengeur de sang ! En effet, l'homme le plus proche au prochain (**par exemple en débranchant l'appareil respiratoire** niveau de la filiation de la victime avait la possibilité de le venger **d'un vieillard de plus de 80 pour donner sa place à un jeune** en tuant le meurtrier. Seulement il ne s'agissait pas d'une vendetta **qui a la TRENTAINE... Il s'agit –monsieur le directeur des** à la sicilienne, ni non plus des us et coutumes *made in Serbie, services respiratoires de l'hôpital de ... - d'un assassinat* mais c'était réglementé par des lois. En effet, dans un premier **prémedité...**

temps le meurtrier devait être jugé par un tribunal de 23 juges l'infirmier ou le stagiaire aura éteint une lumière (l'âme) qui pour établir le caractère non prémedité du meurtre. Si c'était existait dans ce monde (et bénéficiera à 120 ans d'un profond positif, il était alors escorté par deux Talmidés Hahamims jusqu'à Guéhinom/enfer)... **Car l'âme resplendit grâce à la Thora** la plus proche ville de refuge (les deux érudits avaient la fonction **apprise, les Mitsvots et les bonnes actions (et bien sur, vis-à-vis d'amadouer le vengeur de sang s'ils le rencontraient en chemin)**). Ce manque à gagner Après être entrée dans la ville de refuge, le tueur ne pouvait plus est irremplaçable... Cependant le Ciel demandera justice, et il en sortir (seulement il avait droit à une circonférence d"1.2 km au faudra expier la faute. Donc lorsque l'assassinat était prémedité, à de là de la ville). Tout le temps où il restait dans l'enceinte de la l'époque du Temple, le coupable était jugé devant un jury de 23 ville il n'avait pas à craindre le vengeur (car s'il l'abattait, ce juges et dans le cas où toutes les pièces étaient concordantes dernier était possible sur sa vie). Ce n'est uniquement dans le cas devant deux témoins (oui il a bien débranché, oui il connaissait la où le tueur –par inadvertance- sortait de la ville (au-delà du gravité de son acte...) alors il devait être mis à mort. Mais dans le kilomètre) qu'il pouvait être abattu par le vengeur... Cette mise à cas de la Paracha c'est différent car il n'y avait pas prémeditation. l'écart durait tout le temps où le Cohen Gadol (qui officiait au La Thora enjoint le tueur à prendre l'exil. Donc de nos jours on moment du meurtre) était vivant. Le jour de la mort du grand pourrait considérer aussi que l'exil amène aussi l'expiation de la Cohen, le tueur pouvait revenir dans sa ville d'origine et n'avait faute. Cependant le Sefer Hahinouh (410) fait dépendre cette plus de crainte par rapport au vengeur. Et si mes lecteurs se Mitsva à la condition qu'il existe le Sanhédrin (le grand tribunal) à demandent quel est le rapport entre le meurtrier et le Cohen? Les Jérusalem et que le peuple juif se trouve sur sa terre. Le Tour Sages de mémoire bénie, répondent d'une manière formidable : Ils (H.Mich 425) rapporte une deuxième raison, c'est que de nos jours imputent une part de responsabilité dans le meurtre à cause d'un on n'a plus ces villes de refuges pour obliger les condamnés à s'y manque dans la prière du Cohen Gadol! En effet, le grand Cohen rendre. D'ailleurs le Rama (H.M 425) conclut que "tous les gens aurait dû par sa prière faire régner plus de paix et d'harmonie dans possibles de mort ne pourront pas être envoyé en exil...". D'après la communauté. C'était donc en partie sa faute si ce drame se cela, au niveau de la stricte justice on ne pourra pas obliger une produisait ! Formidable de voir la puissance de la prière (donc **on personne à partir loin de sa ville natale...** Cependant, il est **comprendra sa force et on continuera à prier pour la santé de** rapporté un très ancien livre de Hala 'ha Knesset Hagédola" (H.M la communauté afin de ne pas souffrir d'un Corona 2 !). 425) que dans un cas similaire, une communauté a mis au bagne Le Maadné Asher (bulletin 761) se penche sur une question très une personne durant 3 années. De plus le Hachouqué Hemed intéressante. Il demande est-ce que de nos jours un homme qui rapporte une Guémara Sanédrin 37 : que la faute est diminuée de aurait tué –que D.ieu nous en garde- par inadvertance devrait moitié pour l'homme qui prend le chemin de l'exil (Voir aussi le

aller dans une autre ville afin de faire comme la Thora l'ordonne? Le développement sera intéressant, et j'espère de tout cœur que cette question restera du domaine théorique et surtout pas dans la pratique ! Pour comprendre, il faut savoir qu'il existe deux grandes raisons à ces villes. 1^o, comme les versets le soulignent, **c'était pour sauver le tueur du vengeur de sang.** 2^o A plusieurs endroits dans la Guémara il s'agit aussi **d'une expiation de la faute** (de prendre le chemin de l'exil dans une civile de refuge). Donc, il est certain que d'après la 1^o raison (se sauver du vengeur de sang) il n'y aura pas de raison de prendre les valises vers

Seulement notre question restera d'actualité particulier sur la Mitsva des villes de refuge.

Rambam H. Téchouva 2.4 ; qui conseille l'exil à celui qui veut expier ses fautes... afin de lui retirer l'orgueil).

D'après ce développement, on aura compris que dans la vie: toutes les difficultés de l'homme sont prises en compte pour être placées sur les plateaux de la grande balance de la justice divine...

Hala 'ha : cette semaine (mercredi) se sera Roch Hodech (nouveau mois) de Av donc on commencera à enseigner des lois propres à cette période. A partir de ce mois (Av) on diminuera les joies et les festivités.. Celui qui a un jugement au tribunal civil avec un gentil essayera de repousser l'audience jusqu'à après le début Elloul (le prochain mois) et au moins après le 9 Av. A partir de ce mercredi on évitera d'opérer toute sortes d'achats de biens onéreux et luxueux (par exemple de beaux chandeliers des bijoux et...). Certains étendent l'interdit à toutes sortes d'achats de biens

Ce n'est pas bons des plats crus...

Comme on a parlé d'exil, on finira par une histoire vraie de consommations (il faudra diminuer). On évitera aussi de faire rapportée par rav Waller dans MatHamim) qui traite du même des rénovations d'appartement (mettre un plus beau parquet, phénomène. Dans la Hongrie d'avant-guerre qui abritait une arrangé les peintures). Cependant les gros travaux ne seront pas grande communauté juive, résidait un talmid Hah'am qui avait été interdits. On ne se mariera pas durant cette période (depuis le 17 nommé Rav de sa communauté. Mais avec le temps, les fidèles de Tammouz) mais on pourra faire des fiançailles sans faire de repas la synagogue l'avaient renvoyé car il se comportait avec beaucoup (uniquement des gâteaux) sans musique ni danse. A partir de ce trop d'orgueil et de prétention ! Ce 'rav' rempli de colère et de mercredi l'habitude Ashkénaze et aussi dans beaucoup de rancœur contre sa communauté décide de... tout abandonner communautés Séfarades c'est la coutume de ne pas manger de jusqu'à devenir ... prêtre de l'église catholique ! (incroyable !) viande jusqu'au 9 Av.

Avec le temps et certainement grâce à ses grandes facultés, il est même devenu Cardinal à Budapest dans l'église de Hongrie ! **Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut**

Avec tout ça, sa rancune contre les juifs ne diminuait pas et **David Gold**

lorsque la guerre éclata il fit tout pour attiser la violence et la

cruauté contre ses propres frères ! Une seule chose témoignait Tel : 00972 52 767 24 63 email 9094412g@gmail.com Soffer : écriture encore de son passé juif : son nom qu'il n'avait pas changé.

Askhénase et Sépharade Mezzouzoths Téphilines Meguiloths

Et justement dans les années les plus sombres de la guerre ce Birkat a Bait

mécréant est venu en cachette voir l'Admor de Skoulin. Le Rav Et toujours, pour les connaisseurs, je vous propose la mitzva de eut peur en voyant l'évêque venir chez lui mais les intentions du participer à impression d'un bon livre sur la Paracha de la prêtre étaient tout autres: il demanda au Rav de lui donner un semaine

'cheminement' pour faire TECHOVA ! L'Admor a vu que

l'intention du renégat était sincère et lui dit quoi faire. Depuis « AU COURS DE LA PARACHA » préfacé par le rav Yéhiel lors, il abandonna son poste de chef de l'église hongroise et fit un Benchetrit Chlita et rav Samuel Chlita de la yechiva de Keter

virement à 180°! Retour à la Thora et à la Emouna. Après la Chlomo de (Bn'è Brack)

guerre il monta en Israel et prit sur lui **la Galout (exil)** dans le

nord du pays (pour réparer un peu le mal qu'il avait fait) et finira sa vie sans logis ni famille allant d'un endroit à un autre et ne

laissant derrière lui aucune descendance (dans le récit, il est même rapporté qu'il dormait dans les rues et ne mangeait que des plats non-cuits ...). La seule chose qu'il conservera de son passé

maudit c'est son nom : Wieder qui veut dire en Yiddish 'retourner'

c'est à dire qu'il savait depuis toujours, même dans les années noires où il était évêque, qu'un jour il ferait Téchouva ! Comme

quoi, même dans les passages les plus sombres de la vie d'un homme : il y a toujours ESPoir !

LLOUI NICHMAT - (ISAIE LXVI-13) comme un fils console....

REFOUA CHELEMA -que le tout puissant accorde une guérison

complète à tous les malades de son peuple

BÉNÉDICTIONS -que l'oeuvre de nos mains soit bénie

Participation : une page 300€ - une demi page 150€ -un quart de

page 75€ libre participation pour une ligne

possibilité de cerfa par l'Association ADPM (rib en pièce jointe)

Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Matot Massé
5780

| 59 |

Parole du Rav



Rien de mauvais ne descend du ciel ! Si tu t'étais levé il y a quelques mois contre les transports publics le chabbat, nous t'aurions directement hurlé : Religieux fanatico ! Nous sommes arrivés dans une situation où le Pape en personne demande de garder chabbat.

Tout ce que nous avons oublié de respecter toutes ces années (le chabbat, la pudeur, la non-mixité...), aujourd'hui c'est une obligation sanitaire. Nous voyons qu'un si petit virus a réussi à faire entrer et mettre de l'ordre dans le monde entier ! Faites attention, ouvrez les yeux, voilà c'est l'heure de la délivrance finale. Et Barouh Hashem que cela vienne de cette manière là et non pas par des choses encore plus terribles. Chaque jour qui passe comme cela, où nous respectons les directives comme il faut, ce sont des milliards de mérites pour le peuple d'Israël. Il faut penser que c'est encore mieux que le loto... C'est 100 millions de dollars que reçoit chacun pendant cette période de la part d'Hashem.

Alakha & Comportement



Après avoir compris qu'il faut commencer sa journée dans la pureté, il faut savoir qu'il est impératif de la terminer dans un état de pureté. Nous avons reçu une tradition de grands maîtres du hassidisme qui mettaient un point d'honneur à commencer et terminer leur journée dans la sainteté en se purifiant de la manière suivante :

Première pensée au réveil : Hashem je me présente devant toi. Premières paroles : Modé ani. Premier acte de la journée : Nétilate yadaïm en alternance. Dernier acte de la journée : préparation du keli et de la bassine à côté du lit pour faire nétilate yadaïm au réveil. Dernières paroles : Chéma Israël du coucher. Dernière pensée : Songer à des paroles de Torah avant de s'endormir. De cette façon, le jour qui vient de s'achever sera le sceau d'une journée remplie de pureté et de sainteté, qui nous permettra de préparer le jour suivant avec un supplément de pureté et de bénédictons comme il est écrit : « lorsque je me souviendrai de Toi sur mon lit et penserai à toi dans les veilles de la nuit ».

(Hélev Aarets chap 4 - loi 25 page 472)



Le lien éternel qui t'attache à ton rav



A la fin de la paracha Matot (Chap 32), la Torah nous raconte que les enfants des tribus de Gad et de Réouven sont allés demander à Moché Rabbénou la permission de renoncer à leur patrimoine sur la terre sainte et de recevoir comme propriété les terres se trouvant de l'autre côté du Jourdain. Au début, Moché Rabbénou s'est mis en colère contre eux. Dans sa grande irritation, il les a comparés aux explorateurs qui avaient dégoûté le peuple d'hériter du pays.

Mais, une fois qu'ils lui ont promis de ne pas s'installer sur leur portion tant que tous leurs frères n'auraient pas conquis la terre sainte, qu'ils seraient les premiers sur le champ de bataille et qu'après la fin de la conquête seulement ils s'établiraient de l'autre côté du Jourdain, la colère de Moché s'est apaisée et il leur a même donné la permission et sa bénédiction de le faire. Dans une lecture simple, nous voyons dans les versets qui racontent la demande des tribus de Gad et de Réouven, que cette requête émane simplement d'un besoin matériel comme il est écrit : « Or, les tribus de Réouven et celles de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'elles virent le pays de Yaézer et celui de Gilad, elles trouvèrent cette contrée avantageuse pour leurs troupeaux » (Bamidbar 32:1). C'est à dire que cette terre de l'autre côté du Jourdain était vaste, fertile et appropriée aux besoins des nombreux troupeaux qu'ils possédaient

et elles ont donc préféré cet endroit à leur part en terre sainte. Cette curieuse explication éveille en notre esprit une question : Comment est-il possible que pour des raisons d'ordre matériel, les tribus de Gad et de Réouven ont renoncé à ce mérite exceptionnel. Les enfants d'Israël n'ont-ils pas attendu pendant quarante années dans le désert avant d'entrer sur la terre sainte ? De même une question se pose sur le comportement de Moché Rabbénou :

Comment est-il possible qu'après que les membres de ces deux tribus, lui aient fait le serment d'être les premiers sur le champ de bataille et de se battre jusqu'à la fin de la conquête, il a accédé à leur demande. Il aurait dû encore être en colère contre eux pour avoir abandonné le mérite d'entrer sur la terre selon la volonté d'Hashem ? Le Sfat Emet au nom du géant Rabbi Simha Bounime de Peshischa nous explique que la véritable raison de la requête des tribus de Gad et Réouven, de s'installer spécifiquement de l'autre côté du Jourdain était qu'en fait, les membres de ces tribus avaient un lien profond qui les reliaient à Moché Rabbénou. Ils avaient gravé dans leur cœur, toutes les bontés extraordinaires qu'avait réalisées pour eux Moché Rabbénou depuis le jour où ils l'avaient connu. Ayant entendu le décret, que Moché Rabbénou n'entrerait pas en terre sainte mais qu'il serait enterré de l'autre côté du Jourdain, ils n'étaient pas du tout prêts à se séparer de lui et à entrer en terre sainte sans lui. Ils ont donc décidé de

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine

renoncer à s'installer sur la terre d'Israël même s'ils le désiraient ardemment depuis de nombreuses années. Ils ont pris cette décision de rester en dehors du pays pour être près de l'endroit où serait enterré leur maître Moché. Cette idée est suggérée dans la Torah quand il est écrit : «Les tribus de Réouven et de Gad possédaient de nombreux troupeaux». De "nombreux troupeaux" se dit en hébreu "Mikné Rav" qui renvoie à un langage d'attachement, de lien. Donc le verset suggère en employant ces mots que ces tribus avaient un attachement profond avec leur maître Moché. Ils avaient tellement la sensation de lui appartenir, qu'ils n'ont pas pu se faire à l'idée d'entrer sur la terre promise sans lui. Cette requête matérialiste a été faite pour cacher par pudeur leur véritable intention.

Au début Moché Rabbénou n'a pas compris cela et c'est pour cette raison qu'il s'est mis en colère contre eux, en pensant qu'ils se comportaient de la même manière que les explorateurs. Mais après avoir vu leur détermination à être les premiers sur la ligne de front lors de la conquête du pays, il a constaté que leur amour pour cette terre était en fait, un amour immense. Alors Hachem lui a ouvert les yeux en lui faisant comprendre leur intention profonde. C'est pour cette raison qu'il a annulé sa colère et qu'il a répondu positivement à leur demande. Avant de quitter ce monde, Moché Rabbénou a bénî la tribu de Gad en disant : «Et à Gad il dit... Il s'est adjugé les prémices de la conquête, là est sa part, réservée par le législateur» (Dévarim 33.21).

Rachi explique que la tribu de Gad a veillé à s'attribuer une part dans le pays de Sihon et d'Og, qui marque l'endroit du commencement de la conquête du pays, car elle savait que dans son héritage allait se trouver la future tombe du législateur, c'est-à-dire de Moché Rabbénou. C'est la même intention qu'ont eu les hommes de la tribu de Réouven. Tout ce qui a été dit mérite d'être approfondi : Par rapport à ce qui est écrit à la fin de la paracha Aazinou «Monte sur cette cime, sur le mont Névo...puis meurs là-bas» (Dévarim 32.49-50), nous voyons qu'il est indiqué que l'endroit où est décédé Moché Rabbénou est le mont Névo se trouvant sur le territoire de Réouven. Selon les explications de Rachi vues précédemment Moché est enterré sur le territoire de Gad. Alors comment expliquer cette anomalie ? Nos sages disent (Sota 13.2) qu'en fait il n'y a pas de contradiction.

Le décès de Moché a bien eu lieu sur le mont Névo dans le territoire de Réouven. Ensuite La présence divine a pris son corps sain sur ses ailes sur une distance

de quatre kilomètres pour l'enterrer sur le territoire de Gad. Pourquoi le maître du monde a fait que Moché meure dans un endroit et soit enterré dans un autre endroit ? La réponse est : puisque la tribu de Gad et celle de Réouven étaient attachées à leur maître Moché de tout leur coeur, qu'elles étaient prêtes à perdre le mérite d'avoir un héritage en Israël pour rester à côté de Moché, alors Akadoch Barouh Ouh les a gratifiées toutes les deux d'une proximité particulière avec leur rav.

Les enfants de Gad ont eu un plus grand mérite en recevant la sépulture de Moché, car ils ont été les premiers à faire cette demande et ont été rejoints par les enfants de Réouven.

Une question reste en suspens : Quelle est cette chose particulière qui reliait les tribus de Gad et Réouven à Moché et pas les autres tribus ? La réponse se trouve dans le

verset «Réouven et Gad possédaient de nombreux troupeaux». Les autres tribus possédaient des troupeaux mais pour assouvir leurs désirs, elles mangeaient beaucoup de viande et ne se suffisaient pas de la manne aliment spirituel. Cela les a troubées et elles n'ont pas pu discerner la lumière profonde émanant de l'âme de Moché Rabbénou ainsi que sa véritable grandeur. Par contre les enfants de Gad et de Réouven possédaient de nombreux troupeaux car ils ne mangeaient pas beaucoup de viande. Ils préféraient nourrir leurs corps et leurs âmes de la manne céleste qui les rendaient frais, perspicaces et purs. Grâce à cette nourriture céleste, ils pouvaient discerner la grandeur d'âme de Moché Rabbénou et se lier à elle.

De l'attitude des enfants de Gad et Réouven, nous devons apprendre un enseignement essentiel dans le lien véritable qui doit unir des élèves à leur saint maître. Chaque juste parfait possède de nombreux élèves et tous paraissent l'aimer sincèrement. Mais en vérité le véritable amour se dévoile au moment de l'épreuve. Lorsqu'on demande à un homme de

«C'est au moment de l'épreuve que se dévoile le véritable amour qu'un élève a envers son maître»

renoncer à son honneur ou à son argent ou à son temps... pour son rav, selon sa réponse nous pourrons juger de son attachement. S'il est capable de renoncer alors ce sera un amour véritable. Mais s'il trouve toujours des excuses, qu'il se dérobe alors il faut comprendre que c'est là que se dévoilent ses vrais sentiments. En fait il s'aime beaucoup plus qu'il n'aime son rav. Tout élève se doit de renforcer son lien spirituel avec son maître, de l'aimer d'un tel amour qu'il lui sera très difficile de se séparer de lui. Nous devons toujours nous rappeler des bontés prodigieuses par notre maître et ne jamais oublier que c'est lui qui nous donne la possibilité de recevoir notre monde futur.

Citation Hassidique

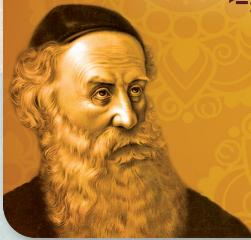
"Un homme qui se lie avec des fauteurs qui renient la Torah et les mitsvot sera châtié comme eux, même s'il ne s'est pas comporté comme un pécheur.

Par contre un homme qui s'attache aux personnes qui accomplissent la Torah et les mitsvot, sera récompensé comme eux, même si lui-même ne s'est pas comporté de la sorte".

Avot de Rabbi Nathan

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Bamidbar - Paracha Matot Maamar 6
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

"בָּיְ קָרְזִיב אַלְיָד תְּנַבֵּד מֵאָד בְּפִיךְ זֶבַע בְּבָקָד לְצִישָׁהָו"



Connaitre la Hassidout



Les trois promesses du Baal Atanya

Préface de l'auteur (Admour Azaken) suite:

Le Baal Atanya a réussi à réunir les deux camps grâce au Choulhan Aroukh qu'il a écrit. Malgré toute leur force d'opposition, ses opposants ont été contraints d'utiliser ses décisions alakhiques pour les mettre en pratique. On sait que le Hafets Haïm Zatsal, qui était pourtant un leader dans le monde lituanien, citait souvent le Gaon Rabbi Chnéor Zalman dans son livre Michna Broura, car il reconnaissait son autorité en matière de alakha. Un grand érudit en Torah a un jour attesté, que ses professeurs lui ont transmis que le livre Likouté Alakhot (tout le set) n'a pas bougé de la table du Hafets Haïm et qu'il ne donnait pas de jugement alakhique tant qu'il n'avait pas regardé ce qui était écrit dedans.

Par conséquent, il faut que ce soit clair pour tout le monde : Il n'y a pas de querelle entre les tsadikimes. La discorde est entre les imbéciles et les mauvaises herbes. Il est dit que tous ceux qui s'opposaient à lui n'ont pas vu de bonnes choses à partir de ce jour-là. L'horrible Shoah est venue plus tard et a emporté tous leurs descendants, sans laisser de trace. Qui a survécu ? Rabbi Haïm de Volozhin. Quand ils ont voulu qu'il se joigne à eux dans leur opposition au Baal Atanya, il leur a dit qu'il détenait comme tradition, que celui qui s'oppose aux tsadikimes, ne gardera aucune progéniture cachère. Il ne les a donc jamais rejoints; par ce fait il reçut le mérite que son livre Néfech Ahaïm, et ses décisions alakhiques soient acceptés dans le monde entier.

Que notre Rocher les bénisse et les garde. Le Rav a dit : «Tous ceux qui se réjouissent de ma joie le 19 Kislev et le jour du 20 aussi, (car le 19 il a été libéré de l'incarcération, ils l'ont informé que la haute cour le libérait. Cependant, les documents de libération, il

les a reçus seulement le 20, C'est pourquoi il a demandé à ses hassidimes de garder ces deux jours), je promets que quiconque s'est réjoui ces deux jours sera retiré de la pluie vers le vent, de l'étroit à l'espace et de l'enfer au paradis».



Il y a ici trois promesses : la première est de sortir de la matérialité pour la spiritualité; si l'est grossier, à tel point que le mauvais penchant gouverne ses 248 membres, le Rav se préoccupera lui-même de le rendre spirituel toute l'année. La deuxième promesse est qu'il sera retiré de la contrainte à l'ouverture, c'est à dire que s'il a un problème financier, ou un problème avec sa femme, ou qu'il est quelque peu à l'étroit dans son appartement, le Rav promet qu'il ouvrira toutes les portes pour lui. La troisième promesse appartient au monde d'en haut. Le Rav dit : «Si je vois une personne qui étudie le Tanya avec engagement, et qui accomplit ce qui est écrit dans ce livre, alors je m'efforcerai de l'aider aussi en haut». Il vaut donc la peine pour une personne de se renforcer et de s'imprégner de la lumière de la hassidout.

De cette façon, il méritera d'avoir un salut immédiat par la sécurité de ces promesses. Les tsadikimes ne restent jamais débiteurs, celui qui fait quelque chose pour eux, ils lui rendront la pareille. Le jour est

propice, il n'y a pas de personne juive qui n'ait pas besoin de la délivrance finale, comme le disent nos sages (Béréchit Rabba Tsav 3). Tout comme gagner sa vie est un besoin quotidien, la délivrance finale l'est aussi. Chaque jour, dans la Amida, nous récitons la bénédiction «délivre Israël», jour et nuit. Chaque fois qu'une personne se trouve dans une situation difficile, elle a besoin d'une délivrance. Parfois c'est un problème financier, parfois c'est un problème de santé, parfois c'est un problème d'éducation avec l'un de ses enfants. Donc si la personne rend le tsadik heureux le jour de sa délivrance, il ne l'abandonnera pas pour toute l'année, peu importe où elle se trouve.

Nous avons une tradition que lorsque nous étudions le livre d'un sage, le sage se trouve avec nous à ce moment là. Maintenant, cela dépend de la sainteté de nos yeux. Si nos yeux sont remplis de sable, nous ne verrons rien. Le mérite du Baal Atanya protège chacun de nous. Particulièrement dans le domaine qui lui était le plus cher. Le Baal Atanya adorait l'unité, c'est-à-dire l'unité des familles et des amis. L'annulation de soi et l'humilité lui étaient très chères et quand les deux sont présentes, rien d'autre n'est nécessaire. Une personne humble peut même se suffire d'un peu d'eau et de pain sec et tout se passera paisiblement. Quand il n'y a pas d'annulation de soi, tout ce qui sera amassé ne suffira pas.

De même quand il y a unité, tout est bon. Le Talmud nous dit (Sanhédrin 7a) : Quand l'unité règne, deux personnes sont capables de dormir sur le tranchant d'un couteau, bien qu'il soit très fin. Cependant, quand il n'y a pas unité, quand les deux coeurs se séparent ; le monde entier n'est pas assez grand pour eux deux, ils seront alors comme Caïn et Ève.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Approbation du Rav Yoram Mickael Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	21:29	22:47
Lyon	21:07	22:20
Marseille	20:56	22:06
Nice	20:50	22:00
Miami	19:55	20:52
Montréal	20:19	21:32
Jérusalem	19:04	20:26
Ashdod	19:27	20:28
Netanya	19:27	20:29
Tel Aviv-Jaffa	19:26	20:28

Hiloulotes:

- 21 Tamouz: Rabbi Chlomo Chémama
- 22 Tamouz: Rav Réphaël Moché Elbaz
- 23 Tamouz: Rabbi Moché Cordovéro
- 24 Tamouz: Rabbi Itshak Kolits
- 25 Tamouz: Chaagat Arié
- 26 Tamouz: Rabbi Aharon de Modéna
- 27 Tamouz: Rabbi Chmouel Rozovsky

NOUVEAU:



Le Rav Israël et le Bet Amidrach Haméïr Laarets sont heureux de vous annoncer l'édition du premier livre en français :

Imré Noam

Associez-vous à l'édition de ce magnifique projet !

Faites la dédicace de votre choix :

pour l'élevation de l'âme d'un proche, un mariage, la guérison d'un proche, la réussite, avoir des enfants, la paix dans le foyer, la réussite des enfants...

Contactez-nous au plus vite et gagnez une mitsva pour l'éternité.

www.hameir-laarets.org.il
+972-54-943-9394



Histoire de Tsadikimes

Rabbi Chmouel Eliezer Lévy est né à Cracovie en Pologne en 1555 dans une famille renommée de grands rabbanim. Il prendra plus tard le nom de famille «Eidels» en signe de reconnaissance pour sa belle-mère, qui subvient à ses besoins pendant plus de vingt ans. Son commentaire du Talmud de Babel, rédigé dans un style clair et concis, est rapidement adopté et incorporé dans pratiquement toutes les éditions du Talmud, incluant les plus récentes. Il est un des plus grands penseurs juifs de tous les temps. Sa contribution est immense tant en ce qui concerne la diffusion de la connaissance du Talmud que pour la préservation de notre émouna et de nos traditions ancestrales. Le monde juif le nomme le plus souvent par son acronyme «le Maharcha».



impute des fautes qu'il n'a jamais commises, qu'il ne m'avait acheté les miennes qu'afin que je retrouve ma sérénité. Cette nuit, mon ancien ami m'a menacé violemment, je ne sais plus quoi faire Rav. Après reflexion le Maharcha lui dit : «Dis lui que tu es d'accord mais que le procès aura lieu au tribunal terrestre». Le défunt accepta, la proposition.

Le jour du procès, la synagogue du Maharcha était bondée. Dans un coin de la synagogue on avait suspendu un rideau, derrière lequel devait prendre place le défunt. Le Rav arriva, s'adressa à son bedeau

et lui dit : «Va au cimetière, frappe trois fois avec mon bâton sur la tombe du disparu, et dis-lui que le Maharcha le convoque au Din Torah». Le chamach partit, puis au retour frappa trois fois sur l'estrade, le Maharcha proclama alors : «Le procès a commencé. Que l'accusation parle d'abord». Le juif se leva, tremblant de tout son être et raconta encore une fois toute son histoire. Le tour de l'accusé était venu, alors le Rav se leva et demanda au défunt : «Que l'accusé exprime ses revendications». Quelques secondes plus tard une voix incompréhensible se fit entendre de l'autre côté du rideau. L'assemblée présente était littéralement terrifiée par les sons qui se faisaient entendre. Le défunt termina son plaidoyer, puis la voix se tut.

Le Maharcha expliqua alors les paroles du défunt : Le défunt estime qu'il a fait cela uniquement pour soulager son ami. «Je n'avais pas du tout l'intention de prendre sur moi les péchés commis. De plus, mon ami est encore vivant lui et peut faire une téchouva sincère et complète alors que moi je n'ai plus la possibilité de le faire». Après maintes discussions avec les membres du procès, le Maharcha se leva et dit : «Le Tribunal déclare que le juif qui vit dans notre village est innocent, car le défunt a acheté ses fautes en connaissant les tenants et les aboutissants. Mais puisque son acte a été dicté par le besoin d'apaiser son ami, je promets de prier pour le rachat de son âme et pour son entrée au Gan Eden». Le procès était terminé. Le soir même, le défunt cessa de tourmenter son ami.

En 1631, le Maharcha rendit son âme pure au créateur. Il était aimé et respecté de tous non seulement pour sa grandeur en Torah, mais aussi pour ses qualités d'homme exceptionnelles.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons

[hameir laarets](#)

054-943-9394

Un moment de lumière

Le Chabbat de Rabbi Nahman de Breslev

Etude des sections Matot-Massé 5780

C'est de cette nuisance que viennent tous les obstacles, troubles, conflits et querelles, ces facteurs-même qui écartent l'homme souhaitant se rapprocher de la sainteté, et l'empêchent d'extérioriser sa sainte vitalité de manière entière et effective,

כִּי כָל הַמְגִיעוֹת מִלְחָתְקָרֶב אֶל הַקְדָּשָׁה בָּאִים מִטְמָאת קָרֵי, רְחַמְנָא לְאַלְוָן, בַּי "קָרֵי" לְשׂוֹן מְנִיעָה, בַּמּו שְׁפָרֶשׂ רְשָׁי בְּפִרְשָׁת בְּחֻקְתִּי עַל פְּסֻוק "אָם תָּלְכּו עַמִּי קָרֵי". (הלכות הכהנויות-כליים, הלכה ד', אותיות ט"ו י"ז לפ"א אוצר היראה - ברית, אות כ"נ)

Car toutes les entraves vers la sainteté, ont pour origine l'impureté du *kéri* (pollution nocturne), Dieu préserve, "kéri" adoptant un sens d'hostilité, d'opposition, comme l'interprète Rachi dans la paracha Bé'houtotay à propos du verset (lévitique 26,21): "Et si vous agissez hostilement à mon égard...".

(tiré du Likoutey halakhot – hékhchér-kélim 4,16-17 selon le Otsar haYirea – Brit, 23)

**וַיַּכְתֵּב מֹשֶׁה
אֶת מַזְצָאֵיכֶם לְמַסְעֵיכֶם
עַל-פִּי הָיוּ וּבוּ** (numéro 4,ב)

Moïse inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Éternel

(nombres 33,2)
כָל הַגְּנִיעוֹת וְהַטְלָטוֹלִים שֶׁל בְּלַהֲשָׁנָה יְהִי בָּלְם בְּקָדְשָׁה גְדוֹלָה, בָּאָפָן שִׁיחָה תָקוּן לְפָנֶם אָמוֹנוֹת חֲכָמִים, עַד שִׁיחָה נִכְתָּבֵין סְפָרִים קְדוֹשִׁים עַל-יָדָם, בְּבִחַנְתָּה "וַיַּכְתֵּב מֹשֶׁה אֶת מַזְצָאֵיכֶם לְמַסְעֵיכֶם עַל-פִּי הָ";

Tous les voyages et déplacements dans l'année devront se réaliser avec une grande sainteté, afin de réparer les dommages de la Foi en nos sages, au point qu'en soient rédigés des livres sacrés, comme pour "Et Moïse inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Éternel";

וְהַעֲקָר שִׁיחָה כּוֹנְתָּה בְּכָל נִסְיוֹתֵינוּ וְטַלְטוֹלֵינוּ רַק בְּשִׁבְיל לְהַתּוֹעֵד עִם בְּגִינִי אָדָם חֲדָשִׁים וְלִדְבָּר עַמּוֹם מִהְתְּכִלִּית הָאִמְתָּהִי, וְלַעֲסֵק עַמּוֹם בְּדָבְרֵי תֹּרַה בְּאַהֲבָה וְשִׁלּוּם גְדוֹלָה;



הַנִּזְהָרָה הַיְהוּ לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל בְּקָרְבָּן בְּלָעָם וּבּוּ (numéro 4,ט"ז)

Ce sont elles qui firent fauter les enfants d'Israël sur le conseil de Bileam (nombres 31,16)

עַקְרַב הַתְּגִבְרוֹת הַיִצְרָאֵר הַרְעָא בְּכָל אָדָם הוּא בַּפְנֵם הַבְּرִית. Lorsque le mauvais penchant attaque l'homme, il s'affaire principalement à détruire l'alliance de Dieu. ואחר בְּכָל הַיְגִיעוֹת הַעֲצָמוֹת וּרְבָוי הַמְסִירָת-נֶפֶשׁ שְׁחַדְקִים אֲמֹתִים מִזְמְרִים נִפְשְׁתִּים מִמְּשָׁבֵךְ בְּכָל דָוָר וְדוֹר בְּשִׁבְיל תָקוּן נִפְשּׁוֹת יִשְׂרָאֵל, וְעַדְין הַשְׁטָן וְהַיִצְרָאֵר מְרַקֵּד בֵּין וּמִתְגָּרָה בִּיְשָׂרָאֵל וְהַעֲקָר בְּעַנְיוֹן זֶה, בְּמוֹ שְׁמַצְיָנוּ בִּימֵי מֹשֶׁה בְּרַבְנִי בְּעַצְמוֹן, עַלְיוֹן הַשְׁלָום, שָׁאַחֲר בְּלַהֲשָׁנָה שְׁחִיה לֹא בְּשִׁבְיל תָקוּן נִפְשּׁוֹת יִשְׂרָאֵל, וּבְסֹוף יְמֵי בָא בְּלָעָם הַרְשָׁע יְמֵשׁ וְהַכְשִׁילָם בַּפְנֵם הַבְּרִית.

Et après tant d'efforts et de sacrifices sublimes de la part des Tsadikim authentiques, à travers le temps, pour sauver et restaurer les âmes d'Israël, le satan et l'ange infernal continuent de jubiler et de provoquer le peuple, particulièrement en

ce domaine, comme nous le remarquons à l'époque de Moché notre maître lui-même qui, après tant d'efforts de sa part pour purifier les âmes juives, vit arriver, vers la fin de ses jours, Bileam le mécréant, son nom soit effacé, qui les jeta dans la débauche.

וּלְפָעָם מִכְרָח הַצָּדִיק לְהַסְתַּלְקֵךְ וְלִמוֹת בְּשִׁבְיל זֶה, בַּיְמֵי עַצְם הַתְּפִשְׁטוֹת הַפְּטָרָא-אַתְּרָא אֵי אָפָּשָׁר לוּ לְגַמֵּר

הַתָּקוּן בְּשִׁלְמוֹת בְּחַיִם רַק לְאַחֲר הַסְתַּלְקִותּוֹן. Et parfois, le Tsadik doit décéder pour cela, lorsque le poison du mal s'est tant répandu qu'il devient impossible de compléter la réparation de son vivant, uniquement après sa disparition.

וּמֹזְה הַפְנֵם בָּאִים בְּכָל הַמְגִיעוֹת וְהַכְּלָבּוֹלִים וְהַמְלִחְמוֹת וְהַמְחִלְקָת, הַמוֹנְעִים אֶת הָאָדָם מִלְחָתְקָרֶב אֶל הַקְדָּשָׁה, וּמַעֲבָבִים אֶתֵּנוּ מִלְהֹצִיאָה הַחַיָּה דְקָרְשָׁה שֶׁלֹּו בְּשִׁלְמוֹת מִבְּחָאָל הַפְעָל,

וְעַל־כֵן אֲרָבָעִים וּשְׁמُונֶה עָרִי הַלוּיִם שָׁהַם בְּחִינַת "שְׁמָעַ", "וְאַהֲבָתָ", שְׁהַם עַקֵּר הַמִּשְׁכָת הָאָמוֹנָה, עַל־כֵן הֵם קׂוֹלְטוֹת וּמְגֻנוֹת מִסְטָרָא דְמֹתָא וּמְצַילָן אֶת הַרְזָצָה מִפְּתָחָה.

C'est pourquoi ces quarante-huit villes de lévites, rattachés au "Chéma'" et "véahavta", qui constituent l'essentiel de la Foi, ces villes acceptent et protègent de la mort, préservant le meurtrier d'être exécuté.

וְאַלּו הָאֲרָבָעִים וּשְׁמُונֶה עָרִים שִׁיְשָׁבו בְּהָם הַכֹּהֲנִים וּהַלוּיִם, דִּיקָא בָּזָה הַרְאָה לְנוּ הַתֹּרֶה הַקְּרוֹשָׁה שְׁאַרְיךָ לְגַסְעָ לְאַדִּיקִים וּלְהַגְּלִימָם אֶלְيָהֶם, וְהַעֲקָר בְּשִׁבְיל לְזִבּוֹת לְאָמוֹנָה שְׁהָוָא עַקֵּר הַחַיִם וּלְהַגְּזִיל מִסְטָרָא דְמֹתָא שְׁהַם הַבְּפִירּוֹת.

Quarante-huit villes dans lesquelles résidaient prêtres et lévites; par ce concept-même, la sainte Torah nous enjoint de voyager chez les Tsadikim et ceux qui s'y attachent, essentiellement pour obtenir la Foi, principe de la vie, et se sauver de la mort que l'hérésie provoque.

כִּי עַקֵּר הָאָמוֹנָה בְּשֶׁלְמוֹת מַקְבְּלִין רַק עַל־יָדִי אַדִּיקִים אַמְתִּים וּלְגְלִימָם אֶלְיָהֶם, שְׁהַם בְּחִינַת הַכֹּהֲנִים וּהַלוּיִם; כִּי בָּהָן הוּא בְּחִינַת הַאַדִּיק וְהַרְבָ הָאָמֶת, וּכְמוֹ שְׁאַרְיךָ רַבּוֹתִינוּ זֶלֶע עַל פְּסֻוק: "וַיָּשֶׁפְתִּי כָּהֵן וְנוּ" אֶם הַרְבָ הַזְמָה לְמַלְאָךְ וּכְזֹן, וּלְוַיִּם הֵם בְּחִינַת הַמְתַחְבָּרִים וּלְגְלִימָם אֶלְיָהֶם בְּבְחִינַת "וְגַלְוֹ אֶלְיךָ וַיָּשֶׁרְתָּוֹךְ".

Car la Foi parfaite s'obtient surtout auprès des Justes authentiques et de ceux qui s'y attachent, symbolisés par les Cohanim (prêtres) et les Lévites; le Cohen correspond au Tsadik et Rav authentique, selon la parole de nos maîtres sur le verset: "et les lèvres du Cohen etc", si le Rav ressemble à un ange de Dieu etc; et les lévites aux disciples du Tsadik, selon "ils t'accompagneront et te serviront".

וְמֵ שְׁנַכְשֵׁל בָּמָה שְׁנַכְשֵׁל וַיַּרְצֵה לְחוֹם עַל תְּיוּ וּלְחַצֵּיל נְפָשׁו מִפְּתָח עַולְמִית, אַרְיךָ לְנוּס וּלְבָרָח וּלְבָוָא אֶל עָרֵיהֶם, וּשְׁם דִּיקָא יַגְאֵל מִפְּלָרָע, כְּמוֹ הַרְזָצָה שְׁנַכְשֵׁל בָּמָה שְׁנַכְשֵׁל וְהַגְּבִיר הַמִּסְטָרָא דְמֹתָא, עַל־כֵן אֵין לוּ הַאַלְהָה רַק לְבָרָח אֶל אֲרָבָעִים וּשְׁמُונֶה עָרִי הַכֹּהֲנִים וּהַלוּיִם, וּשְׁם יַגְאֵל מִסְטָרָא דְמֹתָא בְּגַיל. (הַלְכָות תְּחוֹמִין – הַלְכָה ה, אֶת בְּחֵח לְפִי אֹוצר הִרְאָה – אָמוֹנָה, אֶת מְחֵה)

Voilà pourquoi, tout celui qui a échoué, là où il a échoué, mais désire tout de même préserver sa vie et son âme d'une mort éternelle, devra partir se réfugier dans leurs villes, là-bas, il sera sauvé de tout mal. Ainsi le meurtrier par inadvertance qui, par erreur, a attiré la mort, son unique secours est de courir se réfugier dans les quarante-huit villes des prêtres et lévites, là-bas il sera sauvé de la mort.

(tiré du Likoutey halakhot – Té'hummim, 5-28 selon le Otsar hayirea, Emouna 48)

בְּאַפָּן שִׁיבִּירוּ בְּלָם אֶת הָאָמֶת לְאַמְתָה וְלִשְׁובָ אֶל הַשֵּׁם בְּאַמְתָה, בְּבִחְנַת שְׁאַרְיךָ רַבּוֹתִינוּ וְלֵל: "וַיָּהַם תָּבוֹ לִרְגָּלָךְ יְשָׁא מִדְבָּרְתִּיךְ" אֶלּוּ תַּלְמִידִי חַכְמִים שְׁמַכְתָּתִין רְגָלֵיכֶם מַעַיר לְעִיר וּמַדוֹךְ לְדוֹךְ לְעַסְק בְּדָבְרִיתְתָּוֹרָה,

L'essentiel étant, dans chaque déplacement, que l'unique intention soit de rencontrer de nouvelles personnes, et de s'entretenir ainsi avec elles de l'authentique finalité, partageant ensemble des paroles de Torah, avec affection et dans une entente parfaite, afin que tous reconnaissent l'ultime vérité et reviennent sincèrement vers Dieu, comme l'ont dit nos maîtres: "mais eux se sont couchés à tes pieds, ont recueilli ta propre parole" – ce sont les Sages véritables qui sillonnent villes et villages, pour s'entretenir des propos de la Torah.

כִּי רַק בְּשִׁבְיל זֶה מְסַבֵּב הַשֵּׁם יִתְבָּרֵךְ אֶת הָאָדָם שְׁאַרְיךָ לְפָעָמִים לְכַתָּת רְגָלָיו לִילָךְ וְלִפְעָע, בְּמַבָּאָר בְּפָנִים. (הַלְכָות פְּקָדוֹן – הַלְכָה ה, אֶת לְפִי אֹוצר הִרְאָה – אֶלְול,

רָאשָׁה הַשְׁנָה, אֶת קְפָ"ט; עִיּוֹן גַּם טַלְטוֹל, אֶת וְתִיּוֹת יְ"ט ב') C'est la seule raison qui, parfois, motivera l'Eternel à faire se déplacer l'homme.

(tiré du Likoutey halakhot – pikadone 5,19 selon le Otsar hayirea – Elloul Roch Hachana, 189)

שְׁשׁ–עָרִי הַמִּקְלָט...

אֲרָבָעִים וּשְׁתִים עִיר... (בְּמַדְבֵּר לְהָנוּ)

Six villes de refuge... quarante-deux villes...

(nombres 35,6)

אֲרָבָעִים וּשְׁמُונֶה תְבּוֹת שִׁיש בְּפֶרֶשׁ "שְׁמָע יִשְׂרָאֵל", שְׁהָוָא יִסּוּד הָאָמוֹנָה, יִש בְּנֵגְדָן אֲרָבָעִים וּשְׁמָעוֹנָה עָרִי הַכֹּהֲנִים וּהַלוּיִם: שְׁשׁ עָרִי מִקְלָט, בְּנֵגְד שְׁשׁ תְבּוֹת שְׁבָ "שְׁמָע יִשְׂרָאֵל", "וְעַלְיָהֶם אֲרָבָעִים וּשְׁתִים עִיר" בְּנֵגְד אֲרָבָעִים וּשְׁתִים תְבּוֹת מִן "וְאַהֲבָתָ" עד סֶפֶף הַפֶּרֶשׁ כִּמְבוֹא.

Les quarante-huit mots de la section du "Chéma' Israël", pilier de la Foi, font face aux quarante-huit villes attribuées aux prêtres et lévites: six villes de refuge correspondent aux six mots du "Chéma' Israël", et "quarante-deux villes" coïncident avec les quarante-deux mots du paragraphe "véahavta" jusqu'à la fin de la section.

וְאַלּו הָאֲרָבָעִים וּשְׁמָעוֹנָה עָרִים קׂוֹלְטוֹת וּמְצַילּוֹת מִסְטָרָא דְמֹתָא, עַל־כֵן אַרְיךָ הַרְזָצָה בְּשִׁגְנָה לְנוּס לְשָׁם, בִּי אָמוֹנָה עַקֵּר הַחַיִם, וְהַבְּפִירּוֹת סְטָרָא דְמֹתָא;

Ces quarante-huit villes intègrent et sauvent de la mort, c'est pourquoi le meurtrier par inadvertance devait aller s'y réfugier, la Foi constituant l'essentiel de la vie, et l'hérésie un principe de mort;

Chabbat Chalom !

"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Méir) / Soutien financier en Israël: compte postal 89-2255-7
Compte Paypal associé à l'adresse e-mail Shabat.breslev@gmail.com / Cours vidéo en français: www.nahmanmeouman.com

Dédicace-soutien du feuillet (guérison, réussite... souvenir): 100nis / 20euros la semaine